

CAHIER DE ReCHERCHE

SEPTEMBRE 1997



N° 106

UNE APPROCHE DE LA DIMENSION TERRITORIALE DES POLITIQUES SOCIALES

Isa ALDEGHI

Département "Évaluation des Politiques Sociales"

Crédoc - Cahier de recherche. N°
0106. Septembre 1997.

CREDOC•Bibliothèque



CRÉDOC

CENTRE D'ENTREPRISE DE RECHERCHE



CRÉDOC

Département Évaluation des Politiques Sociales

Octobre 1997

Résumé du cahier de recherche :

Une approche de la dimension territoriale des politiques sociales

**Réalisation d'une typologie des communes françaises
selon la proportion de bénéficiaires de politiques sociales
(données CNAF de décembre 1995)**

Isa ALDEGHI

Ce cahier de recherche propose une lecture des oppositions territoriales dans la répartition des bénéficiaires des politiques sociales, sous forme d'une typologie communale issue de données communiquées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). On entend ici par « politique sociale » les mesures visant à la redistribution directe des richesses au bénéfice des ménages les moins fortunés par une aide en espèce. Les politiques de construction d'établissements ou d'aide en nature ne sont donc pas traitées ici.

La description des différences entre types de communes permet une avancée dans la connaissance des particularités françaises de l'analyse spatiale. Au-delà de cette mise en évidence des lignes de force qui structurent le territoire français, un tel outil peut être mobilisé pour asseoir le mouvement déjà fortement entamé de décentralisation des politiques sociales. Où implanter un équipement ? Où mettre en oeuvre des politiques ciblées sur des publics donnés ? Comment réfléchir sur les critères objectifs d'une politique de discrimination positive à l'égard des zones concentrant des difficultés sociales accentuées ? Autant de questions auxquelles est confronté le « décideur » des politiques sociales, qu'il soit élu, responsable d'une administration publique ou semi-publique, ou encore investi dans une association d'entraide. Un tel outil permet non seulement un regroupement raisonné de zones ayant des profils

communs à l'intérieur d'un département, mais aussi une mise en perspective de ces espaces locaux dans un espace plus vaste, qui est à l'échelle de la France.

Un partenariat avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

Réaliser une synthèse des spécificités territoriales, en rapprochant les zones géographiques qui se ressemblent sur le plan des politiques sociales, suppose d'avoir accès à un nombre très élevé d'observations, pour que les données soient représentatives à un niveau géographique détaillé. Les fichiers de gestion des politiques nationales se prêtent bien à de telles analyses.

Un partenariat a pu se nouer avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, où la réflexion sur la connaissance du public à un niveau territorial fin était déjà très avancée. Les Caisses d'Allocations Familiales gèrent une part importante des politiques sociales existant sur le territoire national. En tout, plus de 9 millions de personnes sont allocataires. Toutes ne relèvent pas pour autant d'une politique à caractère social.

Dans le cadre du programme « PERSPICAF », qui s'est consacré au développement des capacités d'expertises des Caisses d'Allocations Familiales, des outils statistiques ont été créés à partir du fichier exhaustif des allocataires CAF. Une série importante de tableaux est disponible au niveau communal et permet de situer une commune ou une Caisse donnée dans un ensemble plus vaste. Cette Base de Données Communales est essentiellement alimentée par les fichiers administratifs des CAF.

Données et méthodes

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a transmis au CRÉDOC une base de données au niveau communal constituée à partir du fichier national d'allocataires des CAF à la fin de l'année 1995. A cette date, près de 9 millions et demi d'allocataires percevaient au moins une prestation versée par une CAF de France métropolitaine ou d'un département d'outre-mer.

La méthode suivie ici repose sur la construction d'un certain nombre de ratios par communes ou regroupements de communes, exprimant la fréquence ou la rareté de certaines prestations à caractère social versées par les CAF. Tous ces ratios sont construits en ramenant l'effectif des bénéficiaires d'une prestation donnée à l'ensemble des allocataires de la CAF.

Les informations ayant servi à créer la typologie :

- Pourcentage de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI),
- Pourcentage de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- Pourcentage de bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (API),
- Pourcentage de bénéficiaires d'une aide au logement, à l'exclusion de ceux percevant simultanément un des trois grands minima sociaux versés par les CAF (le RMI, l'API ou l'AAH),
- Pourcentage de bénéficiaires du Complément Familial (CF),
- Pourcentage de bénéficiaires de l'Allocation Pour Jeune Enfant sous conditions de ressources (APJECR).

Toutes ces prestations ont un caractère social, dans le sens où elles s'adressent à des publics dont les ressources disponibles ne dépassent pas un certain seuil, variable selon les prestations et les configurations familiales. Elles visent à améliorer la situation financière de leurs bénéficiaires dans un principe d'amélioration du niveau de vie des ménages les moins favorisés. Bien entendu, d'autres conditions d'attribution sont prises en considération.

La typologie est construite sur 5 231 unités géographiques, 3 118 étant des communes entières d'au moins 400 allocataires CAF et 2 113 étant des regroupements cantonaux de communes plus petites, ces regroupements atteignant le seuil de 400 allocataires. La méthode statistique appliquée est l'analyse par composantes principales (ACP), suivie d'une classification ascendante hiérarchique.

Une première version de la classification fait apparaître la situation singulière des communes des départements d'Outre-mer. Une des particularités des communes d'Outre-Mer est liée à l'absence de l'allocation pour jeune enfant qui n'existe qu'en Métropole. Etant données les différences dans la législation concernant les aides familiales et sociales, dans la version finale de la typologie, les analyses ne portent que sur la France métropolitaine.

Les principales différences entre classes de la typologie

Les principales oppositions entre types de communes sont synthétisées dans leur répartition en sept classes. Une première opposition peut se résumer en termes de communes riches/communes pauvres. Les communes les plus riches sont sans conteste celles de la classe 3, qui comprend, comme son nom l'indique, « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources. Non seulement les allocataires CAF de ces communes ont des

ressources plus importantes qu'ailleurs, mais l'ensemble de la population est plus aisée, comme le montre le fort taux de ménages concernés par l'impôt sur le revenu. Ces communes, de taille variable, sont localisées de façon privilégiée dans l'agglomération parisienne et en Rhône-Alpes.

Les deux classes correspondant à des types où les allocataires sont les moins fortunés sont deux classes qui comptent des proportions nettement plus fortes qu'en moyenne de bénéficiaires de minima sociaux, du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et de l'Allocation Parent Isolé (API) dans le cas de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dans le cas de la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH ». En dehors de ces points communs, ces communes se distinguent sur d'autres critères. Alors que la classe 6 correspond souvent à des communes assez fortement urbanisées, à la localisation qui rappelle celle de l'implantation du chômage (zone d'industrialisation ancienne du nord de la France et littoral méditerranéen), avec un parc important de logements HLM, la classe 7 correspond à des communes soit rurales soit de faible niveau d'urbanisation, au nombre moyen d'allocataires nettement plus restreint, dans des régions à orientation plus agricole.

Une classe de communes apparaît très typée, sans qu'elle se situe dans cette logique d'opposition entre communes riches et communes pauvres, c'est la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources ». Ces communes comptent nettement plus d'étudiants bénéficiaires de prestations logement qu'ailleurs, mais aussi d'autres catégories de ménages sans enfants peu fortunés (puisque'ils ont des droits ouverts à l'allocation de logement social). Une forte part des allocataires CAF résident dans de grandes agglomérations de province, ce qui explique sans doute la forte proportion de familles monoparentales dans l'ensemble de la population (en effet, les familles monoparentales se trouvent davantage dans les communes fortement urbanisées). Le parc de logements se caractérise par un poids important du secteur privé locatif.

Les trois classes restantes ont en commun une forte présence de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources. Les classes 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » et 4 : « Assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement » se rapprocheraient de la classe la plus aisée, sans être aussi éloignées que cette dernière de la moyenne, du niveau de vie des allocataires. La classe 1 compte beaucoup de familles de trois enfants, et a une localisation souvent rurale, alors que la classe 4 comporte soit des communes rurales soit des communes de l'agglomération de Paris. Quant à la classe 5 :

« surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources », elle ressemble davantage à la classe 6, où sont surreprésentés allocataires du RMI ou de l'API, pour ce qui est de la forte part des HLM, des familles très nombreuses, de l'ampleur de chômage.

Une comparaison avec trois autres typologies

Un croisement est effectué entre la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF et trois autres typologies de la France. Ces approches territoriales ne portent pas directement sur la pauvreté ou les politiques sociales mais fournissent une grille de lecture générale des inégalités entre territoires au niveau de la France entière. Deux typologies produites par Nicole TABARD sont présentées : la première porte sur la différenciation des zones selon une nomenclature privilégiant la catégorie sociale et le type d'établissement où s'exerce l'activité ; la deuxième typologie, réalisée en collaboration avec Christophe LEFRANC, est construite à partir de la composition familiale des ménages de chaque zone géographique.

La troisième typologie a été élaborée par le Laboratoire d'Économie Sociale de l'Université de Paris I, à la demande de la DARES et en prolongation de travaux antérieurs du Ministère du Travail, c'est une typologie des zones d'emploi selon divers indicateurs de chômage et d'emploi.

Outre l'intérêt méthodologique de ces approches, elles fournissent une grille de lecture des systèmes de ressemblances et d'oppositions entre zones géographiques. Bien que les problématiques sous-jacentes à ces typologies soient bien différentes, les oppositions entre zones se recoupent en partie. Autrement dit, la typologie construite à partir des données CNAF renvoie à des oppositions entre zones du territoire français qui dépassent largement la dimension de la localisation des bénéficiaires des politiques sociales.

Le tableau suivant résume les différentes oppositions entre classes de la typologie. Il n'est reporté dans les caractéristiques des classes que les écarts importants entre chaque classe et la moyenne des allocataires des CAF. Autrement dit, si sur un indicateur, le résultat se révèle proche de la moyenne française, aucune mention ne figure dans le tableau synthétique.

Tableau n° 1 (début) :

Synthèse des différences entre classes de la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF

<i>Nom des classes</i>	Classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources »	Classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources »	Classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources »	Classe 4 : « Assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement »
<i>Part des allocataires CAF de France vivant dans une commune de la classe</i>	11 %	35 %	6 %	13 %
<i>Caractéristiques de l'ensemble des allocataires des CAF</i>	Peu d'allocataires par commune Niveau de vie assez élevé Part prestations /ressources assez faible Public AAH : couples avec enfants	Beaucoup d'allocataires par commune Deux fois plus d'allocataires étudiants qu'en moyenne Beaucoup de prestations logement (ALS) dans parc privé Public AAH : familles monoparentales	Niveau de vie le plus élevé Part prestations /ressources minimum Public RMI et AAH : isolés Public API : peu d'enfants	Niveau de vie relativement élevé Part prestations /ressources assez faible
<i>Caractéristiques de l'ensemble des habitants (données extérieures aux CAF)</i>	Max. familles 3 enfants Moins de salariés parmi les actifs Chômeurs jeunes	Fort part locataires, surtout privé Max. familles monoparentales Chômage masculin de plus longue durée	Peu ménages exonérés impôt sur le revenu Taux de chômage minimum	Assez peu ménages exonérés impôt sur revenu
<i>Localisation</i>	Plus rural	Grandes agglomérations province	Agglomération Paris + Rhône-Alpes	Agglomération Paris ou rural

Tableau n° 1 (fin) :

Synthèse des différences entre classes de la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF

<i>Nom des classes</i>	Classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions ressources »	Classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) »	Classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH »
<i>Part des allocataires CAF de France vivant dans une commune de la classe</i>	12 %	17 %	2 %
<i>Caractéristiques de l'ensemble des allocataires des CAF</i>	Beaucoup d'APL Public API : familles nombreuses	Beaucoup d'allocataires par commune Niveau de vie faible Part prestations/ressources : forte Beaucoup prestations logement, (APL) dans parc HLM Public RMI: avec enfants Public API : familles nombreuses Public AAH : familles monoparentales	Peu d'allocataires par commune Niveau de vie faible Part prestations/ressources : forte prestations logement dans le parc privé Public RMI: avec enfants Public API : familles nombreuses Public AAH : personnes isolées
<i>Caractéristiques de l'ensemble des habitants (données extérieures aux CAF)</i>	Locataires, surtout en HLM Beaucoup familles avec 4 enfants Chômage féminin de plus longue durée	Beaucoup de ménages exonérés d'impôt Max. en HLM Max. familles avec 4 enfants Beaucoup de familles monoparentales Taux de chômage maximum Beaucoup de chômage de longue durée Plus d'emplois précaires (CDD, intérim)	Beaucoup de ménages exonérés d'impôt Moins de salariés parmi les actifs
<i>Localisation</i>	Agglomération de Paris ou rural	Assez grandes agglomérations, nord de la France + Méditerranée	Rural ou petites agglomérations Limousin, Basse-Normandie

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS, données du Recensement de la Population de 1990, de l'ANPE 1994, de la Direction Générale des Impôts 1992.



**UNE APPROCHE DE LA DIMENSION TERRITORIALE
DES POLITIQUES SOCIALES**

**Réalisation d'une typologie des communes françaises
selon la proportion de bénéficiaires de politiques sociales
(données CNAF de décembre 1995)**

Isa ALDEGHI

**Département Évaluation
des Politiques Sociales**

Septembre 1997

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

SOMMAIRE

	Page
Introduction	9
<u>Chapitre 1 :</u> Présentation des données de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et premiers résultats de l'analyse territoriale	23
1- Présentation des données CNAF analysées	25
2- Les principaux résultats des analyses en composantes principales	35
3- Description des classes de la typologie selon les variables actives de l'analyse	44
<u>Chapitre 2 :</u> Une interprétation des différences entre classes de la typologie CRÉDOC des communes selon d'autres caractéristiques des allocataires des CAF.....	51
1- Des effectifs d'allocataires par commune très variables d'une classe à l'autre	54
2- Dans une des classes de communes, la part des allocataires étudiants est le double de la moyenne ...	56
3- Une forte relation entre niveau de vie et type de commune.....	57
4- La part occupée par les prestations dans les revenus est faible dans les communes où peu d'allocataires perçoivent des allocations sous conditions de ressources.....	60
5- Type de prestations logement et classes de communes : une forte présence d'allocation de logement social dans la classe 2	62
6- Perception de prestations logement et type de parc pour les bénéficiaires de minima sociaux	65
7- Structure familiale des publics percevant les minima sociaux selon le type de communes.....	67
<u>Chapitre 3 :</u> Les classes de communes et l'ensemble des habitants (données exogènes aux CAF) ..	71
1- Une hiérarchie des niveaux de vie entre classes de communes stable selon les CAF ou selon les impôts.....	74
2- La part des HLM, d'après les données du Recensement de la Population, est élevée dans la classe de communes comptant beaucoup d'allocataires du RMI ou de l'API.....	76
3- Le Recensement de la Population confirme le caractère plus ou moins familial des classes de communes d'après les données CNAF	78
4- De fortes variations dans les taux de chômage au Recensement entre les classes de communes	80
5- Le Ministère du Travail enregistre beaucoup de chômage de longue durée dans les communes de la classe 6.....	84

<u>Chapitre 4 :</u>	La typologie CRÉDOC des communes d'après les données CNAF et les grands découpages géographiques	87
1-	Type de communes et niveau d'urbanisation.....	89
2-	Les régions dans la typologie des communes selon les ratios de bénéficiaires de prestations « sociales » CAF	93
3-	Une cartographie départementale de la typologie des communes selon des ratios de bénéficiaires de prestations « sociales » CAF	96
<u>Chapitre 5 :</u>	La typologie CRÉDOC des communes basée sur les données CNAF et les autres approches territoriales	107
1-	Présentation de la typologie socio-économique du territoire	110
2-	Croisement de la typologie socio-économique du territoire et de la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF.....	120
3-	Présentation de la typologie territoriale des structures familiales	123
4-	Croisement de la typologie du territoire selon les structures familiales et de la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF	126
5-	Présentation de la typologie des zones d'emploi d'après les caractéristiques d'emploi et de chômage	129
6-	Croisement de la typologie des zones d'emploi d'après les caractéristiques d'emploi et de chômage et de la typologie CRÉDOC d'après les données CNAF	133
Conclusion		137
Annexe :		145
-	Répartition des allocataires CAF de chaque département selon la typologie de leur commune de résidence.....	147
-	Les 33 types socio-économiques de quartiers et communes (Typologie Nicole TABARD à partir du Recensement de Population de 1990)	152
-	Les 33 types de structures familiales des quartiers et communes (Typologie Nicole TABARD et Christophe LEFRANC à partir du Recensement de population de 1990).....	153
Bibliographie		155
Dictionnaire des sigles		163

LISTE DES TABLEAUX , GRAPHIQUES ET CARTES

TABLEAUX

		page
Tableau n°1 :	Répartition des communes et des allocataires des CAF (toutes prestations confondues) selon la tranche d'effectifs d'allocataires.....	32
Tableau n°2 :	Répartition des 5123 unités géographiques selon la part de divers allocataires parmi l'ensemble des allocataires des CAF.....	34
Tableau n°3 :	Part des bénéficiaires des prestations sociales dans la classe formée par les communes d'Outre-mer analysées par rapport à l'ensemble des allocataires CAF	37
Tableau n°4 :	Part des bénéficiaires des prestations sociales dans chacune des classes de la typologie (informations ayant servi à la construction de la typologie)	45
Tableau n°5 :	Synthèse des différences entre classes de la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF.....	48
Tableau n°6 :	Nombre de communes, d'allocataires, et nombre moyen d'allocataires CAF par classe de communes	55
Tableau n°7 :	Part des allocataires étudiants et part des allocataires étudiants percevant une prestation logement par type de communes.....	56
Tableau n°8 :	Part des allocataires CAF dont les revenus sont déclarés et répartition des allocataires CAF dont les revenus sont déclarés par tranche de ressources par jour et par unité de consommation par type de communes.....	59
Tableau n°9 :	Répartition des allocataires dont les revenus sont déclarés selon le poids des prestations dans leurs revenus d'ensemble, par type de communes.....	61
Tableau n°10 :	Part des allocataires percevant diverses prestations logement selon le type de communes ...	64
Tableau n°11 :	Les bénéficiaires des minima sociaux et la perception de prestations logement dans les parcs publics et privés par type de communes	66
Tableau n°12 :	Allocataires percevant le revenu minimum d'insertion : répartition selon la composition familiale par type de communes	68
Tableau n°13 :	Allocataires percevant l'allocation parent isolé : répartition selon le nombre d'enfants par type de communes	69
Tableau n°14 :	Allocataires percevant l'allocation adulte handicapé : répartition selon la composition familiale par type de communes	70
Tableau n°15 :	Part des ménages non imposés parmi ceux ayant rempli une déclaration d'impôts par type de communes	75
Tableau n°16 :	Effectifs des résidences principales et part des résidence principale en location au Recensement de la Population de 1990 par type de communes	77

Tableau n°17 :	Effectifs des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans, part des familles nombreuses, des familles monoparentales parmi ces familles au Recensement de la Population de 1990 par type de communes	79
Tableau n°18 :	Quelques caractéristiques d'emploi et de chômage de l'ensemble de la population active au Recensement de la Population de 1990 par type de communes	81
Tableau n°19 :	Taux de chômage masculin global et par âge, et répartition par âge de la population active masculine, d'après le Recensement de la Population de 1990, et par type de communes	82
Tableau n°20 :	Taux de chômage féminin global et par âge, et répartition par âge de la population active féminine, d'après le recensement de la Population de 1990, et par type de communes	83
Tableau n°21 :	Quelques caractéristiques du chômage masculin et féminin à la fin 1994 d'après le fichier de l'ANPE par type de communes	85
Tableau n°22 :	Répartition des allocataires CAF par classe de communes et selon le nombre d'habitants de la commune au Recensement	90
Tableau n°23 :	Répartition des allocataires par type de communes et par taille d'unité urbaine de la commune au Recensement.....	92
Tableau n°24 :	Répartition des allocataires CAF des 22 régions françaises dans la typologie CRÉDOC des communes selon les données CNAF	96
Tableau n°25 :	Répartition des allocataires de chaque type de communes CRÉDOC - données CNAF dans la typologie socio-économique de Nicole TABARD	122
Tableau n°26 :	Répartition des allocataires de chaque type de communes dans la typologie des structures familiales de Nicole TABARD et Christophe LEFRANC	128
Tableau n°27 :	Répartition des allocataires de chaque type de communes (typologie CRÉDOC - données CNAF) dans la typologie des zones d'emploi sensibles au risques de chômage	135
Tableau n°28 :	Répartition des allocataires CAF de chaque département selon la typologie de leur commune de résidence	147
Tableau n°29 :	Les 33 types socio-économiques de quartiers et communes (Typologie Nicole TABARD à partir du Recensement de Population de 1990).....	152
Tableau n°30 :	Les 33 types de structures familiales des quartiers et communes (Typologie Nicole TABARD et Christophe LEFRANC à partir du Recensement de population de 1990).....	153

GRAPHIQUES

	page
Graphique n°1 : Projection des variables actives sur les deux premiers axes de l'analyse en composantes principales des unités géographiques	39
Graphique n°2 : Projection des variables actives sur les troisième et quatrième axes de l'analyse en composantes principales des unités géographiques	40
Graphique n°3 : Projection des classes 1 à 6 sur les deux premiers axes de l'analyse en composantes principales des unités géographiques	42
Graphique n°4 : Projection des classes 1 à 6 sur les troisième et quatrième axes de l'analyse en composantes principales des unités géographiques	43
Graphique n°5 : Une représentation visuelle des principales oppositions entre zones géographiques en France.....	119

CARTES

	page
Carte n°1 : Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous condition de ressources », par département.	99
Carte n°2 : Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », par département.....	100
Carte n°3 : Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes les prestations familiales sous conditions de ressources », par département	101
Carte n°4 : Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 4 : « assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement » par département	102
Carte n°5 : Part des allocataires CAF habitant dans une commune de la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous condition de ressources » par département	103
Carte n°6 : Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 6 : « forte proportion de bénéficiaires du RMI, de l'API, de prestations logement (hors minimum social) », par département.....	104
Carte n°7 : Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) » par département	105

Introduction

Les populations concernées par les différentes politiques sociales sont réparties selon chacune de ces politiques de façon spécifique sur le territoire français, pour deux raisons :

- soit parce que certaines politiques sont spécifiquement centrées sur des territoires préalablement définis (c'est le cas des quartiers « Politique de la Ville », ou encore de la première version de la Prestation Dépendance qui, à titre expérimental, s'adresse aux personnes âgées dépendantes résidant dans douze départements français, ou encore des « zones franches » faisant l'objet de mesures incitatives à la création d'emploi, ou encore de certaines zones de montagne où la petite agriculture va bénéficier de mesures de soutien généralement financées par la Communauté Européenne, etc.);

- soit parce que les politiques sociales s'adressent à un public en difficultés, défini sous certains critères totalement extra-territoriaux (conditions d'âge, de ressources, de situation familiale par exemple), mais ces populations ne sont pas réparties uniformément sur le territoire national. On peut citer le Minimum Vieillesse (FNS), qui s'adresse à des personnes âgées en-dessous d'un certain seuil de pauvreté, et qui touche de nombreux retraités de la petite agriculture ou plus souvent leurs veuves, donc un public à la répartition spatiale de cette petite agriculture¹. Les quelques études sur la localisation du public percevant le RMI montrent une forte relation avec la distribution spatiale des chômeurs de longue durée². Autre exemple, les familles monoparentales sont surreprésentées dans les quartiers périphériques de grands ensembles sociaux, cette distribution s'expliquant sans doute par l'inégale distribution géographique des logements ouvrant droit à l'APL³.

¹ Pour une analyse départementale des populations âgées concernées par le FNS, voir :

Danièle PRANGERE : *L'allocation vieillesse supplémentaire au premier janvier 1996*, Documents Statistiques n°271, SESI, Ministère du Travail et des Affaires sociales, novembre 1996.

² Vincent POUBELLE : « Près d'un million de personnes sont passées par le dispositif du RMI en trois ans », *Economie et Statistique* n°252, INSEE, mars 1992.

³ Nicole TABARD et Christophe LEFRANC : *Géographie des structures familiales*, document de Travail n°F 9613, INSEE, 1996.

Ce cahier de recherche propose une lecture des oppositions territoriales dans la répartition des bénéficiaires des politiques sociales, sous forme d'une typologie communale issue de données communiquées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Quelles sources pour analyser la localisation des bénéficiaires des politiques sociales

La localisation des bénéficiaires des politiques sociales est un thème de recherche qui est loin d'avoir été traité systématiquement, et les informations disponibles se résument au mieux bien souvent à une répartition par départements, par régions ou par catégories de communes⁴. Si on souhaite aller au-delà d'une approche départementale, la synthèse des spécificités territoriales des politiques sociales en France est un chantier qui reste à ouvrir.

Réaliser une synthèse des spécificités territoriales, en rapprochant les zones géographiques qui se ressemblent sur le plan des politiques sociales, suppose d'avoir accès à un nombre très élevé d'observations, pour que les données soient représentatives à un niveau géographique précis.

Si on considère les enquêtes par sondage de l'INSEE, qui portent généralement sur plusieurs dizaines de milliers de ménages, la représentativité départementale, voire même régionale, n'est généralement pas assurée. Il n'est donc pas possible sauf plan de sondage spécifique qui surpondère certains lieux, d'aller à un niveau plus fin du découpage territorial. Les enquêtes nationales par sondage d'autres organismes, dont le CRÉDOC, dépassent rarement les 2 000 observations, et se prêtent peu à une investigation poussée des aspects territoriaux, si ce n'est par le biais d'une analyse des différences selon les niveaux d'urbanisation.

⁴ Un dossier récent publié par le Ministère des Affaires sociales fournit une abondante cartographie départementale sur les taux d'équipement et de professionnels du secteur social : Michel KAGAN (coordination du dossier), Christel ALIAGA, Brigitte DIARD, Murielle MONROSE, Martine NEISS, Emmanuel WOITRAN : « Disparités géographiques de l'offre sociale », *Solidarité santé* - études statistiques n°4, SESI, Ministère du Travail et des Affaires Sociales, octobre - décembre 1996.

Les sources d'informations exhaustives sont celles qui se prêtent le mieux à une approche territoriale. Le Recensement de la Population est une source privilégiée de connaissance de la population française. Malheureusement pour ceux qui s'intéressent aux politiques sociales, aucune question du Recensement ne porte directement sur la perception de telle ou telle mesure sociale, si ce n'est par le biais de l'information sur le caractère HLM ou non des locations, ce qui permet d'aborder la politique sociale de logement. Plus globalement, les montants des revenus et leurs origines ne sont pas traités dans le Recensement de la Population.

La décentralisation au niveau des départements d'une partie du budget de l'aide sociale présente un réel obstacle à la constitution de fichiers nationaux se prêtant ensuite à des analyses territoriales. Les aides accordées au niveau des communes ne font pas non plus l'objet d'une remontée statistique à un niveau supérieur géographiquement. C'est pourquoi ce sont les grandes politiques sociales nationales qui se prêtent le plus facilement à ces approches de comparaison entre territoires.

Une piste intéressante est celle des fichiers de gestion de bénéficiaires de politiques sociales. Pour des raisons administratives, il est nécessaire de connaître l'adresse des bénéficiaires, et donc leur commune de résidence.

Qu'entend-on par « politique sociale »

Le terme de « politiques sociales » renvoie selon les auteurs à des contenus variables. Dans ce cahier de recherche, le sens est restrictif. On entend par « politique sociale » les mesures visant à la redistribution directe des richesses au bénéfice des ménages les moins fortunés par une aide en espèce. Les politiques de construction d'établissement ou d'aide en nature ne sont donc pas traitées ici.

Les minima sociaux, qui assurent un revenu minimum à diverses catégories de population toutes définies par l'absence ou le faible niveau de ressources, sont au coeur des politiques sociales qu'on souhaite étudier ici sous l'angle de leur répartition spatiale. Sur les cinq grands minima sociaux, trois sont gérés en grande partie par les Caisses d'Allocations Familiales, il s'agit de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH), de l'Allocation Parent Isolé (API) et du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Ces allocations seront présentées plus en détail dans le premier chapitre.

Des deux minima sociaux qui ne sont pas gérés par les CAF, le premier est l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), qui s'est substituée à l'Allocation de Fin de Droits. Cette allocation est attribuée aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation au titre de l'assurance chômage. Elle est gérée par les ASSEDICS. D'après les chiffres de l'UNEDIC, fin Mai 1997, 490 000 personnes au chômage percevaient cette allocation⁵. A la même date, près d'un million sept cent mille chômeurs percevaient une indemnisation au titre de l'assurance chômage. Tous les demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés, puisque près de trois millions de personnes sont classées demandeurs d'emploi de catégorie 1 (disponibles immédiatement, cherchant un emploi à temps complet).

On aurait souhaité disposer de données communales informatisées sur les demandeurs d'emploi pour procéder à des analyses territoriales. Le département des études et des statistiques de l'ANPE dispose d'un outil d'analyse très complet du public des demandeurs d'emploi à travers la mise en place d'un fichier historique des demandeurs d'emploi. Dans ce fichier, tous les événements enregistrés par l'administration sont conservés pour chaque demandeur d'emploi, en particulier les entrées et sorties du chômage sont analysables puisque chaque personne reste dans le fichier. Ce fichier historique a été généralisé en Juillet 1993⁶. Entre Juillet 1993 et Janvier 1997, plus de 12 millions de personnes se sont inscrites à l'ANPE une fois ou plus.

⁵ *Tableau de bord des politiques d'emploi - données départementales et nationales des politiques d'emploi et du marché du travail*, n°46, DARES, Ministère du Travail et des Affaires Sociales, juin 1997.

⁶ Voir la présentation de Nadir SIDHOUM du fichier historique de l'ANPE dans les actes des journées nationales d'études sur l'intégration des chômeurs de longue durée organisées par l'Observatoire de la Précarité, de l'Insertion et de l'Intégration, Montpellier, 14 et 15 avril 1997.

Les conditions de l'utilisation du fichier historique par les partenaires de l'ANPE sont actuellement à l'étude. Dans son vaste programme d'études en cours, l'ANPE a déjà plusieurs travaux prenant en compte l'analyse territoriale. Une base de données permet de connaître des indicateurs sur l'embauche par bassin d'emploi. Un partenariat avec l'INSEE et la Délégation Interministérielle à la Ville permet une analyse des demandeurs d'emploi des quartiers faisant l'objet de la politique de la ville. Une étude du Centre d'Étude de l'Emploi en collaboration avec l'ANPE vise à caractériser « les différences spatiales dans les situations de chômage ». L'unité géographique analysée ici est la région. Certaines agences locales pour l'emploi font l'objet d'une étude particulière. D'autres travaux portent sur des sites pilotes⁷.

Le calendrier de ce cahier de recherche et les contraintes propres à la réalisation du programme d'études de l'ANPE pour 1997 n'ont pas permis d'aller plus loin dans la collaboration avec l'ANPE. En dehors de l'indemnisation du chômage, un autre volet de l'aide à l'emploi consiste en mesures directes d'aides à l'emploi (sous forme de subventions de l'emploi ou encore de dégrèvement de charges). Les tableaux de bord de la DARES ainsi que les bilans annuels des politiques d'emploi présentent généralement les effectifs concernés par les mesures et montants dépensés par département, mais ces chiffres ne sont pas disponibles à un niveau infra-départemental.

L'autre grand minimum social français qui n'est pas géré par les Caisses d'Allocations Familiales est le Fonds National de Solidarité (minimum vieillesse⁸). Ce dispositif a été créé en 1956 pour éliminer la grande pauvreté qui touchait les personnes âgées ayant peu cotisé à la retraite. Les effectifs de bénéficiaires concernés sont en baisse régulière, ils étaient de plus de 2 millions et demi à la fin des années cinquante et tournent actuellement autour du million. Les effectifs actuels ne sont toutefois pas négligeables et sont comparables aux effectifs du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Mais si le RMI est géré à plus de 97 % par un seul

⁷ Programme d'études de l'ANPE sur le marché du travail (année 1997), Direction Générale, Département des études et des statistiques, mars 1997.

⁸ Danièle PRANGERE : *L'allocation vieillesse supplémentaire au premier janvier 1996*, op. cit.

réseau d'organismes, les Caisses d'Allocations Familiales, le minimum vieillesse est géré par un grand nombre de caisses de retraite. L'enquête annuelle du SESI, qui fait l'objet d'une exploitation par Danièle PRANGERE, porte sur 12 différentes caisses de retraite, les principales, qui gèrent 92 % du public des bénéficiaires. Le SESI qui centralise ces résultats ne connaît au niveau territorial que le département de résidence des allocataires. Chaque caisse de retraite communique des tableaux standardisés et non des données individuelles. Le département de résidence des bénéficiaires du minimum vieillesse est une information d'ailleurs largement exploitée par le SESI qui montre des contrastes très grands entre départements. Il n'était donc malheureusement pas possible d'intégrer ce public dans l'analyse territoriale infra-départementale développée plus loin.

Un partenariat avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

Un partenariat a pu se nouer avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, où la réflexion sur la connaissance du public à un niveau territorial fin était déjà très avancée. Un premier bilan de l'utilisation des fichiers d'allocataires des Caisses d'Allocations Familiales pour la connaissance à un niveau local avait déjà fait l'objet d'un numéro spécial d'une des revues de la CNAF en 1992⁹. Comme l'indiquait le titre de ce numéro spécial, les travaux présentés étaient pour la plupart le fruit d'une collaboration entre les Directions régionales de l'INSEE et les CAF, afin d'éclairer la connaissance de situations locales. La proximité entre la date des informations des CAF utilisées et celle du dernier Recensement de la Population s'est révélée particulièrement favorable pour calculer avec une bonne fiabilité la pénétration de certaines politiques dans la population d'ensemble d'un quartier ou d'une commune. Certaines analyses portent sur un découpage infra-communal des agglomérations. La plupart de ces articles portent sur une agglomération ou un département (l'agglomération de Lyon, de Charleville-Mézières ou de Marseille, les Bouches-du-Rhône, la Guadeloupe ...). Seul l'article de Françoise MATHIEU aborde la diversité sociale de l'ensemble de la France, mais dans ce

⁹ « Etudes locales : collaborations CAF/INSEE », *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

cas précis le découpage retenu est vaste, puisqu'il s'agit des départements¹⁰. Quelques articles proposent une construction d'une synthèse des diversités territoriales du public des CAF sous la forme d'une typologie de quartiers basée sur les informations issues des données des CAF (agglomération lyonnaise¹¹ et agglomération de Charleville-Mézières¹²). Les articles de Nicole TABARD et d'Olivier JEAN¹³, ainsi que l'un de ceux de Georges OLLIER¹⁴, ont une démarche inverse, ils utilisent les typologies socio-économiques du territoire construites de façon exogène aux données des CAF, sur la base du Recensement de la Population, pour croiser les types de communes (d'après les travaux sur la structure socio-économique du territoire de Nicole TABARD) avec les types d'allocataires CAF y résidant.

Si depuis cette époque on ne note pas d'autres publications importantes sur les approches territoriales, l'appareil statistique de la CNAF s'est considérablement étoffé dans cette direction depuis 1992. Un programme appelé « PERSPICAF » s'est consacré au développement des capacités d'expertises des Caisses d'Allocations Familiales et a abouti au recrutement de nombreux chargés de missions PERSPICAF à un niveau décentralisé. Des outils statistiques ont été créés à partir du fichier exhaustif des allocataires CAF. Une série importante de tableaux est disponible au niveau communal et permet de situer une commune ou une Caisse donnée dans un ensemble plus vaste. Cette Base de Données Communales est essentiellement alimentée par les fichiers administratifs des CAF. D'autres informations provenant de l'INSEE ou d'autres organismes ont été intégrés également à cette base de données communales.

¹⁰ Françoise MATHIEU : « Une carte de France de la pauvreté : les bénéficiaires de minima sociaux », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

¹¹ Jacqueline BERETTI, Alberto LOPEZ et Lucien JULLIAN : « Une typologie des quartiers de l'agglomération lyonnaise », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

¹² Claude RONEZ et Jean-Claude STILLFRAUTH : « Les aides au logement - l'exemple de Charleville-Mézières », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

¹³ Nicole TABARD et Olivier JEAN : « A chaque aide au logement sa localisation », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

Nicole TABARD et Olivier JEAN : « 30 types de familles allocataires », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

¹⁴ Georges OLLIER : « Bouches-du Rhône : les bas revenus plus fréquents dans les communes ouvrières et les plus urbaines », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

Actuellement cette base de données est consultée à un niveau local par les CAF. Elle est réactualisée régulièrement par les statisticiens de la CNAF à partir des fichiers des CAF. Les missions nombreuses de la CNAF n'ont pas permis de développer pour l'instant des analyses territoriales d'une portée nationale à partir de cette base de données. Ce cahier de recherche rend compte d'une première tentative de synthèse des disparités communales en termes de politiques sociales sous la forme d'une typologie territoriale.

On peut regretter l'impossibilité actuelle d'aller au-delà du découpage communal dans ce fichier. Cette préoccupation de connaissance à un niveau géographique infra-communal des spécificités de localisation des phénomènes sociaux est souvent posée par les acteurs locaux de la politique de la ville. Elle a d'ailleurs abouti à la création de la mission « Ville » à l'INSEE en 1991¹⁵, qui vise à produire des informations sur les quartiers faisant l'objet de politiques urbaines particulières et à réfléchir sur la sélection d'autres quartiers présentant des indices de difficultés. Dès 1992, un article publié par l'INSEE comparait les résultats du Recensement des quartiers de la Politique de la Ville avec le reste des agglomérations dont ils faisaient partie¹⁶. Aujourd'hui encore, l'effort de connaissance infra-communal est plus avancé pour les quartiers de la politique de la ville que pour les autres quartiers des grandes agglomérations. La mise au point de tables de passage entre l'adresse et le quartier a démarré depuis le début des années 1990 à l'INSEE (système REPLIC qui permet de passer automatiquement de l'adresse à l'îlot, la plus petite unité géographique du Recensement¹⁷). Les applications réalisées dans l'agglomération de Lyon montrent que dans au moins 20 % des adresses, l'appariement automatique avec le numéro d'îlot ne fonctionne pas¹⁸. Etant donné l'intérêt pour ces approches, on peut penser que dans les années qui viennent ces outils se seront perfectionnés et que les études infra-communales pourront se généraliser.

¹⁵ Philippe CHOFFEL : "La Mission "Villes"", *Courrier des statistiques*, n°67-68, INSEE, 1993.

¹⁶ Michel CASTELLAN, Maryse MARPSAT, et Marie-Françoise GOLDBERGER, : "Les quartiers prioritaires de la politique de la ville", *INSEE première*, n°234, 1992.

¹⁷ Maryse MARPSAT : "Déchiffrer la ville", *Courrier des statistiques*, n°67-68, INSEE, pp 27-35, 1993.

¹⁸ François VINOT : "Informations infra-communales en Rhône-Alpes, le cas des CAF", *Courrier des statistiques*, n°67-68, INSEE, pp 41-44, 1993.

Les 9 millions d'allocataires des Caisses d'Allocations Familiales

Les Caisses d'Allocations Familiales gèrent une part importante des politiques sociales existant sur le territoire national. En tout, plus de 9 millions de personnes sont allocataires. Toutes ne relèvent pas pour autant d'une politique à caractère social. Par exemple, l'aide à la famille pour l'emploi d'une garde à domicile est une mesure qui vise à la création d'emploi, mais cette aide distribuée par les CAF ne va pas particulièrement dans le sens d'une réduction des inégalités de revenus. Les allocations familiales ont (jusqu'à ce qu'on envisage récemment de les placer sous conditions de ressources) une visée de soutien des familles avec plusieurs enfants quels que soient leurs revenus, la préoccupation « sociale » au sens de redistribuer les ressources des personnes les moins pauvres vers les personnes les moins favorisées n'est pas première dans leur attribution. Dans le cas des allocations familiales, il y a bien redistribution mais des ménages sans enfants vers les familles d'au moins deux enfants.

Plan du cahier de recherche

Ce cahier de recherche propose donc de poser une première pierre à l'analyse française de la localisation des bénéficiaires des politiques sociales à partir d'une synthèse des données communales portant sur les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales.

Le **premier chapitre** est consacré à une présentation détaillée de la base de données et de la méthode de construction de la typologie territoriale, puis des principaux résultats de l'analyse. Cette dernière est construite sur la proportion de bénéficiaires de diverses prestations à caractère social parmi l'ensemble des allocataires des CAF. On aboutit à une répartition des 36 000 communes françaises dans une classification en sept types de communes, qui sont décrites selon les variables actives de l'analyse. On verra notamment que le public de l'AAH se différencie dans sa localisation de celui du RMI, ce dernier est en revanche proche de celui de l'API. A l'inverse, certaines classes comptent peu de bénéficiaires de minima sociaux. La part importante des bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources caractérise d'autres groupes de communes. On rencontre aussi des communes « aisées » où le public des CAF est moins concerné par toutes les prestations à caractère social. Une classe bien spécifique comporte une forte proportion de bénéficiaires de prestations logement, mais pas des autres prestations à caractère social.

Dans le **deuxième chapitre**, une interprétation des différences entre classes de la typologie est faite en tenant compte de diverses particularités du public des CAF (en dehors des variables ayant servi à créer la typologie). Une des classes contient une forte proportion d'allocataires étudiants. Les écarts dans les niveaux de revenus déclarés par les allocataires des CAF sont importants entre classes, ce qui confirme l'intuition que la typologie oppose communes « pauvres » et communes plus « aisées ». Au niveau territorial, un lien se dessine entre niveau de ressources et part des prestations dans les ressources : plus le type de communes comprend d'allocataires CAF à faibles ressources, plus la part des prestations versées par la CAF dans les ressources est élevée. Les prestations logement (ALS, APL ou ALF) ne sont pas les mêmes dans tous les types de communes. Certaines informations (structures familiales, perception de prestation logement, types de logement) sont analysées pour les bénéficiaires des minima sociaux versés par les CAF.

Le **chapitre 3** intègre dans l'analyse des spécificités de chaque classe de communes des informations portant sur l'ensemble des habitants (et non seulement sur les allocataires des CAF). Les données mobilisées sont soit issues du Recensement de la Population de 1990 (caractéristiques d'emploi, de logement, de structures familiales), soit du Ministère du Travail (données sur le chômage de 1994), soit encore du Ministère du Budget (part des foyers fiscaux imposables en 1992).

Le **quatrième chapitre** explore les spécificités de chaque classe en termes de niveau d'urbanisation et de localisation régionale et départementale. Une série de cartes permet de visualiser la localisation de chaque type de communes.

Enfin, dans le **chapitre 5**, un croisement est proposé entre la typologie CNAF-CRÉDOC et trois autres approches territoriales sous formes de typologies du territoire français. Ces approches territoriales ne portent pas directement sur la pauvreté ou les politiques sociales mais fournissent une grille de lecture générale des inégalités entre territoires au niveau de la France entière. Deux typologies produites par Nicole TABARD sont présentées : la première porte sur la différenciation des zones selon une nomenclature privilégiant la catégorie sociale et le type d'établissement où s'exerce l'activité; la deuxième typologie, réalisée en collaboration avec Christophe LEFRANC, est construite à partir de la composition familiale des ménages de chaque zone géographique. La troisième typologie a été élaborée par le Laboratoire d'Économie Sociale de l'Université de Paris I, à la demande de la DARES et en prolongation de travaux antérieurs du Ministère du Travail, c'est une typologie des zones d'emploi selon divers indicateurs de chômage et d'emploi. Outre l'intérêt méthodologique de ces approches, elles fournissent une grille de lecture des systèmes de ressemblances et d'oppositions entre zones géographiques. Bien que les problématiques sous-jacentes à ces typologies soient bien différentes, les oppositions entre zones se recoupent en partie. Autrement dit, la typologie construite à partir des données CNAF renvoie à des oppositions entre zones du territoire français qui dépassent largement la dimension de la localisation des bénéficiaires des politiques sociales.

Chapitre 1

Présentation des données

de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et premiers résultats de l'analyse territoriale

Ce chapitre présente une lecture des spécificités territoriales des politiques sociales à partir d'une classification automatique du territoire français fondée sur la localisation des allocataires de diverses politiques sociales. Cette analyse a été possible grâce à la collaboration de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, qui a mis à notre disposition des informations au niveau communal issues de leur fichier national d'Allocataires.

1. Présentation des données CNAF analysées

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a transmis au CRÉDOC une base de données au niveau communal constituée à partir du fichier national d'allocataires des CAF à la fin de l'année 1995. A cette date, près de 9 millions et demi d'allocataires percevaient au moins une prestation versée par une CAF de France métropolitaine ou d'un département d'outre-mer.

Les variables actives dans la construction de la typologie : des proportions de bénéficiaires de prestations à caractère social parmi l'ensemble des allocataires de la CAF

Les données transmises par la CNAF au CRÉDOC ont la forme de tableaux communaux où figurent les effectifs de différentes catégories : ensemble des allocataires, bénéficiaires de diverses prestations, ces derniers étant parfois différenciés selon leur structure familiale, la perception d'autres prestations, etc. Il n'est donc pas possible de procéder, comme l'avaient fait Nicole TABARD et Olivier JEAN dans une étude¹⁹ portant sur les bénéficiaires de prestations CAF de l'Île-de-France, à la construction d'une typologie d'allocataires telle que chaque allocataire ne ferait partie que d'un seul type de « famille ». Si une telle typologie d'allocataires était réalisée, elle pourrait servir de base à l'analyse des différences territoriales entre communes ou regroupements cantonaux de communes.

¹⁹ Nicole TABARD, Olivier JEAN : « Trente types de familles allocataires », art. cit.

La méthode suivie ici repose donc sur la construction d'un certain nombre de ratios par communes ou regroupements de communes, exprimant la fréquence ou la rareté de certaines prestations à caractère social versées par les CAF²⁰. Tous ces ratios sont construits en ramenant l'effectif des bénéficiaires d'une prestation donnée à l'ensemble des allocataires de la CAF.

On peut regretter de ne pouvoir rapporter ces effectifs de bénéficiaires à l'ensemble des habitants d'une commune ou d'un regroupement de communes, afin de pouvoir estimer la part de la population d'une zone géographique touchée par une prestation donnée, mais un tel rapprochement pose un certain nombre de problèmes. L'un de ces problèmes vient de l'absence de données de cadrage proches en date. Le dernier Recensement de la Population date de mars 1990. 5 ans et 9 mois séparent donc le Recensement de la mise à jour des informations transmises par la CAF au CRÉDOC, et dans un tel laps de temps, le nombre d'habitants de certaines unités géographiques a pu évoluer sensiblement, que ce soit par diminution ou par augmentation. De plus, les données transmises par la CAF portent sur des effectifs d'allocataires. Or l'équivalence entre allocataires au sens CAF et ménages au sens INSEE n'est pas toujours parfaite. Pour l'INSEE, le nombre de ménages renvoie au nombre de résidences principales (à l'exclusion d'ailleurs des personnes habitant en logement de type foyer, internat, ces logements que l'INSEE désigne du terme de « non ordinaire » pouvant héberger des bénéficiaires de certaines prestations). Pour la CAF, il peut arriver que plusieurs allocataires vivent sous le même toit. Si cette situation ne peut concerner l'homme et la femme du couple, elle n'est pas exceptionnelle dans le cas des allocataires du RMI ou de l'API logés chez leurs parents, eux-mêmes allocataires. Dans l'enquête nationale CRÉDOC-DIRMI de 1996 portant sur les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion²¹, 30 %

²⁰ Pour des informations détaillées sur chacune des allocations versées par les CAF, les principes législatifs en oeuvre, les montants attribués, les effectifs concernés, les évolutions, on peut se référer à deux publications très complètes de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales :

Prestations familiales - Recettes, dépenses, bénéficiaires, année 1995, Direction de la Recherche, des Prévisions et des Statistiques, CNAF (document non daté, paru début 1997),

et *Prestations logement - 1993-1994, statistiques CAF et tous régimes - premiers résultats 1995*, Direction de la Recherche, des Prévisions et des Statistiques, CNAF (document non daté).

²¹ Isa ALDEGHI : *Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion - profils, parcours antérieurs, rapports à l'emploi et à la famille*, rapport CRÉDOC n°173, novembre 1996.

des personnes ayant demandé le RMI au cours du premier semestre 1995 étaient hébergées par de la famille ou plus rarement par des amis au moment du dépôt de leur demande. Cette enquête ne permet toutefois pas de savoir si les personnes qui les hébergent sont elles aussi allocataires d'une CAF.

Les six ratios servant de base à la classification des unités géographiques sont les suivants, ils sont tous calculés sur la base de l'ensemble des allocataires des CAF :

- Pourcentage de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI),
- Pourcentage de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- Pourcentage de bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (API),
- Pourcentage de bénéficiaires d'une aide au logement, à l'exclusion de ceux percevant simultanément un des trois grands minima sociaux versés par les CAF (le RMI, l'API ou l'AAH),
- Pourcentage de bénéficiaires du Complément Familial (CF),
- Pourcentage de bénéficiaires de l'Allocation Pour Jeune Enfant sous conditions de ressources (APJECR).

Les trois premiers ratios correspondent à la réception de minima sociaux.

Le Revenu Minimum d'Insertion est une allocation différentielle attribuée aux personnes d'au moins 25 ans ou ayant charge d'enfants dont les ressources sont inférieures au montant maximum du RMI. Dans le calcul du montant du RMI sont décomptés tous les revenus perçus par ailleurs, dont les prestations familiales, et un forfait logement pour les hébergés ou les titulaires d'une prestation logement, les neuf dixièmes des allocataires du RMI se voyant appliquer la déduction pour forfait logement au moment du calcul du montant de leur allocation de RMI. En 1995, le montant maximum du RMI en métropole, après déduction du forfait logement, est de 2047 francs pour une personne seule et de 2930 francs pour un couple sans enfants.

L'Allocation Parent Isolé est, comme le RMI, une allocation différentielle, tenant compte des ressources déjà perçues (dont les prestations familiales) et complétant les ressources jusqu'à un plafond. Son montant maximum est plus élevé que celui du RMI, puisqu'il est fin 1995 de 3 118 francs pour une femme enceinte, de 4 157 francs pour un parent isolé avec un enfant, et de 5 196 francs pour un parent isolé avec deux enfants. Contrairement au RMI qui peut être renouvelé sous condition d'accepter les actions d'insertion tant que la situation financière du bénéficiaire ne s'est pas améliorée, l'API a une durée limitée, jusqu'aux trois ans de l'enfant le plus jeune, ou si tous les enfants ont dépassé cet âge, pendant douze mois au maximum. Cette prestation touche un public d'allocataires très féminisé, puisque 98,4 % des parents isolés touchant l'API sont des femmes.

L'Allocation Adulte Handicapé est attribuée aux personnes entre 20 et 59 ans qui ont une incapacité permanente d'au moins 80 %, ont été reconnues par la COTOREP comme ne pouvant travailler, et dont les ressources sont inférieures à un plafond. Les autres ressources (pension d'invalidité, prestations familiales, etc.) sont prises en compte. Le montant maximum de l'AAH est égal pour une personne seule au montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, augmenté du fonds national de solidarité, soit de 3 392 francs par moins fin 1995²². Ce montant est doublé pour un couple et majoré de 50 % par enfant à charge.

²² Danièle PRANGERE : « L'allocation vieillesse supplémentaire au premier janvier 1996 », op. cit.

Le quatrième ratio renvoie à la politique d'aide au logement, les prestations logement perçues pouvant être l'allocation de logement familiale (ALF), l'allocation de logement sociale (ALS) ou encore l'aide personnalisée au logement (APL)²³. Pour limiter la redondance avec les ratios concernant les bénéficiaires de minima sociaux, et comme l'information sur les effectifs de bénéficiaires de minima sociaux percevant une aide au logement était disponible, on a pris en compte le pourcentage de bénéficiaires de prestations logement qui ne touchent pas par ailleurs un minimum social. Les montants des prestations logement ont un mode de calcul complexe, où sont pris en compte la structure familiale, le montant des dépenses de logement, les ressources du ménage, la catégorie de logement et la zone géographique de résidence. Dans l'ensemble, l'aide personnalisée au logement est d'un montant plus élevé que les aides au logement familiale ou sociale, sa perception suppose que l'immeuble ait été financé à sa construction ou à sa réhabilitation par des prêts conventionnés précis.

Les deux derniers ratios renvoient à l'aide aux familles ayant des ressources inférieures à un certain plafond. Le complément familial (CF) est versé aux familles ayant au moins trois enfants tous âgés de plus de trois ans, l'allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources (APJECR) est versée aux familles, selon leurs revenus comme pour le complément familial, dont au moins un enfant a entre quatre mois et trois ans. Si l'allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources est versée à une famille, celle-ci ne peut simultanément percevoir le complément familial.

Fin 1995, l'allocation jeune enfant sans condition de ressources était versée à toutes les femmes entre le cinquième mois de grossesse et le troisième mois de naissance de l'enfant, cette allocation qui touchait toutes les familles sans considération de niveau de vie n'a pas été retenue dans notre analyse. En 1996, la mise sous conditions de ressources a été étendue à cette dernière allocation.

Toutes ces prestations ont un caractère social, dans le sens où elles s'adressent à des publics dont les ressources disponibles ne dépassent pas un certain seuil, variable selon les

²³ *Prestations logement - 1993-1994, statistiques CAF et tous régimes - premiers résultats 1995*, op. cit.

prestations et les configurations familiales. Elles visent à améliorer la situation financière de leurs bénéficiaires dans un principe d'amélioration du niveau de vie des ménages les moins favorisés. Bien entendu, d'autres conditions d'attribution sont prises en considération (reconnaissance par la COTOREP d'un handicap empêchant de travailler dans le cas de l'AAH, absence de conjoint et charge d'enfant actuelle ou prochaine pour l'API, critère d'âge minimum pour le RMI, âge des enfants pour l'APJECR ou le complément familial, type de logement, configuration familiale, etc.).

Il est possible qu'un même allocataire soit pris en compte plusieurs fois, s'il touche plusieurs des prestations analysées. Ces situations de cumul de prestations sont relativement mal connues à partir des statistiques publiées par la CNAF. Les bénéficiaires du RMI sont les mieux connus sous cet angle, car ce public fait l'objet d'une publication spécifique annuelle par Françoise MATHIEU²⁴. En métropole, seuls 0,4 % des allocataires du RMI perçoivent simultanément l'API, et 0,2 % perçoivent l'AAH. Les prestations à caractère familial sont un peu moins exceptionnelles, tout en restant peu répandues, puisque 4,5 % des allocataires du RMI ont aussi le complément familial, et 7,1 % perçoivent l'allocation pour jeune enfant (sans qu'il soit possible de savoir si c'est sous conditions de ressources ou non). Rappelons qu'il n'est pas juridiquement possible de toucher à la fois le complément familial et l'allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources, et que par construction de l'indicateur, le ratio de bénéficiaires de prestations logement a exclu les bénéficiaires des minima sociaux.

De tous les ratios élaborés pour construire les variables actives de la typologie, le plus élevé est celui concernant la perception d'une aide au logement (hors des minima sociaux). Les pourcentages suivants sont calculés sur les 9 141 276 allocataires CAF de France métropolitaine qui résident dans les unités géographiques analysées (communes d'au moins 400 allocataires et regroupements de communes plus petites sur une base cantonale, dont les effectifs d'allocataires atteignent au moins 400 personnes). 52,6 % des allocataires des CAF sont des personnes qui ont une aide au logement, à l'exclusion d'un minimum social. Les bénéficiaires de l'allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources représentent

²⁴ La dernière publication est : Françoise MATHIEU: *Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 1996*, Bureau des Statistiques, Recherche, Prévision et Statistiques, CNAF, Avril 1997 .

11,1 % des allocataires des CAF, soit légèrement plus que les bénéficiaires du complément familial (9,4 %). Des minima sociaux, le plus répandu est le RMI, qui est attribué à 9,8 % des allocataires CAF. Puis vient l'AAH, perçue par 6,0 % des allocataires des CAF. L'API est le minimum social le moins fréquent, puisqu'il ne concerne que 1,7 % des allocataires.

Quelques unités géographiques fictives à écarter

Ces 9 millions et demi d'allocataires sont répartis dans 36 882 unités géographiques de base. Ces unités géographiques sont en principe des communes. Quand la commune n'a pu être identifiée, une ou deux unités géographiques fictives ont été créées dans chacune des Caisses d'Allocations Familiales. 152 unités géographiques fictives figurent dans la base de données, elles regroupent moins d'un pour cent des allocataires CNAF (précisément, 0,8 % des allocataires des CAF ont une domiciliation précise inconnue au niveau du fichier national des allocataires). Ces unités fictives ont été écartées des étapes de construction de typologie. Par contre ces allocataires ont été réintroduits à l'étape de la description des typologies, afin de reconstituer un ensemble correspondant à l'intégralité des allocataires des Caisses d'Allocations Familiales.

Les unités géographiques analysées : communes d'au moins 400 allocataires CAF ou regroupement de communes plus petites d'un même canton

La typologie des communes repose sur la proportion de divers allocataires parmi l'ensemble des allocataires CAF d'un même lieu. Or certaines communes comportent un nombre très restreint d'allocataires, voire même pour 251 communes, aucun allocataire des CAF.

Comme le montre le tableau suivant, les communes comportant peu d'allocataires CAF sont nombreuses, mais elles ne représentent qu'une faible part des allocataires.

Tableau n°1 :

Répartition des communes et des allocataires des CAF (toutes prestations confondues)
selon la tranche d'effectifs d'allocataires

	Sur 100 communes, combien comptent :	Sur 100 allocataires CAF, combien vivent dans des communes qui comptent :
De 0 à 99 allocataire(s) CAF	74,3	8,9
De 100 à 199 allocataires CAF	10,5	5,7
De 200 à 299 allocataires CAF	4,4	4,2
De 300 à 399 allocataires CAF	2,3	3,1
De 400 à 999 allocataires CAF	4,7	11,4
De 1 000 à 1999 allocataires CAF	1,7	9,5
De 2 000 à 4 999 allocataires CAF	1,3	15,6
De 5 000 à 9 999 allocataires CAF	0,5	13,8
De 10 000 à 19 999 allocataires CAF	0,2	9,6
De 20 000 à 39 999 allocataires CAF	0,1	10,7
40 000 allocataires CAF et plus	0,0	7,5
Total	100,0	100,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine + départements d'Outre-mer

Pour donner plus de validité à la typologie, et après diverses tentatives à des seuils inférieurs, il a été décidé de garder comme unité géographique de base les communes ayant un minimum de 400 allocataires. Ce seuil a été choisi en tenant compte des valeurs des ratios de bénéficiaires des prestations retenues pour l'analyse. L'allocation parent isolé, pour prendre en exemple la moins répandue des allocations retenues dans l'analyse, n'est perçue que par 1,7 % des allocataires des CAF, ce qui représente en moyenne 7 allocataires par unité géographique de 400 personnes. Il semble difficile d'adopter un seuil plus bas.

3 118 communes comptent au moins 400 allocataires de la CAF. Ces communes représentent 78,1 % des allocataires des CAF dont la commune de résidence est connue. Pour ne pas laisser de côté les plus petites communes, qui sont plus de 33 000 et représentent tout de même plus d'un allocataire sur 5, il a été réalisé un regroupement de ces plus petites communes sur la base de l'appartenance cantonale. Ce regroupement s'est fait par

appariement de quelques informations du fichier communal des CAF avec la Base de Données Communales diffusée par l'INSEE et qui comprend entre autres informations le numéro de commune, et le numéro de canton. Les petites communes sont réparties dans 3 076 cantons différents. Le regroupement des petites communes par canton n'a pas toujours permis d'atteindre le seuil de 400 allocataires, en effet le tiers des regroupements cantonaux ainsi obtenus n'ont pas atteint le minimum de 400 allocataires par unité géographique. Ces unités géographiques ont été écartées des étapes de construction de la typologie. Cet abandon des petites communes dont le regroupement cantonal n'atteint pas 400 allocataires signifie que 2,5 % de l'échantillon des allocataires n'est pas traité.

Au final, la typologie est construite sur 5 231 unités géographiques, 3 118 étant des communes entières d'au moins 400 allocataires CAF et 2 113 étant des regroupements cantonaux de communes plus petites, ces regroupements atteignant le seuil de 400 allocataires.

L'analyse réalisée porte donc sur la quasi-exhaustivité des allocataires des CAF. Les unités géographiques non traitées dans l'analyse représentent 3,3 % de l'ensemble des allocataires, soit 0,8 % dont le nom de commune n'a pu être identifié, et 2,5 % dont les communes sont en dessous du seuil de 400 allocataires, et dont le regroupement avec les autres petites communes du même canton ne permet pas d'atteindre le seuil de 400 allocataires.

Le tableau suivant montre la répartition des 5 231 unités géographiques selon la valeur prise par les ratios. Près des deux tiers des unités géographiques ont au plus 1 % de bénéficiaires de l'API parmi les allocataires de la CAF. Pour les autres ratios, la dispersion est plus grande.

Tableau n°2 :

Répartition des 5123 unités géographiques selon la part de divers allocataires
 parmi l'ensemble des allocataires des CAF

Répartition des 5 123 unités géographiques selon la part des allocataires CAF qui perçoivent ...			
... le Revenu Minimum d'Insertion		... l'Allocation Parent Isolé	
La part des bénéficiaires du RMI est :	Part des unités géographiques	La part des bénéficiaires de l'API est de:	Part des unités géographiques
De 0 à 2 %	6,6 %	0 %	11,8 %
De 3 à 4 %	21,3 %	1 %	51,6 %
De 5 à 6 %	22,6 %	2 %	25,6 %
De 7 à 9 %	25,2 %	3 %	7,1 %
De 10 à 12 %	13,5 %	De 4 à 5 %	3,0 %
De 13 à 15 %	5,7 %	6 % et plus	0,9 %
16 % et plus	5,1 %		
Total unités géographique	100,0 %	Total unités géographique	100,0 %
... l'Allocation Adulte Handicapé		... l'Allocation pour le Jeune Enfant sous conditions de ressources	
La part des bénéficiaires de l'AAH est :	Part des unités géographiques	La part des bénéficiaires de l'AJERC est :	Part des unités géographiques
De 0 à 2 %	4,6 %	De 0 à 7 %	4,8 %
De 3 à 4 %	24,3 %	De 8 à 9 %	8,4 %
De 5 à 6 %	28,8 %	De 10 à 11 %	20,5 %
De 7 à 8 %	19,3 %	De 12 à 13 %	29,5 %
De 9 à 10 %	11,1 %	De 14 à 15 %	25,4 %
De 11 à 14 %	8,1 %	16 % et plus	11,3 %
15 % et plus	3,7 %		
Total unités géographique	100,0 %	Total unités géographique	100,0 %
... une prestation logement (mais pas le RMI, l'API ni l'AAH)		... le Complément familial	
La part des bénéf. de prest.logt hors minima sociaux est de:	Part des unités géographiques	La part des bénéficiaires du CF est :	Part des unités géographiques
De 0 à 30 %	7,5 %	De 0 à 5 %	8,6 %
De 31 à 40 %	16,4 %	De 6 à 7 %	13,4 %
De 41 à 45 %	15,2 %	De 8 à 9 %	18,9 %
De 46 à 50 %	18,4 %	De 10 à 11 %	17,2 %
De 51 à 55 %	18,6 %	De 12 à 14 %	21,2 %
De 56 à 60 %	14,1 %	De 15 à 19 %	17,0 %
61 % et plus	9,8 %	20 % et plus	3,7 %
Total unités géographique	100,0 %	Total unités géographique	100,0 %

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine + départements d'Outre-mer

2. Les principaux résultats des analyses en composantes principales

La méthode statistique appliquée est l'Analyse en Composantes Principales (ACP), suivie d'une classification ascendante hiérarchique. L'Analyse en Composantes Principales est une analyse factorielle qui permet de repérer simultanément les corrélations entre plusieurs variables numériques.

Une observation est repérée par les valeurs qu'elle prend pour chacune des variables considérées dans l'analyse. Ces « coordonnées » permettent de représenter l'ensemble des observations comme un nuage de points, dans un espace de dimension élevée puisqu'elle est égale au nombre de variables. Ce nuage de points n'est donc pas facilement visualisable. Le principe de l'ACP est d'obtenir une représentation approchée du nuage des observations dans un sous-espace de dimension faible. On cherche à ce que les distances entre les points dans la nouvelle représentation soient les moins déformées possible par rapport à la situation initiale. Ceci s'effectue par projection des observations sur des nouveaux axes, et en calculant de nouvelles coordonnées, qui sont obtenues par une combinaison linéaire des anciennes.

Une première analyse en composantes principales, qu'on évoque rapidement ici, est donc appliquée sur les 5 231 unités géographiques, les variables actives étant les six ratios détaillés plus hauts. La matrice de corrélation fait apparaître une forte corrélation entre le pourcentage d'allocataires au RMI et celui des bénéficiaires de l'API. Ce n'est d'ailleurs que sur le sixième axe de l'analyse que ces deux ratios s'opposent. Les six premiers axes de l'ACP sont conservés. Décrivons succinctement les trois premiers.

Le premier axe rapproche RMI et API, ces deux ratios s'opposant au ratio de bénéficiaires de l'allocation jeune enfant sous conditions de ressources. Le second est structuré par l'opposition entre ratio de bénéficiaires de prestations logement (hors minima sociaux) et ratio de bénéficiaires du complément familial. Le troisième voit s'opposer unités

géographiques à forte présence d'allocataires AAH et unités géographiques à forte présence d'allocations jeunes enfant sous conditions de ressources.

Exclusion des communes des départements d'Outre-mer

L'arbre de la classification fait apparaître deux petites classes. La première, qui ne comporte que 92 unités géographiques, se caractérise par l'absence totale de bénéficiaires de l'allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources et par des taux très élevés, triples de la moyenne, de bénéficiaires du RMI et de bénéficiaires du complément familial. Cette classe ne fusionne avec le reste des classes qu'au niveau le plus regroupé de la typologie. Toutes les unités géographiques de cette classe font partie des départements d'Outre-mer, et aucune autre des unités géographiques d'Outre-mer ne se retrouve dans une autre classe.

La forte proportion de bénéficiaires du RMI dans les départements d'Outre-Mer est un fait bien connu depuis la création de ce minimum social, il s'explique par les très forts taux de chômage dans ces lieux. L'absence d'une des prestations analysées dans les communes d'Outre-mer s'explique tout simplement par une des différences de législation entre les départements d'Outre-mer et la métropole. En effet, l'allocation pour jeune enfant fait partie des prestations qui n'existent qu'en Métropole²⁵. En 1995, deux autres prestations n'étaient toujours pas étendues aux départements d'Outre-mer, l'aide personnalisée au logement et l'allocation parentale d'éducation. D'autres différences existent, telles que la minoration du montant du RMI hors métropole. Etant données ces différences importantes dans la législation concernant les aides familiales et sociales, par la suite, les analyses ne portent que sur la France métropolitaine. Avant d'abandonner l'étude des départements d'Outre-mer, le tableau suivant reprend les caractéristiques des allocataires de ces départements, par rapport à la moyenne des allocataires CAF de France et de métropole.

²⁵ Voir la troisième partie de : *Prestations familiales - Recettes, dépenses, bénéficiaires, année 1995*, publication CNAF déjà citée.

Tableau n°3 :

Part des bénéficiaires des prestations sociales
dans la classe formée par les communes d'Outre-mer analysées
par rapport à l'ensemble des allocataires CAF

	Total allocataires	RMI	AAH	API	Prestation logement (hors minima sociaux)	Complément familial	Allocation jeune enfant sous conditions de ressources
Communes d'Outre-mer analysées	328 558	31,6	6,2	4,7	21,0	28,9	0,0
Ensemble	9 455 713	9,8	6,1	1,7	52,3	9,5	11,2

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine + départements d'Outre-mer

Une classe singulière : avec une forte proportion d'allocataires bénéficiant de l'allocation adulte handicapée

Une autre classe apparaît elle aussi fort singulière, puisqu'elle compte le triple de la moyenne de bénéficiaires de l'AAH. Cette classe ne fusionne avec une autre qu'à un niveau regroupé de la typologie (quand il ne reste que quatre classes). Elle rassemble 227 unités géographiques.

Pour aller au-delà de cette opposition massive entre ces deux petites classes et le reste des unités géographiques, l'analyse en composantes principales ainsi que la typologie qui en découle se fait sur l'ensemble des unités géographiques moins celles faisant partie de ces deux petites classes, soit 4 912 unités géographiques. La classe d'unités géographiques comptant beaucoup de bénéficiaires de l'AAH est réintroduite ultérieurement.

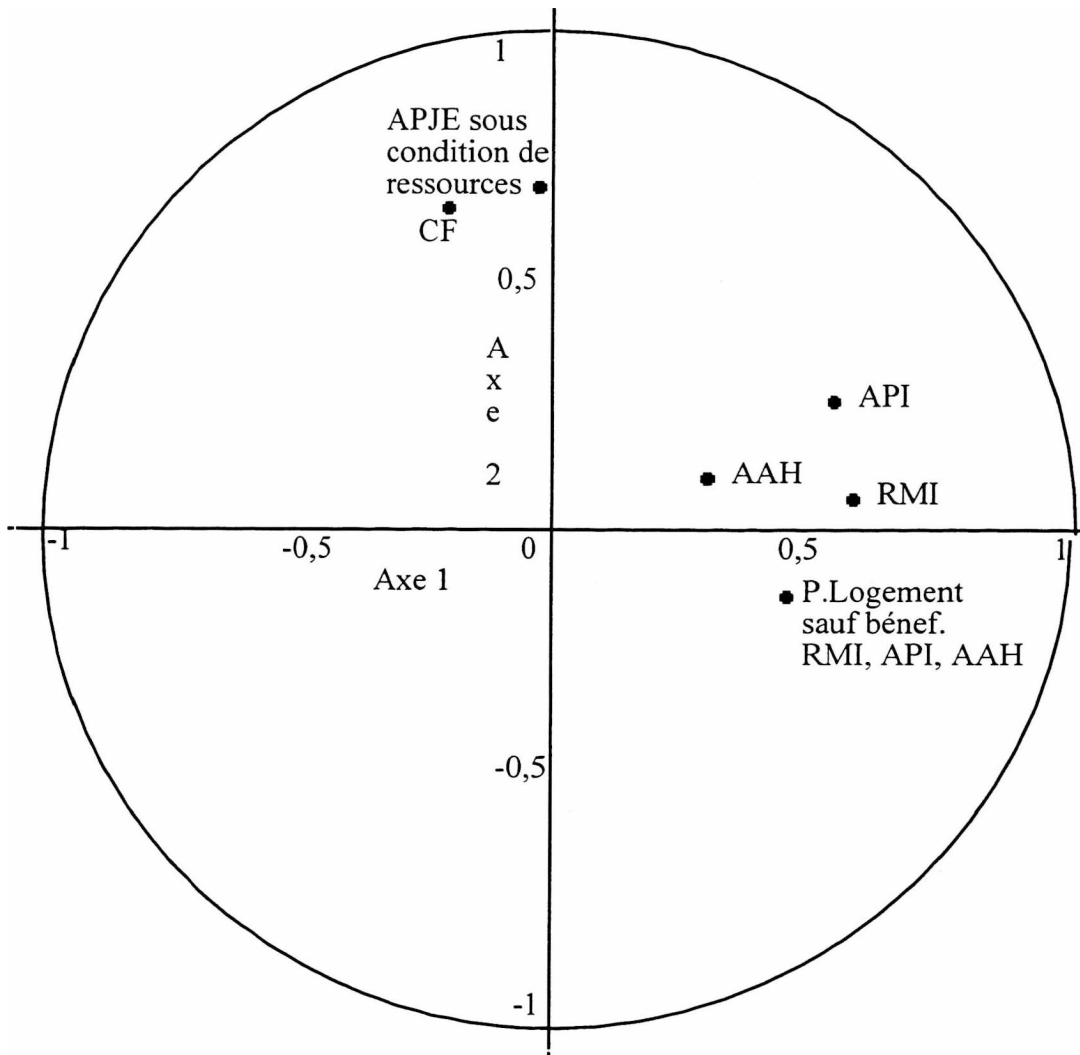
La deuxième analyse : toujours une forte corrélation entre localisation de l'API et localisation du RMI

Cette ACP finale confirme la forte corrélation entre présence d'allocataires du RMI et présence d'allocataires de l'API. Autrement dit, les communes ou regroupements de communes ayant beaucoup d'allocataires du RMI ont aussi beaucoup d'allocataires de l'API, et les lieux ayant peu de l'un des groupes ont également peu de l'autre groupe d'allocataires. Ces deux minima sociaux sont accordés à des ménages dont le niveau de ressources est très bas, et l'insertion professionnelle inexistante ou faible. Une autre corrélation est notable, quoique moins prononcée, c'est celle qui lie les deux prestations à caractère familial et sous conditions de ressources, le complément familial et l'allocation pour jeune enfant.

L'analyse va résumer sous forme d'axes les principaux systèmes d'opposition et de proximité entre les variables actives. Les variables les plus significatives de chaque axe sont celles dont les coordonnées s'approchent de la valeur 1 de cet axe.

Le premier axe de l'analyse contribue à 34 % à l'inertie du nuage. Ce premier axe est surtout caractérisé par l'association entre taux d'allocataires du RMI et taux d'allocataires de l'API, ces deux minima sociaux ayant en commun de s'adresser à des populations ayant de très faibles ressources. Le deuxième axe contribue pour 26 % à l'inertie du nuage. Il montre une certaine proximité entre les deux prestations à caractère surtout familial que sont le complément familial et l'allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources. Le graphique suivant est la représentation des deux premiers axes de l'analyse.

Graphique n°1 :
 Projection des variables actives
 sur les deux premiers axes de l'analyse en composantes principales
 des unités géographiques



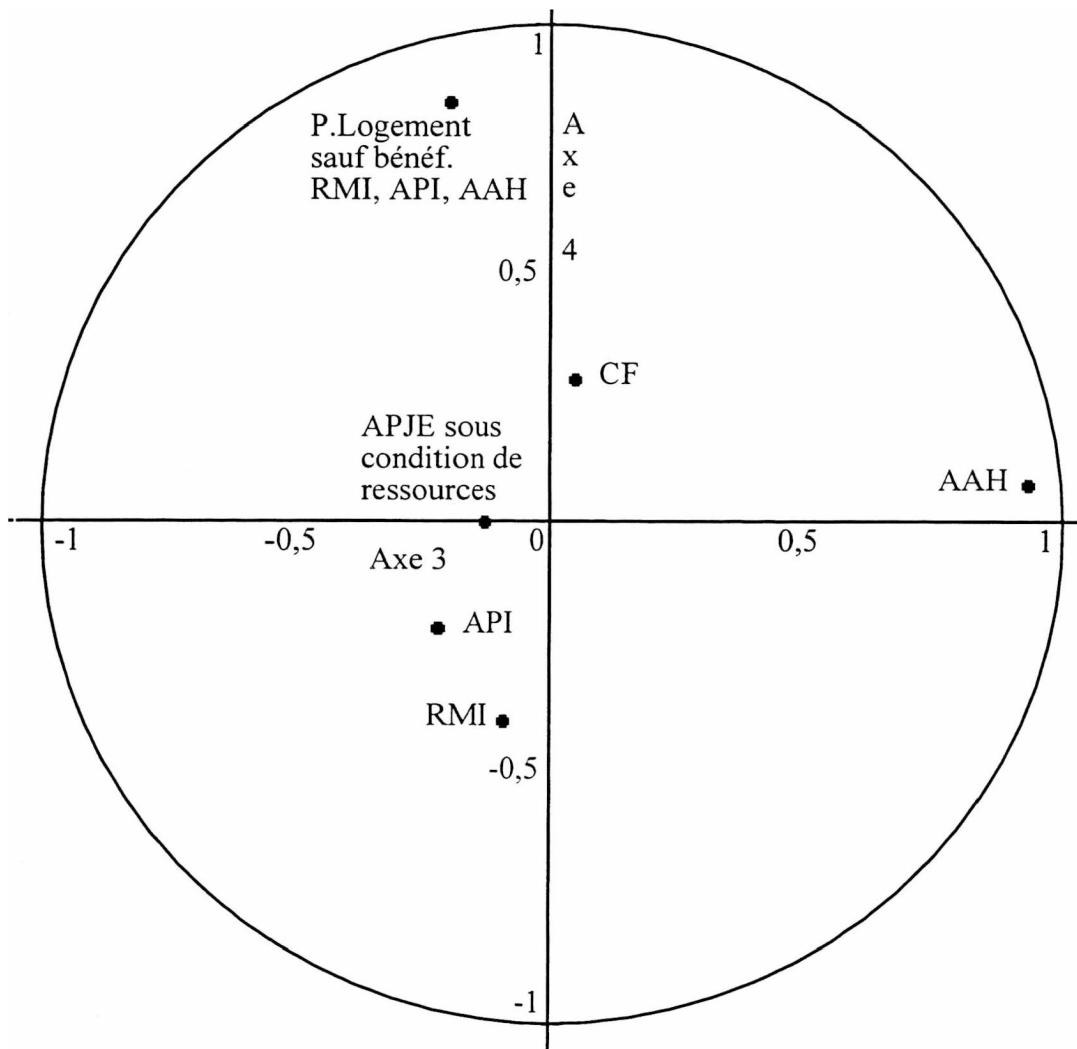
Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine sauf communes de type 7

Le troisième axe contribue nettement moins à l'analyse que les deux premiers, puisqu'il explique 15 % de l'inertie du nuage. Il marque la singularité d'unités géographiques ayant beaucoup d'allocataires adultes handicapés. Le quatrième axe, qui contribue pour 11 % à l'inertie du nuage, est surtout porté par la part des prestations logement versée à des allocataires CAF ne touchant pas par ailleurs de minima sociaux (API, RMI, AAH). Le graphique suivant reprend les projections des axes 3 et 4.

Graphique n°2 :

Projection des variables actives
sur les troisième et quatrième axes de l'analyse en composantes principales
des unités géographiques



Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine sauf communes de type 7

Il faut aller jusqu'au cinquième axe pour voir se dessiner une opposition entre présence d'allocataires du RMI et présence d'allocataires de l'API.

L'étape suivante est la classification des unités géographiques à partir des coordonnées de chaque commune ou regroupement de communes sur les six premiers axes de l'ACP. 6 classes ont été retenues, ce nombre tenant compte d'un test statistique (semi-partial R-square).

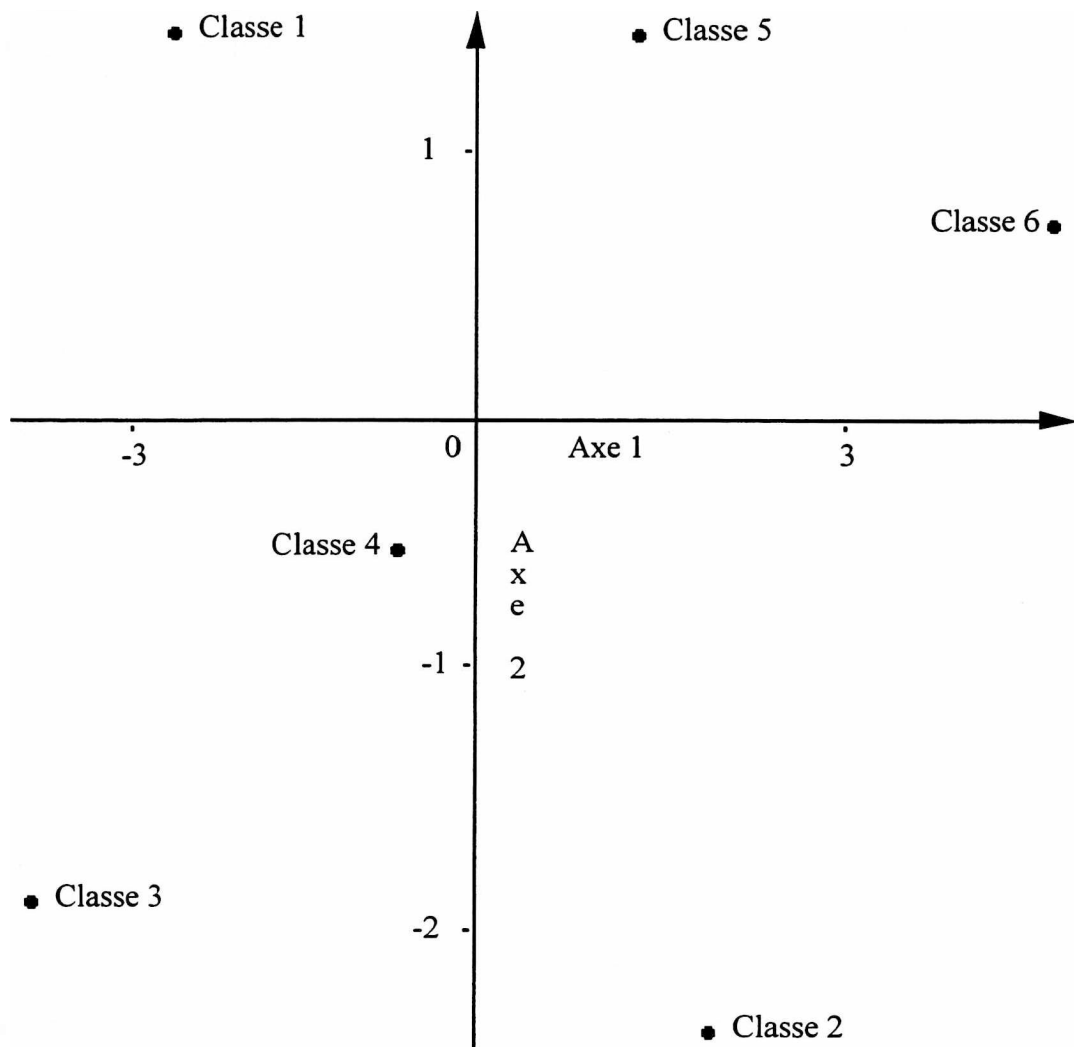
La classification ainsi obtenue a été consolidée selon la méthode des centres mobiles, c'est-à-dire qu'on a calculé quelle était pour chaque unité géographique la distance moyenne au barycentre de toutes les classes, et l'unité géographique a été affectée à la classe dont elle est la plus proche en termes de distance statistique. A la suite de cette opération 15,6 % des unités géographiques changent de classe d'affectation.

Les deux graphiques suivants montrent la localisation des classes obtenues sur les plans factoriels de l'analyse et donnent une première image des particularités de chaque classe. Dans cette méthode d'analyse des données, les métriques des plans factoriels ne sont pas les mêmes selon qu'on projette les variables ou les classes, mais les oppositions portées par chaque axe restent dans le même sens.

Sur le plan formé par les deux premiers axes factoriels, la classe 1 se situe du côté des forts taux de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources, et loin des minima sociaux. La classe 2, elle, est la plus éloignée de la projection des prestations familiales sous conditions de ressources. La classe 3 est loin des forts taux de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources, et loin des minima sociaux. La classe 4 est relativement proche du centre. La classe 5 est à la fois proche des allocations familiales et des minima sociaux, alors que la classe 6 se projette dans le quadrant correspondant aux forts taux de minima sociaux.

Graphique n°3 :

Projection des classes 1 à 6
sur les deux premiers axes de l'analyse en composantes principales
des unités géographiques

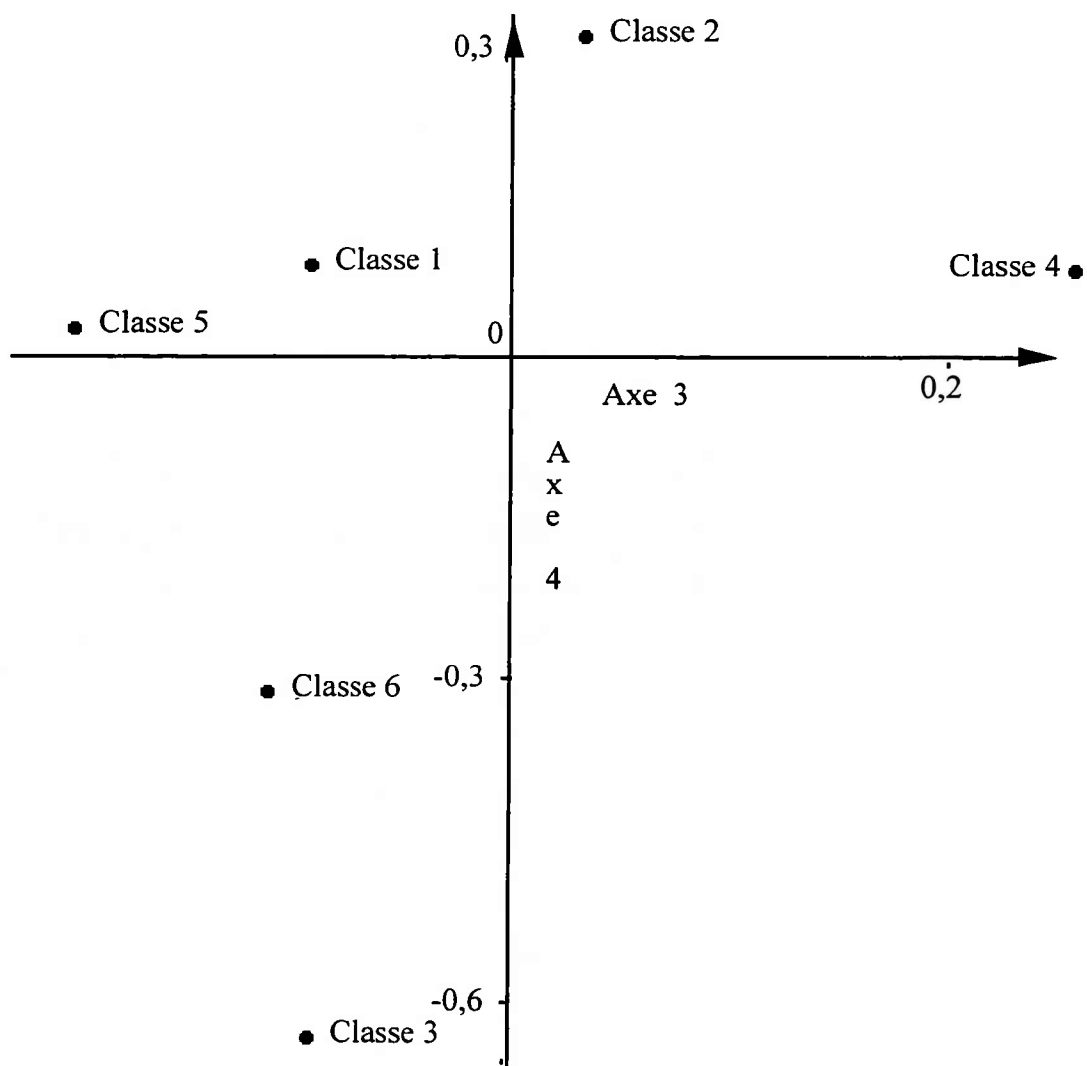


Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine sauf communes de type 7

Graphique n°4 :

Projection des classes 1 à 6
sur les troisième et quatrième axes de l'analyse en composantes principales
des unités géographiques



Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine sauf communes de type 7

3 - Description des classes de la typologie selon les variables actives de l'analyse

La typologie définitive est obtenue en ajoutant aux six classes de la typologie qui vient d'être construite et qui porte sur 4 912 unités géographiques, la classe isolée à partir de l'analyse précédente et qui compte une proportion importante d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé. Chacune des communes de moins de 400 allocataires CAF ayant fait partie de l'analyse regroupée avec d'autres petites communes de son canton se voit attribuer la classe correspondant à celle de son regroupement cantonal. Les allocataires non analysés sont soit des personnes résidant dans des communes trop petites, même regroupées avec les autres petites communes, soit des personnes dont la commune n'a pas bien été identifiée. Rappelons que les communes d'Outre-mer ont été écartées à ce stade de l'analyse.

Pour commenter ces classes, le premier tableau prend en compte les informations actives de la typologie, c'est-à-dire les six taux suivants de bénéficiaires de prestations à caractère social versées par les CAF (part d'allocataires de RMI, d'API, d'AAH, part de bénéficiaires de prestations logement ne touchant pas un de ces trois minima sociaux, part d'allocataires touchant le complément familial et part d'allocataires touchant l'allocation jeune enfant sous conditions de ressources).

Tableau n° 4 :

Part des bénéficiaires des prestations sociales
dans chacune des classes de la typologie
(informations ayant servi à la construction de la typologie)

Numéro de typologie	Total allocataires	RMI	AAH	API	Prestation logement (hors minima sociaux)	Complément familial	Allocation jeune enfant sous conditions de ressources
Ensemble	9 123 291	9,0	6,1	1,6	53,4	8,8	11,6
1	1 027 457	4,2	5,1	0,9	41,8	14,7	14,3
2	3 157 243	9,7	5,5	1,5	62,2	5,2	9,0
3	536 175	4,0	3,6	0,6	34,0	8,3	9,9
4	1 206 419	6,2	5,7	1,0	47,8	9,7	12,4
5	1 121 701	9,4	5,9	1,8	52,3	12,3	14,7
6	1 569 152	14,4	7,1	3,0	57,8	9,1	12,4
7	194 571	7,6	17,1	1,4	49,0	7,4	10,4
Non traité	310 573	8,7	9,4	1,8	42,0	9,4	13,5

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine

Classe 1 : peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources

Dans la classe 1, la part des allocataires percevant les trois minima sociaux est inférieure à la moyenne. Ces communes n'hébergent donc pas les populations les plus pauvres. On y trouve vraisemblablement des familles à revenus modestes, comme le montre la proportion plus forte qu'en moyenne de personnes percevant le complément familial ou l'allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources. La part des allocataires percevant une prestation logement est également faible, ce qui renvoie sans doute au type de logement.

Classe 2 : beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources

La classe 2 est celle qui compte le plus de bénéficiaires de prestations logement (hormis ceux touchant un minimum social). On devine que ces allocataires ayant des prestations logement ne sont pas tous des familles car les parts des bénéficiaires des deux prestations

familiales sous conditions de ressources atteignent leur niveau le plus faible dans cette classe. La part des bénéficiaires de minima sociaux est assez proche de celle observée parmi l'ensemble des allocataires de France métropolitaine.

Classe 3 : peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources

La classe 3 se caractérise par la part nettement plus faible qu'en moyenne de bénéficiaires de toutes les prestations sous conditions de ressources. Les taux les plus faibles de toutes les classes sont atteints ici pour les trois minima sociaux analysés et pour les prestations logement hors des bénéficiaires des minima sociaux. On peut en déduire qu'il y a très peu d'allocataires à très faibles ressources dans cette classe.

Classe 4 : assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestation logement

La classe 4 a des points communs avec les classes 1 et 3, dans le sens où on y rencontre moins de bénéficiaires des minima sociaux et de prestations logement qu'en moyenne, mais l'écart avec la moyenne est moins accentué que dans les deux autres classes. Autre point commun avec la classe 1, les deux prestations familiales sous conditions de ressources (complément familial et allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources) sont plus répandues qu'en moyenne, mais ici l'écart avec les taux observés parmi l'ensemble des allocataires est faible.

Classe 5 : surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources

La classe 5 a des caractéristiques proches de celles de l'ensemble des communes, à cette nuance près : elle compte plus de bénéficiaires des deux prestations familiales sous conditions de ressources (complément familial, allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources).

Classe 6 : forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social)

La classe 6 se singularise par la forte proportion de l'API et du RMI. Ces deux minima sociaux atteignent un taux maximum d'allocataires dans cette classe. Le troisième minimum social, l'AAH, est un peu plus répandu qu'en moyenne, mais la classe suivante compte nettement plus d'allocataires ayant l'AAH. De plus, la part des allocataires recevant une prestation logement mais pas de minimum social est plus élevée qu'en moyenne.

Classe 7 : très forte proportion de titulaires de l'AAH

La classe 7 est issue d'une première version de l'analyse en composantes principales. La classe 7 a comme point saillant la très forte proportion de bénéficiaires de l'AAH (ceux-ci forment 17 % des allocataires CAF de cette classe, alors que dans l'ensemble de la France cette prestation ne concerne que 6 % des allocataires des CAF). Les autres catégories de bénéficiaires des prestations analysées ici sont en proportion légèrement inférieure à celles existant parmi la moyenne des allocataires CAF de France métropolitaine.

Les chapitres suivants analysent les différences entre classes de communes selon les informations, portant sur l'ensemble des allocataires des CAF ou selon un public plus large (population et logement au recensement de population, ensemble des actifs, chômeurs, etc.). Pour mieux mémoriser les oppositions entre type de communes, le tableau suivant résume les différentes oppositions entre classes de la typologie. Il n'est reporté dans les caractéristiques des classes que les écarts importants entre chaque classe et la moyenne des allocataires des CAF. Autrement dit, si sur un indicateur, le résultat se révèle proche de la moyenne française, aucune mention ne figure dans le tableau synthétique.

Tableau n° 5 (début) :

Synthèse des différences entre classes de la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF

<i>Nom des classes</i>	Classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources »	Classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources »	Classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources »	Classe 4 : « Assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement »
<i>Part des allocataires CAF de France vivant dans une commune de la classe</i>	11 %	35 %	6 %	13 %
<i>Caractéristiques de l'ensemble des allocataires des CAF</i>	Peu d'allocataires par commune Niveau de vie assez élevé Part prestations /ressources assez faible Public AAH : couples avec enfants	Beaucoup d'allocataires par commune Deux fois plus d'allocataires étudiants qu'en moyenne Beaucoup de prestations logement (ALS) dans parc privé Public AAH : familles monoparentales	Niveau de vie le plus élevé Part prestations /ressources minimum Public RMI et AAH : isolés Public API : peu d'enfants	Niveau de vie relativement élevé Part prestations /ressources assez faible
<i>Caractéristiques de l'ensemble des habitants (données extérieures aux CAF)</i>	Max. familles 3 enfants Moins de salariés parmi les actifs Chômeurs jeunes	Fort part locataires, surtout privé Max. familles monoparentales Chômage masculin de plus longue durée	Peu ménages exonérés impôt sur le revenu Taux de chômage minimum	Assez peu ménages exonérés impôt sur revenu
<i>Localisation</i>	Plus rural	Grandes agglomérations province	Agglomération Paris + Rhône-Alpes	Agglomération Paris ou rural

Tableau n° 5 (fin) :

Synthèse des différences entre classes de la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF

<i>Nom des classes</i>	Classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions ressources »	Classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) »	Classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH »
<i>Part des allocataires CAF de France vivant dans une commune de la classe</i>	12 %	17 %	2 %
<i>Caractéristiques de l'ensemble des allocataires des CAF</i>	Beaucoup d'APL Public API : familles nombreuses	Beaucoup d'allocataires par commune Niveau de vie faible Part prestations/ressources : forte Beaucoup prestations logement, (APL) dans parc HLM Public RMI: avec enfants Public API : familles nombreuses Public AAH : familles monoparentales	Peu d'allocataires par commune Niveau de vie faible Part prestations/ressources : forte prestations logement dans le parc privé Public RMI: avec enfants Public API : familles nombreuses Public AAH : personnes isolées
<i>Caractéristiques de l'ensemble des habitants (données extérieures aux CAF)</i>	Locataires, surtout en HLM Beaucoup familles avec 4 enfants Chômage féminin de plus longue durée	Beaucoup de ménages exonérés d'impôt Max. en HLM Max. familles avec 4 enfants Beaucoup de familles monoparentales Taux de chômage maximum Beaucoup de chômage de longue durée Plus d'emplois précaires (CDD, intérim)	Beaucoup de ménages exonérés d'impôt Moins de salariés parmi les actifs
<i>Localisation</i>	Agglomération de Paris ou rural	Assez grandes agglomérations, nord de la France + Méditerranée	Rural ou petites agglomérations Limousin, Basse-Normandie

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS, données du Recensement de la Population de 1990, de l'ANPE 1994, de la Direction Générale des Impôts 1992.

Chapitre 2 :

**Une interprétation des différences entre classes
de la typologie CRÉDOC des communes
selon d'autres caractéristiques des allocataires des CAF**

Dans ce chapitre, une interprétation des différences entre classes de la typologie est faite en tenant compte de diverses particularités du public des CAF (en dehors des variables ayant servi à créer la typologie).

Un des premiers traits distinctifs entre classes de la typologie du CRÉDOC est le nombre moyen d'allocataires. Certaines classes correspondent à des communes de petite taille, d'autres à des communes de grande taille. Un des critères expliquant la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » est la forte proportion d'allocataires des CAF qui sont étudiants. Les classes se distinguent entre elles par les niveaux de revenus déclarés par les allocataires des CAF, ce qui confirme que la typologie des communes rend compte indirectement de différences entre communes « pauvres » et communes plus « aisées ». Au niveau territorial, un lien se dessine entre niveau de ressources et part des prestations dans les ressources. Plus le type de communes comprend d'allocataires CAF à faibles ressources, plus la part des prestations versées par la CAF dans les ressources est élevée. Les types de prestations logement (ALS, APL ou ALF) ne sont pas les mêmes dans tous les types de communes. Certaines informations (structures familiales, perception de prestation logement, types de logement) sont analysées pour les bénéficiaires des minima sociaux versés par les CAF.

1. Des effectifs d'allocataires par commune très variables d'une classe à l'autre

Le tableau suivant fournit les effectifs de communes, d'allocataires, et le chiffre moyen d'allocataires par classe de communes. Dans l'ensemble de la France métropolitaine, le nombre moyen d'allocataires CAF par commune est d'environ 250.

Deux classes contiennent des communes où le nombre moyen d'allocataires est nettement plus faible, de l'ordre d'une centaine, c'est la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources », et la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH ».

Deux classes contiennent un nombre moyen d'allocataires très élevé. Les communes comptant le plus d'allocataires en moyenne sont celles de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », le nombre moyen dépassant les 1 800. Puis vient la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », qui compte une moyenne de plus de 900 allocataires par commune.

Les unités géographiques non traitées ont été avant tout écartées de par leur petite taille. Aussi il n'est pas surprenant que l'effectif moyen d'allocataires dans ces communes soit très faible, de l'ordre de 40.

Ces variations dans le nombre moyen d'allocataires entraînent des écarts considérables entre la répartition des communes par classes et la celle des allocataires par classes. La classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », qui est l'une de celle qui compte le moins de communes, regroupe plus du tiers des allocataires CAF de France métropolitaine. La classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » est celle qui regroupe le

plus de communes, mais celles-ci comptant peu d'allocataires, elle ne regroupe qu'un peu plus d'un dixième, de l'ensemble des allocataires des CAF de France métropolitaine. Mesurées au poids des allocataires CAF qu'elles représentent, deux classes sont nettement plus petites que toutes les autres, la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » qui regroupe environ un allocataire sur vingt, et la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH », cette dernière ne regroupant qu'un allocataire CAF sur 50.

Tableau n° 6 :

Nombre de communes, d'allocataires, et nombre moyen d'allocataires CAF par classe de communes

Numéro de classe	Nombre de communes	Répartition communes par type (en %)	Effectif d'allocataires	Répartition allocataires par type (en %)	Nombre moyen d'allocataires par communes
Ensemble	36 746	100,0	9 123 291	100,0	248,3
1	10 494	28,6	1 027 457	11,3	97,9
2	1 709	4,7	3 157 243	34,6	1 847,4
3	1 991	5,4	536 175	5,9	269,3
4	5 664	15,4	1 206 419	13,2	213,0
5	5 895	16,0	1 121 701	12,3	190,3
6	1 692	4,6	1 569 152	17,2	927,4
7	1 543	4,2	194 571	2,1	126,1
Non traité	7 758	21,1	310 573	3,4	40,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine

2. Dans une des classes de communes, la part des allocataires étudiants est le double de la moyenne

La classe 2 comprend une part nettement plus élevée que dans les autres classes d'allocataires CAF étudiants (15,8 % contre au plus 5,1 % ailleurs). Si des étudiants sont allocataires CAF, c'est presque toujours parce qu'ils bénéficient d'une prestation logement.

On comprend mieux pourquoi cette classe comprend autant de bénéficiaires de prestations logement qu'en moyenne mais moins de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources.

Tableau n° 7 :
Part des allocataires étudiants et
part des allocataires étudiants percevant une prestation logement
par type de communes

n° de classe	Sur 100 allocataires CAF, combien sont :	
	étudiants	étudiants et bénéficiaires d'une prestation logement
Total	7,2	7,0
1	0,7	0,6
2	15,8	15,6
3	4,0	3,8
4	2,4	2,2
5	1,2	0,9
6	5,1	4,9
7	2,0	1,8
Non traité	2,9	2,6

*Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS
Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine*

3. Une forte relation entre niveau de vie et type de commune

Les allocataires de la CAF reçoivent annuellement un formulaire afin de déclarer leurs ressources. Ainsi, leur caisse d'allocations familiales est en mesure de calculer leurs droits à des prestations sous conditions de ressources. 84 % des allocataires renvoient à la CAF leurs formulaires. On peut supposer que ceux qui ne le font pas pensent n'avoir droit à aucune des prestations sous conditions de ressources. Une partie d'entre eux ont des ressources trop élevées. D'autres, sans être très fortunés, peuvent ne pas être concernés par d'autres allocations que celles attribuées à l'ensemble des personnes de même situation familiale qu'eux (ceci peut être le cas des ménages à revenus moyens ayant un ou deux enfants de plus de trois ans et n'ayant pas droit aux prestations logement).

La classe de communes où le taux de réponse à la déclaration de ressources demandée par la CAF est le meilleur est la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH ». Trois autres classes ont des taux de réponses plus élevés qu'en moyenne, la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources » et la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources ». Toutes ces classes ont en commun la forte valeur d'un ou plusieurs des ratios relatifs au bénéfice d'une prestation de caractère « social ». La classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » est de loin celle qui a le plus mauvais taux de retour de la déclaration de ressources parmi les allocataires des CAF, suivie de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources ». Ce résultat semble confirmer l'hypothèse initiale d'interprétation d'un bon taux de réponse à la déclaration de ressources associé à la forte présence d'allocataires potentiellement concernés par les prestations sous conditions de ressources.

Si on restreint l'analyse aux allocataires ayant déclaré leurs revenus, leur répartition par tranche de ressources par unité de consommation²⁶ donne une idée générale du niveau de vie dans les différentes classes de communes. Il se confirme que la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » est de loin celle où les allocataires ont le niveau de vie le plus élevé. Plus du tiers des allocataires de cette classe ont au moins 200 F par jour et par personne, ce niveau de ressources ne concernant au niveau France métropolitaine qu'un allocataire CAF sur cinq. Après la classe 3, deux classes ont des allocataires au niveau de vie plus aisé que l'ensemble des allocataires de France métropolitaine, ce sont la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » et la classe 4 : « assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestation logement ».

A l'inverse, deux classes ont des allocataires au niveau de vie nettement inférieur à celui observé parmi l'ensemble des allocataires de France métropolitaine. Ces deux classes sont celles où les bénéficiaires de minima sociaux sont nombreux, soit la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » et la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH ».

Dans les deux classes restantes, le niveau de vie des allocataires n'est pas très éloigné de ce qu'il est pour l'ensemble des allocataires CAF de France métropolitaine.

²⁶ La construction de cet indicateur se fait en prenant en compte l'ensemble des ressources déclarées, auxquelles sont ajoutées les prestations versées par les CAF pendant un an. Ces ressources annuelles sont divisées par 360. Les ressources quotidiennes sont divisées par le nombre d'unités de consommation selon l'échelle d'Oxford. Le nombre d'unités de consommation est obtenu en attribuant un point à l'allocataire, 0,7 pour tout autre adulte ou enfant de 14 ans et plus et 0,5 pour tout autre enfant de moins de 14 ans.

Tableau n° 8 :

Part des allocataires CAF dont les revenus sont déclarés
et répartition des allocataires CAF dont les revenus sont déclarés
par tranche de ressources par jour et par unité de consommation
par type de communes

n° de typologie	Part des allocataires dont revenus déclarés	Sur 100 allocataires dont les revenus sont déclarés, combien ont un revenu par jour et par unité de consommation :							Total des allocataires aux revenus déclarés
		Inférieur à 60 F	De 60 à 89 F	De 90 à 119 F	De 120 à 149 F	De 150 à 199 F	De 200 à 249 F	250 F et plus	
Total	83,7	4,1	10,1	19,4	19,4	27,0	11,9	7,9	100,0
1	89,3	2,4	5,8	15,3	19,5	30,3	15,9	10,7	100,0
2	76,6	5,0	10,8	19,9	19,2	26,9	11,0	7,2	100,0
3	70,1	2,5	4,9	11,3	15,3	28,1	19,0	19,0	100,0
4	85,5	3,3	7,4	16,8	19,3	29,1	14,2	9,9	100,0
5	90,3	3,7	10,1	21,0	20,8	26,6	11,4	6,4	100,0
6	90,5	4,9	14,6	24,1	20,0	23,9	8,2	4,3	100,0
7	93,8	4,9	12,3	20,1	20,1	27,6	9,7	5,4	100,0
Non traité	89,6	5,5	11,2	20,2	19,3	25,4	10,9	7,6	100,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine

4. La part occupée par les prestations dans les revenus est faible dans les communes où peu d'allocataires perçoivent des allocations sous conditions de ressources

Il est fréquent de considérer qu'une forte part des ressources provenant des aides sociales au sens large est associée avec un faible niveau de vie. La classification des communes selon les ratios de différents bénéficiaires de prestations à caractère « social » confirme indirectement la justesse de cette analyse, le niveau de vie des allocataires des communes étant nettement lié avec la place que ces prestations occupent dans les ressources.

Pour les allocataires non étudiants, la CNAF a calculé quel poids occupent les prestations versées par les CAF dans l'ensemble des ressources annuelles (prestations comprises). Dans la classe de communes où les allocataires touchent moins qu'ailleurs des allocations sous conditions de ressources (classe 3), la part occupée par les prestations est faible (elle est inférieure au quart des ressources pour 75 % des allocataires de cette classe, alors que dans l'ensemble des bénéficiaires de France métropolitaine, 60 % des allocataires ont un poids des prestations inférieur au quart de leur ressources).

Les prestations contribuent moins aux ressources des allocataires de la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » et de la classe 4 : « assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement » que ce qu'on observe parmi l'ensemble des allocataires de France métropolitaine, mais l'écart à la moyenne est moins prononcé que dans la classe précédente.

La situation des deux classes où les minima sociaux sont les plus répandus est inverse c'est dans ces classes que la part des prestations dans les ressources atteint le niveau le plus élevé. Dans la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » comme dans la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH »,

19 % des allocataires CAF ont un poids des prestations qui atteint ou dépasse les trois-quarts de leurs ressources.

Dans les deux classes restantes, la distribution des allocataires selon le poids des prestations dans les ressources est proche de celle observée dans l'ensemble de la France.

Tableau n°9 :

Répartition des allocataires dont les revenus sont déclarés
selon le poids des prestations dans leurs revenus d'ensemble,
par type de communes

n° de typologie	Sur l'ensemble des allocataires dont les revenus sont déclarés, quel % ont un poids de prestation représentant :					Total allocataires aux revenus déclarés
	100 % des ressources	de 75 à 99 % des ressources	de 50 à 74 % des ressources	de 25 à 49 % des ressources	moins de 25 % des ressources	
Total	9,6	3,4	7,1	20,1	59,8	100,0
1	5,0	1,7	4,3	19,1	70,0	100,0
2	10,8	3,9	7,9	20,1	57,3	100,0
3	4,7	1,5	3,7	14,9	75,3	100,0
4	6,7	2,3	5,4	19,0	66,5	100,0
5	8,4	2,9	7,4	22,1	59,2	100,0
6	14,1	5,0	9,5	21,8	49,5	100,0
7	14,7	4,5	7,3	19,9	53,6	100,0
Non traité	11,1	4,0	6,2	18,7	59,9	100,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine hors étudiants

5. Type de prestations logement et classes de communes : une forte présence d'allocation de logement sociale dans la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources »

La part des bénéficiaires de prestations logement à l'intérieur des allocataires des CAF varie fortement d'une classe de commune à l'autre, ce qui s'explique en partie par le mode de construction de la typologie des communes, dont l'une des informations est le ratio de bénéficiaires de prestations logement hors perception d'un minimum social.

Tous allocataires confondus, deux classes ressortent pour leur forte proportion de bénéficiaires de prestations logement, il s'agit de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » et de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) ». Dans le cas de la classe 2, une seule prestations logement est surreprésentée par rapport à la moyenne française, il s'agit de l'allocation de logement à caractère social (ALS). Cette prestation est spécifiquement attribuée à des publics sans enfants, sous conditions de ressources. Les communes de la classe 2 ont la proportion maximale d'étudiants parmi les allocataires des CAF. Rappelons que si les étudiants sont allocataires des CAF, c'est généralement parce qu'ils bénéficient d'une aide au logement (qui peut être l'ALS). En dehors des étudiants, une part des allocataires de la classe 2 sont vraisemblablement d'autres catégories d'allocataires susceptibles de recevoir l'ALS mais ni prestation familiale ni l'un des minima sociaux versés par les CAF, telles que les personnes âgées à faibles ressources n'ayant plus d'enfants à charge. En l'absence d'informations individuelles sur les allocataires, cette interprétation du contenu du public d'allocataires de la classe 2 reste à vérifier.

Dans le cas de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », c'est l'aide personnalisée au logement (APL) qui pèse d'un poids nettement plus élevé que dans l'ensemble de la France. L'APL est également fort répandue

parmi la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ».

Les statistiques communales de la CNAF permettent de savoir si les prestations logement distribuées le sont dans le parc public ou dans le parc privé. En moyenne française, les allocataires des CAF ayant une aide au logement résident deux fois plus souvent dans le parc privé que dans le parc public. L'écart parc privé - parc public est encore plus prononcé dans la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », c'est dans cette classe que la proportion de bénéficiaires d'une prestation logement dans le parc privé parmi l'ensemble des allocataires CAF est la plus élevée. Après la classe 2, c'est dans la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH » que la part des allocataires CAF bénéficiant d'une prestation logement dans le parc privé est la plus forte, mais il n'en est pas de même dans le parc public. La classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », qui compte elle aussi une forte proportion de bénéficiaires de prestations logement se caractérise en revanche par le poids élevé des logements de secteur public donnant droit à une prestation logement parmi ses allocataires.

Tableau n°10 :

Part des allocataires percevant diverses prestations logement
selon le type de communes

n° de typologie	Sur l'ensemble des allocataires CAF, combien perçoivent :				Part des allocataires CAF percevant une prestation logement et résidant	
	une prestation logement	l'allocation logement familiale	l'allocation logement sociale	l'aide personna- lisée au logement	dans le parc privé	dans le parc public
Total	61,3	11,1	20,7	29,4	40,1	21,2
1	44,9	11,0	7,8	26,1	33,3	11,5
2	71,2	10,1	33,1	28,0	49,5	21,8
3	36,2	7,5	12,0	16,7	27,1	9,1
4	52,6	11,5	14,3	26,9	35,7	16,9
5	59,2	13,4	11,1	34,7	32,8	26,4
6	71,3	12,5	19,7	39,2	38,4	32,9
7	61,7	11,3	23,1	27,3	43,8	17,8
Non traité	48,4	12,9	16,3	19,1	40,1	8,3

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine

6. Perception de prestations logement et type de parc pour les bénéficiaires de minima sociaux

Le tableau suivant donne la proportion de bénéficiaires de prestations logement, en séparant parc public et parc privé, pour les trois minima sociaux versés par les CAF.

Les deux classes (classe 2 et classe 6) qui comptaient le plus de bénéficiaires de prestations logement parmi les allocataires CAF restent en tête sur ce critère quand on se restreint aux seuls bénéficiaires de minima sociaux, qu'il s'agisse du RMI, de l'API ou encore de l'AAH. Une autre classe est très proche d'elles pour ce qui est de la forte proportion de bénéficiaires de prestations logement parmi les publics des minima sociaux, il s'agit de la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH ». Ces forts pourcentages de titulaires de prestations logement parmi les publics des minima sociaux résidant dans les communes de la classe 7 sont dus aux taux atteints dans le parc privé.

Si, parmi l'ensemble des allocataires de la CAF touchant une prestation logement, le secteur privé héberge près du double du secteur public, l'équilibre parc privé - parc public n'est pas le même parmi les publics des minima sociaux. Le public touchant l'API et une prestation logement est davantage hébergé dans le parc public que dans le parc privé. Pour ce public, la prédominance du parc public sur le parc privé est très accentuée dans les communes de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » et dans celles de la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ». Le public touchant simultanément l'API et une prestation logement est un peu plus dans le parc public que la moyenne des bénéficiaires d'une prestation logement, mais le parc privé reste prédominant. Quant au public touchant l'AAH et une prestation logement, le rapport parc privé-parc public est comparable à celui de l'ensemble des bénéficiaires de prestations logement. Dans la classe de communes qui compte le plus d'allocataires de l'AAH (classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH »), les bénéficiaires de l'AAH ayant une prestation logement sont nettement plus dans le parc privé que les autres bénéficiaires de prestations logement de la même classe de communes.

Tableau n° 11 :
Les bénéficiaires des minima sociaux
et la perception de prestations logement dans les parcs publics et privés
par type de communes

n° de typologie	Sur 100 allocataires du RMI, combien perçoivent une prestation logement et résident :		Sur 100 allocataires de l'API, combien perçoivent une prestation logement et résident :		Sur 100 allocataires de l'AAH, combien perçoivent une prestation logement et résident :	
	dans le parc privé	dans le parc public	dans le parc privé	dans le parc public	dans le parc privé	dans le parc public
Total	28,0	21,3	24,0	33,8	27,1	14,5
1	21,2	10,8	21,4	18,2	20,4	5,9
2	32,5	21,4	26,7	37,9	32,1	18,8
3	18,7	8,0	17,6	14,8	19,8	5,9
4	23,9	14,5	24,1	22,7	25,4	9,4
5	20,6	21,6	19,7	30,9	20,1	13,8
6	28,6	28,6	23,9	41,2	25,9	21,4
7	31,4	19,6	28,5	35,1	38,1	8,0
Non traité	28,3	5,9	23,6	10,4	25,9	4,4

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine percevant le RMI, l'API ou l'AAH

7. Structure familiale des publics percevant les minima sociaux selon le type de communes

Pour les trois grands minima sociaux versés par les CAF, la structure familiale des bénéficiaires est une des informations transmises par la CNAF au CRÉDOC. Cette structure familiale varie selon les classes de communes.

Les allocataires percevant le RMI sont plus d'une fois sur deux des personnes seules sans enfants, les hommes étant plus nombreux que les femmes. C'est dans la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources », que la prédominance des isolés parmi le public du RMI, qu'il s'agisse d'hommes comme de femmes, est la plus marquée. A l'inverse, dans les deux types comptant le plus de bénéficiaires de minima sociaux, la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » et la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH », le public bénéficiant du RMI a une composition plus familiale. En effet, on note une surreprésentation dans ces deux classes des couples avec enfants et des familles monoparentales parmi les allocataires du RMI. La part des couples avec enfants est également élevée dans la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ».

Tableau n° 12 :

Allocataires percevant le revenu minimum d'insertion :
répartition selon la composition familiale
par type de communes

n° de typologie	Sur 100 allocataires percevant le RMI, combien sont dans un ménage composé de :					
	homme seul	femme seule	famille mono- parentale	couple sans enfant	couple avec enfant	ensemble allocataires du RMI
Total	38,5	21,9	18,3	5,5	15,7	100,0
1	37,1	23,4	16,7	6,2	16,7	100,0
2	42,1	23,0	17,3	5,2	12,4	100,0
3	46,6	25,3	12,7	4,8	10,7	100,0
4	39,9	22,7	16,8	5,5	15,1	100,0
5	35,2	21,2	18,7	5,7	19,1	100,0
6	34,4	20,0	21,1	5,5	19,0	100,0
7	34,6	20,3	19,7	6,5	18,9	100,0
Non traité	39,8	22,9	15,0	6,6	15,8	100,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine percevant le RMI

Par définition, les bénéficiaires de l'allocation parent isolé ne vivent pas en couple. Il s'agit à 92 % de familles monoparentales, les personnes sans enfants étant des femmes seules enceintes. La structure familiale de ce public ne peut strictement se comparer avec celle du public du Revenu minimum d'insertion. Les différences de structure familiale entre classes vont toutefois dans le même sens. Dans le cas de la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources », les allocataires du RMI étaient moins souvent des familles avec enfants que dans les autres classes. Dans cette même classe, le public de l'API a une composante moins « familiale » qu'ailleurs, puisqu'il s'agit davantage de futures mères sans enfants ou encore de famille ayant un seul enfant. La classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » où les allocataires du RMI étaient davantage qu'ailleurs des familles avec enfants, présente la particularité de compter plus de familles nombreuses (trois enfants ou encore quatre enfants et plus) parmi les bénéficiaires de l'allocation parent isolé. Cette composante familiale renforcée se confirme, mais avec un écart moindre que la moyenne, parmi les bénéficiaires de l'API des classes 5 et

7. Dans ces deux classes où les allocataires du RMI étaient davantage qu'en moyenne des familles avec enfants, la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources » et la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH », les allocataires percevant l'API sont légèrement plus qu'en moyenne des familles nombreuses.

Tableau n° 13 :

Allocataires percevant l'allocation parent isolé :
répartition selon le nombre d'enfants
par type de communes

n° de typologie	Sur 100 allocataires percevant l'API, combien sont dans un ménage comprenant :					ensemble allocataires API
	aucun	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	
Total	8,0	48,7	25,5	11,3	6,5	100,0
1	9,1	50,4	23,6	10,7	6,1	100,0
2	7,8	50,3	25,8	10,3	5,8	100,0
3	10,0	53,8	23,5	8,9	3,7	100,0
4	8,2	51,0	25,7	10,3	4,8	100,0
5	8,0	47,9	25,1	11,9	7,1	100,0
6	7,8	46,2	25,7	12,4	7,9	100,0
7	7,0	48,9	25,9	12,3	5,9	100,0
Non traité	8,3	49,5	25,6	10,9	5,8	100,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine percevant l'API

Les différences entre classes de communes dans la composition familiale des allocataires de l'AAH ne suivent pas exactement le schéma rencontré pour le public de l'API ou du RMI. Certes, la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » comprend plus de personnes seules sans enfants que la moyenne parmi le public de l'AAH. Mais la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH », qui comptait beaucoup de familles avec enfants parmi le public du RMI et plus de familles avec au moins deux enfants parmi le public de l'API ne retrouve pas cette tendance parmi les bénéficiaires de

l'AAH ; au contraire, puisque c'est dans cette classe de communes que les allocataires de l'AAH sont plus que partout ailleurs des personnes seules.

Parmi le public de l'AAH, les familles monoparentales sont surreprésentées dans la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », mais aussi dans la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », cette dernière classe s'étant peu distinguée de la moyenne pour la composition familiale des allocataires du RMI ou de l'API. La part maximale de couple avec enfants est atteinte dans la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » pour ce qui est du public de l'AAH, ce qui n'était pas le cas pour le public du RMI.

Tableau n°14 :

Allocataires percevant l'allocation adulte handicapé :
répartition selon la composition familiale
par type de communes

n° de typologie	Sur 100 allocataires percevant l'AAH, combien sont dans un ménage composé de :				ensemble allocataires AAH
	personne seule	famille mono- parentale	couple sans enfants	couple avec enfants	
Total	69,9	3,6	16,5	9,9	100,0
1	67,7	2,2	17,6	12,5	100,0
2	71,2	4,5	15,8	8,5	100,0
3	76,6	1,9	13,0	8,5	100,0
4	70,4	2,7	16,8	10,1	100,0
5	66,2	3,5	18,3	12,0	100,0
6	65,8	4,8	18,1	11,3	100,0
7	81,8	2,0	10,9	5,4	100,0
Non traité	72,0	2,2	17,2	8,6	100,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine percevant l'AAH

Chapitre 3

**Les différences entre classes de communes
et l'ensemble des habitants
(données exogènes aux CAF)**

Les Caisses d'Allocations Familiales ont pour vocation première de payer les prestations dues au public potentiel des politiques familiales et sociales. L'activité d'étude des bénéficiaires n'est pas celle qui préside à l'établissement des formulaires remplis par les allocataires. Les informations recueillies servent avant tout à calculer les droits ouverts (d'où l'intérêt pour la composition du ménage, les montants de ressources). Quelques données démographiques telles que l'âge ou le sexe de l'allocataire sont toutefois des informations assez systématiquement recueillies. La connaissance des caractéristiques du logement est rudimentaire à travers ces fichiers à usage avant tout administratifs, elle est meilleure pour les personnes percevant une prestation logement que pour les autres.

On a confronté la typologie des communes basée sur les types de publics de prestations « sociales » CAF avec certaines informations exogènes, portant sur l'ensemble des habitants de ces communes, qu'ils soient allocataires ou non des CAF. Une approche du niveau de vie en termes de revenus peut se faire à partir de données issues de la Direction Générale des Impôts à partir des déclarations de revenus. Le Recensement de la Population, de par le caractère exhaustif de la collecte, est une source précieuse de connaissance au niveau communal. Les caractéristiques du parc de logement et les structures familiales y sont largement décrites. Les types d'emploi occupé et la part des personnes à la recherche d'un emploi sont des informations que le formulaire du Recensement recueille également. D'autres données sur le chômage sont tirées du fichier des demandeurs d'emploi géré en partie par l'ANPE et en partie par l'UNEDIC et fait l'objet de publications à un rythme plus fréquent que le Recensement de la Population.

Rappelons que le dernier Recensement de la Population a eu lieu en mars 1990, soit un écart de près de 6 ans avec les données administratives transmises par la CNAF. Des évolutions fortes ont pu se produire pour certaines communes entre la date du Recensement et celle des données CNAF analysées ici. Localement, la fermeture d'une grande usine peut brusquement faire progresser le taux de chômage. La construction d'un lotissement peut occasionner non seulement une progression des effectifs des habitants d'une petite commune

mais aussi une mutation dans le type de ménages résidant dans la commune. C'est pourquoi cet intervalle de 6 ans peut sembler considérable quand on compare sur des petites unités géographiques les données du Recensement et les données des CAF. Toutefois, ici, le niveau d'agrégation entre communes est très important, puisque l'ensemble de la France est réparti en 7 classes de communes. On peut penser que, même si les évolutions locales peuvent être fortes, à ce niveau de regroupement, les différences observées en 1990 ont fait preuve d'une certaine stabilité une demi - décennie plus tard. Bien entendu, les chiffres ont pu se transformer dans certains domaines, par exemple pour la France entière les niveaux de chômage ont évolué. Cette comparaison des classes de communes à travers le Recensement de Population fait l'hypothèse que même si les chiffres ont évolué, la hiérarchie entre classes fait preuve d'une certaine stabilité.

1. Une hiérarchie des niveaux de vie entre classes de communes stable selon les CAF ou selon les impôts

Les données des CAF établies à partir des revenus déclarés auprès des Caisses permettent de construire une hiérarchie des niveaux de vie entre les classes de la typologie des communes, basée sur divers ratios concernant des bénéficiaires de prestations « sociales ». Cette hiérarchie des niveaux de vie se maintient pour l'essentiel quand on utilise un indicateur plus global, puisqu'il concerne l'ensemble des ménages remplissant une déclaration d'impôt, qu'ils soient ou non allocataires des CAF. Dans l'ensemble de la France métropolitaine, le nombre de déclarations d'impôt sur le revenu est de 28,5 millions. La Direction Générale des Impôts a communiqué à la CNAF des informations au niveau communal qui permettent de connaître à la fois le nombre de foyers fiscaux en 1992 et le nombre de ces derniers qui ne sont pas imposés sur le revenu pour la même année. A partir de ces deux chiffres, on a calculé la part des foyers fiscaux non imposés dans chacune des classes de la typologie.

La classe de communes comptant le moins de foyers fiscaux non imposés est la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources », qui est celle qui vient en tête pour les montants de ressources par unité de consommation des

allocataires de la CAF. A l'inverse, les deux classes comptant le plus de ménages exonérés de l'impôt sur le revenu sont les deux classes où le niveau de vie des allocataires des CAF est le plus bas, il s'agit de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » et de la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH ».

La classe 4 : « assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement », dont les allocataires CAF ont un niveau de vie un peu supérieur à la moyenne a également un pourcentage de foyers fiscaux imposés inférieur à la moyenne. La classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources », a des valeurs proches de la moyenne tant pour la répartition des allocataires CAF dans les niveaux de vie que pour la part des foyers non imposés.

Les deux classes restantes n'occupent pas tout à fait la même place dans la hiérarchie des niveaux de vie selon l'indicateur considéré : répartition des montants des ressources par unité de consommation des allocataires CAF ou part des foyers fiscaux non imposés.

Tableau n° 15 :

Part des ménages non imposés parmi ceux ayant rempli une déclaration d'impôts par type de communes

n° de typologie	Effectifs de ménages ayant rempli une déclaration d'impôts	Part des ménages non imposés
Total	28 481 411	48,9
1	3 811 648	50,0
2	8 702 104	45,5
3	2 017 514	32,9
4	4 377 529	46,8
5	3 659 671	52,5
6	4 059 256	57,0
7	674 744	58,7
Non traité	1 178 945	60,7

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS et données Direction Générale des Impôts (DGI) 1992, ensemble des ménages ayant rempli une déclaration de revenus

2. La part des HLM, d'après les données du Recensement de la Population, est élevée dans la classe de communes comptant beaucoup d'allocataires du RMI ou de l'API

C'est dans la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » que le parc locatif est le plus développé, ceci s'explique surtout par l'importance du parc locatif privé. C'est aussi la classe de communes qui compte le plus de locations de type meublé ou sous-location, mais la part du parc concerné par ces statuts reste faible. Dans les communes de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » comme dans la classe 2, les logements sont davantage en location que dans l'ensemble de la France, mais ici c'est la forte part des HLM qui explique cette tendance.

Dans la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ». comme dans la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », le parc locatif est pour moitié composé de logements sociaux, alors que dans l'ensemble de la France, un peu plus du tiers seulement des résidences principales en location relèvent du parc social. Mais la classe 5 compte une part de logements locatifs voisine de celle de l'ensemble de la France. Les classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » et classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » sont celles qui comptent le moins de locataires.

Tableau n° 16 :

Effectifs des résidences principales et part des résidence principale en location au Recensement de la Population de 1990 par type de communes

numéro de typologie	Effectifs des résidences principales au recensement de population de 1990	Sur 100 résidences principales, combien sont :			
		en location	en location hors HLM, loué vide	en location HLM, loué vide	en location autre (meublé, sous-location)
Total	21 535 677	39,6	23,7	14,6	1,4
1	2 778 500	20,3	14,1	5,7	0,5
2	6 868 804	53,5	33,8	17,3	2,4
3	1 495 001	26,7	18,8	7,0	0,9
4	3 218 530	32,1	19,3	12,0	0,8
5	2 684 421	37,7	18,4	18,6	0,7
6	3 077 202	49,9	24,6	23,7	1,6
7	493 116	31,4	20,1	10,1	1,2
Non traité	920 103	17,1	14,1	2,1	0,9

Typologie : Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Résultats du Recensement de la Population de 1990, INSEE

Champ : ménages en logement ordinaire

3. Le Recensement de la Population confirme le caractère plus ou moins familial des classes de communes d'après les données CNAF

Le Recensement de la Population permet une bonne connaissance des structures familiales. Si on se limite aux familles dont les enfants ont moins de 25 ans, près de 9 millions de ménages sont des familles avec enfants en 1990.

La part des familles ayant précisément trois enfants est minimale dans la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » et maximale dans la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources », elle varie peu dans les autres classes.

Les familles plus nombreuses (au moins quatre enfants), sont surreprésentées dans les deux classes qui étaient celles où les revenus des allocataires CAF sont les plus faibles, la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » et la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ».

Dans l'ensemble de la population, la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfants est particulièrement forte dans la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » et dans la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) ».

Si on restreint l'analyse aux seuls allocataires de la CAF, la part des bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé est plus élevée qu'ailleurs dans la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », mais pas dans la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources ». Les résultats du Recensement montrent que les familles monoparentales de la classe 2 ont plus qu'en moyenne une activité

professionnelle, ce qui semble indiquer que les problèmes de revenus sont moins aigus pour ces familles que dans l'autre classe de communes comptant beaucoup de familles monoparentales.

Tableau n° 17 :

Effectifs des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans,
part des familles nombreuses, des familles monoparentales parmi ces familles
au Recensement de la Population de 1990
par type de communes

n° de typologie	effectifs de familles avec enfants au recensement de population de 1990	part des familles avec enfants ayant :		part des familles monoparentales :	
		3 enfants	4 enfants et plus	parmi les familles avec enfants	n'étant pas en activité professionnelle
Total	8 906 816	15,1	6,1	18,0	33,3
1	1 415 588	19,1	6,3	11,2	42,3
2	2 261 260	12,3	5,1	24,2	27,9
3	756 152	15,0	4,1	12,5	27,6
4	1 443 472	15,1	5,0	15,3	33,3
5	1 238 872	16,1	8,1	16,6	34,1
6	1 250 976	14,9	8,8	22,8	35,4
7	184 288	14,4	5,3	18,7	40,0
Non traité	356 208	15,9	4,9	15,7	53,9

Typologie : Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Résultats du Recensement de la Population de 1990, INSEE

Champ : familles avec enfants

4. De fortes variations dans les taux de chômage au Recensement entre les classes de communes

La situation de l'emploi au Recensement de la Population de 1990 est assez contrastée d'un type de communes à l'autre. Le taux de chômage varie fortement²⁷. Il est particulièrement élevé dans les communes de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », qui est justement celle qui présente le plus de personnes à faibles ressources parmi les allocataires des CAF. Il est le plus faible parmi la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources », où les allocataires des CAF sont globalement plus aisés.

La part des salariés parmi la population active ayant un emploi varie peu d'une classe à l'autre, si ce n'est qu'elle est plus faible dans les deux classes à caractère plus rural, la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » et la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH ». L'indicateur de la part des contrats à durée indéterminée parmi les salariés donne une idée de l'aspect plus ou moins stable des emplois occupés. La précarité de l'emploi semble la plus accentuée parmi la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », qui est aussi celle qui compte le plus de faibles ressources parmi les allocataires des CAF, mais les écarts entre classes de communes sont réduits selon cet indicateur.

²⁷ Le taux de chômage se calcule en divisant l'effectif de la population active (composée des chômeurs et des actifs ayant un emploi) par l'effectif de personnes se déclarant à la recherche d'un emploi.

Tableau n° 18 :

Quelques caractéristiques d'emploi et de chômage
de l'ensemble de la population active au Recensement de la Population de 1990
par type de communes

n° de typologie	Effectifs en activité au recensement de population de 1990	Taux de chômage au recensement de population de 1990	Part des salariés parmi la population active au recensement de population de 1990	Part des CDI parmi les salariés au recensement de population de 1990
Total	25 341 950	10,8	84,5	89,9
1	3 690 545	7,8	81,7	91,0
2	7 292 199	11,7	87,3	88,8
3	2 038 080	5,9	87,6	92,9
4	4 032 898	8,8	83,8	91,1
5	3 339 513	11,7	85,2	89,4
6	3 378 493	16,8	87,1	87,5
7	543 436	11,0	76,6	89,7
Non traité	1 026 786	9,0	65,5	90,4

Typologie : Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Résultats du Recensement de la Population de 1990, INSEE

Champ : population active

Toujours en partant des chiffres du Recensement de la Population, il est possible d'étudier séparément les spécificités des populations actives masculine et féminine.

Parmi la population masculine, le taux de chômage le plus élevé concerne les habitants des communes de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) ». Un autre type de communes connaît des taux de chômage masculins plus élevés que la moyenne, mais l'écart avec les chiffres de l'ensemble de la France sont plus réduits, il s'agit de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources ». Deux classes de communes ont des taux de chômage masculin nettement plus faibles que la moyenne, il s'agit de la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » et de la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources ». Cette hiérarchie entre

classes de communes qui se construit à partir des taux de chômage masculin reste constante si on sépare la population active par tranches d'âge.

Tableau n° 19 :

Taux de chômage masculin global et par âge,
et répartition par âge de la population active masculine,
d'après le Recensement de la Population de 1990, et par type de communes

n° de typologie	Effectifs d'hommes actifs au recensement de population de 1990	Taux de chômage des hommes :				Sur 100 hommes actifs (ayant un emploi ou au chômage), combien ont :			
		de tous âges	de 15 à 24 ans	de 25 à 49 ans	de 50 ans et plus	de 15 à 24 ans	de 25 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Total	14 235 934	8,0	15,1	6,6	8,0	12,5	68,4	19,1	100,0
1	2 142 179	4,8	9,9	3,7	5,8	12,6	69,2	18,1	100,0
2	3 911 600	9,3	16,5	8,1	9,2	12,1	68,4	19,5	100,0
3	1 140 125	4,1	9,2	3,1	4,8	9,9	69,2	21,0	100,0
4	2 270 863	6,1	12,2	4,9	6,7	11,9	68,5	19,6	100,0
5	1 926 319	8,4	15,8	6,9	8,7	13,7	68,3	18,0	100,0
6	1 929 336	13,3	22,8	11,4	12,5	14,6	68,0	17,4	100,0
7	306 921	7,8	15,1	6,6	7,2	13,2	66,3	20,5	100,0
Non traité	608 591	6,1	13,0	5,1	5,5	11,9	65,7	22,5	100,0

Typologie : Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Résultats du Recensement de la Population de 1990, INSEE

Champ : ménages en logement ordinaire

Pour l'essentiel, les résultats concernant les taux de chômage des femmes par types de communes suivent le même ordre que celui obtenu à partir du taux de chômage masculin. Un type de communes apparaît nettement pénalisé par l'ampleur de son chômage féminin, c'est à nouveau la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) ». Petite nuance : si chez les hommes, les taux de chômage étaient légèrement plus élevés que la moyenne dans la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », les taux de chômage des femmes des mêmes communes sont proches de la moyenne. Quant aux classes de communes les moins touchées par le chômage féminin, elles sont les mêmes que pour les hommes, il s'agit de la classe 3 : « peu de

bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » et, dans une moindre mesure, de la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources », auxquelles on peut joindre la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources ». Chez les femmes comme chez les hommes, ces résultats restent constants quelles que soient les tranches d'âge considérées.

Tableau n° 20 :

Taux de chômage féminin global et par âge,
et répartition par âge de la population active féminine,
d'après le recensement de la Population de 1990, et par type de communes

n° de typologie	Effectifs de femmes actives au recensement de population de 1990	Taux de chômage des femmes :				Sur 100 femmes actives (ayant un emploi ou au chômage), combien ont :			
		de tous âges	de 15 à 24 ans	de 25 à 49 ans	de 50 ans et plus	de 15 à 24 ans	de 25 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Total	11106016	14,4	25,7	13,1	11,3	13,2	69,1	17,7	100,0
1	1548366	12,0	22,4	10,7	9,8	12,5	71,1	16,4	100,0
2	3380599	14,6	24,9	13,4	11,7	13,0	68,7	18,4	100,0
3	897955	8,2	14,6	7,3	8,1	9,8	72,5	17,8	100,0
4	1762035	12,3	22,3	11,1	10,3	12,1	69,8	18,0	100,0
5	1413194	16,2	27,3	14,7	12,4	14,9	68,4	16,7	100,0
6	1449157	21,6	34,7	19,8	15,6	16,4	67,3	16,3	100,0
7	236515	15,1	29,5	13,8	10,0	13,4	66,2	20,5	100,0
Non traité	418195	13,1	28,6	12,1	8,0	11,6	66,3	22,1	100,0

Typologie : Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Résultats du Recensement de la Population de 1990, INSEE

Champ : ménages en logement ordinaire

5. Le Ministère du Travail enregistre beaucoup de chômage de longue durée dans les communes de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) »

Grâce à l'ANPE, qui centralise des renseignements statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits dans ses agences locales, des chiffres plus récents concernant le chômage sont disponibles par communes. Ces chiffres datent de fin 1994. L'écart avec les données CNAF analysées ici est d'un an. A partir des données ANPE, deux indicateurs sont disponibles, le premier étant la part des jeunes, et le second la part des chômeurs de longue durée, totalisant au moins 12 mois d'inscription à l'ANPE, parmi les demandeurs d'emploi tant masculins que féminins. Les chômeurs de longue durée, sont en taux plus élevés, tant pour les hommes que pour les femmes, dans la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », ce qui confirme que la population de ces communes connaît des difficultés accentuées. Ensuite, mais avec un écart moindre à la moyenne, vient la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » pour les hommes et la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ». pour les femmes.

Parmi les chômeurs hommes, deux classes de communes se caractérisent par la jeunesse des chômeurs : c'est dans la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » et dans la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH », que la part des moins de 25 ans parmi les chômeurs masculins est la plus forte. D'après le Recensement de la Population, ce ne sont pourtant pas les lieux qui comptent le plus de jeunes parmi les actifs (ayant un emploi ou en cherchant). Parmi les femmes, ces deux mêmes classes de communes comptent plus de jeunes parmi les chômeuses que la moyenne, s'y ajoute la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » sur ce critère.

Tableau n° 21 :
 Quelques caractéristiques du chômage masculin et féminin
 à la fin 1994 d'après le fichier de l'ANPE
 par type de communes

n°de typologie	Effectifs d'hommes au chômage d'après l'ANPE fin 94	Sur 100 hommes au chômage fin 94, combien :		Effectifs de femmes au chômage		Sur 100 femmes au chômage fin 1994, combien : sont au chômage depuis 12 mois et +
		ont moins de 25 ans	sont au chômage depuis 12 mois et +	d'après l'ANPE fin 94	ont moins de 25 ans	
Total	1 702 422	23,0	35,4	1 712 785	25,6	37,4
1	173 112	28,5	31,5	206 225	27,3	36,6
2	553 919	19,9	36,6	535 979	24,0	36,8
3	84 341	21,2	32,7	86 932	21,3	35,5
4	219 057	23,5	33,6	235 823	24,9	36,5
5	244 781	24,5	35,4	245 811	26,6	38,2
6	349 725	23,7	38,3	314 130	27,8	40,3
7	30 584	27,0	31,7	34 194	29,1	34,8
Non traité	46 903	25,9	30,3	53 691	26,4	34,2

Typologie : Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Résultats du Recensement de la Population de 1990, INSEE

Champ : ménages en logement ordinaire

Chapitre 4

La typologie CRÉDOC des communes d'après les données CNAF et les grands découpages géographiques

Le découpage des communes françaises en sept classes de communes repose sur le poids des bénéficiaires de diverses prestations sociales parmi le public des Caisses d'Allocations Familiales. Le croisement avec d'autres informations montrent de fortes oppositions entre classes sur les critères de taille de communes, que cette taille soit appréhendée par le nombre d'allocataires des CAF, comme on l'a vu au chapitre 2, ou par le nombre d'habitants des communes ou des agglomérations au Recensement de la Population. Certaines classes correspondent à des petites communes, d'autres à des grandes communes.

Les oppositions régionales ou départementales sont également importantes entre classes de communes.

1. Type de communes et niveau d'urbanisation

Pour aller au-delà de la seule population des allocataires des CAF et appréhender la taille des communes selon le nombre d'habitants, qu'ils soient ou non allocataires des CAF, il a été réalisé un appariement entre les résultats de la typologie des communes selon les informations CAF et les résultats du Recensement de la Population de 1990. Le tableau suivant montre la répartition des allocataires de chaque classe de commune selon le nombre d'habitants de la commune. Précisons que chaque arrondissement de Paris compte comme une commune. Pour 3,6 % des allocataires, l'appariement avec les données du Recensement n'a pas abouti et la taille de la commune n'est pas connue. Le tableau porte sur la répartition des allocataires dont la taille de commune est connue. Ce tableau confirme les analyses faites dans le chapitre 2 à partir du nombre moyen d'allocataires par communes.

Les allocataires de la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » sont de loin ceux qui résident dans les plus petites communes, avec 58 % d'entre eux dans des communes inférieures à 2 000 habitants, cette taille de commune n'hébergeant que moins d'un allocataire CAF sur 5. Toujours du côté d'une forte proportion d'allocataires dans les petites communes,

on trouve la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH », dont les allocataires vivent plus d'une fois sur deux dans des communes de moins de 2 000 habitants, ou encore de 2 000 à moins de 5 000 habitants.

Les allocataires de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », sont de loin ceux qui résident le plus dans de très grandes communes, d'au moins 100 000 habitants pour près de la moitié d'entre eux. La classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », sans compter autant d'allocataires vivant dans des communes de 100 000 à moins de 200 000 habitants que la classe 2, est caractérisée par la forte proportion d'allocataires CAF habitant dans des communes assez grandes, de 20 000 à moins de 100 000 habitants. Toutes les grandes communes (au moins 100 000 habitants) se retrouvent dans les classes 2 et 6.

Tableau n° 22 :

Répartition des allocataires CAF par classe de communes
et selon le nombre d'habitants de la commune au Recensement

n° de la typologie	Sur 100 allocataires dont la population de la commune est connue, combien vivent dans une commune de taille suivante :								Total	TCOM non déclaré
	Moins de 2 000 habitants	de 2 000 à moins de 5 000 habts.	de 5 000 à moins de 10 000 habts.	de 10 000 à moins de 20 000 habts.	de 20 000 à moins de 50 000 habts.	de 50 000 à moins de 100 000 habts.	de 100 000 à moins de 200 000 habts.	de 200 000 habitants et plus		
Total	18,8	12,9	10,9	11,4	18,8	9,4	12,6	5,2	100,0	3,6
1	58,3	24,9	7,7	6,3	2,8	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
2	1,6	5,3	7,5	9,3	19,1	12,8	29,1	15,2	100,0	5,3
3	21,6	25,0	18,1	18,3	10,9	6,1	0,0	0,0	100,0	0,0
4	24,0	20,7	16,3	13,5	18,4	7,0	0,0	0,0	100,0	0,0
5	23,0	13,9	16,2	12,6	25,5	8,8	0,0	0,0	100,0	0,0
6	4,4	7,0	10,0	15,7	31,3	15,5	16,1	0,0	100,0	5,8
7	30,5	28,1	16,9	14,4	10,2	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Non traité	91,0	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	23,7

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS, et données INSEE du Recensement de la Population de 1990

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine

Plutôt que de tenir compte du nombre d'habitants, on peut appréhender le niveau d'urbanisation en prenant en considération la taille de l'agglomération dont fait partie une commune²⁸. Ainsi, une commune de moins de 2 000 habitants située dans l'entourage immédiat d'une très grande ville est traitée comme faisant partie d'une grande agglomération, alors qu'une commune de même taille mais non englobée dans une agglomération est considérée comme une commune rurale. Le tableau suivant est construit sur cette information, elle aussi issue du Recensement de la Population de 1990, rapprochée de la typologie CRÉDOC des communes selon les informations transmises par la CNAF.

Ce tableau permet de nuancer le précédent. Certes, on y trouve la confirmation du caractère rural de la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources », et le caractère soit rural soit de faible degré d'urbanisation de la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH ».

La classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » et la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », regroupent des allocataires de zones à forte densité de population. La classe 2 est surtout caractérisée par la très forte part d'allocataires résidant dans les très grandes agglomérations de Province. Trois classes ont une proportion plus forte d'allocataires CAF vivant dans la plus grande agglomération française, qui est celle de Paris et de sa banlieue, la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources », la classe 4 : « assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestation logement » et la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ». Ces deux dernières classes comptent aussi une proportion légèrement plus forte que la moyenne des allocataires CAF vivant en commune rurale, autrement dit deux types de lieux

²⁸ Maryse MARPSAT : « Les agglomérations multicommunales : évolution des définitions et de leur mise en oeuvre », *Courrier des statistiques*, n°39, INSEE, p 28-31, 1986.

contrastés sont associés à ces classes, soit la très forte urbanisation de la capitale ou de sa banlieue, soit les petites communes rurales.

Tableau n° 23 :
Répartition des allocataires par type de communes
et par taille d'unité urbaine de la commune au Recensement

n° de la typologie	Commune rurale	Commune urbaine faisant partie d'une agglomération de :								Taille unité urbaine non déclarée	Total
		2 000 à moins de 5 000 habts	5 000 à moins 10 000 habts.	10 000 à moins 20 000 habts.	20 000 à moins 50 000 habts.	50 000 à moins 100 000 habts.	100 000 à moins 200 000 habts.	200 000 habts. et + sf agglo Paris	Agglo. de Paris		
Total	18,2	5,4	5,4	5,0	7,4	7,2	8,6	26,5	15,4	0,8	100,0
1	58,9	9,6	5,4	5,2	4,1	2,4	1,5	5,8	7,1	0,0	100,0
2	1,9	3,0	3,9	4,7	8,2	7,4	12,5	43,6	14,9	0,0	100,0
3	19,3	6,0	6,6	3,7	2,9	2,4	2,6	20,3	36,1	0,0	100,0
4	25,5	9,0	7,1	4,4	4,8	4,0	4,0	13,9	27,3	0,0	100,0
5	22,0	6,6	7,3	6,5	7,3	5,7	5,9	15,8	22,8	0,0	100,0
6	4,3	3,5	4,7	5,2	11,7	17,0	15,2	33,1	5,4	0,0	100,0
7	33,2	16,2	15,5	13,8	17,2	2,3	0,7	1,1	0,0	0,0	100,0
Non traité	66,5	1,2	1,1	0,5	1,0	1,5	1,6	2,1	0,8	23,7	100,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS, et données INSEE du Recensement de la Population de 1990

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine

S'il y a une telle concentration des allocataires de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » dans les grandes agglomérations de province, c'est sans doute à mettre en relation avec le fait qu'elle compte deux fois plus d'étudiants en moyenne parmi les allocataires des CAF. Or les villes étudiantes sont avant tout les grandes métropoles régionales.

2. Les régions dans la typologie des communes selon des ratios de bénéficiaires de prestations « sociales » CAF

La répartition des allocataires CAF de chacune des 22 régions de France dans les classes d'appartenance de leur commune à la typologie fait apparaître de fortes singularités régionales.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, plus de la moitié des allocataires CAF réside dans une commune de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », alors que les communes de cette classe ne regroupent qu'un allocataire CAF sur 6. Les régions où les allocataires CAF vivant dans des communes de ce type sont surreprésentés, sont soit d'autres communes du nord de la France au sens large (Picardie, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne), soit à l'inverse des communes de l'extrême sud-est (Corse en particulier, où près des trois-quarts des allocataires CAF vivent dans une commune de ce type, Languedoc-Roussillon, ou dans une moindre mesure Provence-Alpes-Côte d'Azur).

A l'exception de Champagne-Ardenne, les régions du nord de la France où s'observe une forte proportion d'allocataires vivant dans les communes de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », se singularisent également par la forte proportion d'allocataires CAF vivant dans des communes de la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ».

La Picardie fait également partie, avec l'Alsace et les Pays de Loire, des régions où la proportion d'allocataires habitant dans des communes de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » atteint au moins une valeur deux fois plus forte que dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Trois des régions du sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin), l'Auvergne et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont en commun d'avoir au moins la moitié de leurs allocataires CAF résidant dans une commune de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources ». Cette classe regroupe entre autres des villes de province de grande taille où le public étudiant est important. Rappelons que dans cette classe, le taux d'allocataires percevant une prestation logement et étant étudiants est le double de celui observé dans l'ensemble de la métropole. Mais d'autres types de communes sont concernés par ce type. Il peut s'agir de communes plus petites où des allocataires âgés touchent une prestation logement parce que leurs revenus sont faibles mais qui ne peuvent prétendre à des prestations familiales, n'ayant pas ou plus d'enfants à charge.

Deux régions hébergent plus d'allocataires CAF qu'en moyenne dans la plus petite classe de la typologie, la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH », ce sont le Limousin et la Basse-Normandie, qui ont respectivement 13 % et 9 % de leurs allocataires vivant dans une commune de cette classe, alors que les communes de ce type n'hébergent que 2 % de l'ensemble des allocataires CAF de France métropolitaine.

L'Ile-de-France ne peut se comparer à aucune autre région, elle se caractérise par la surreprésentation des allocataires des CAF dans trois types de communes, la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources », la classe 4 : « assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestation logement », et la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ». On a déjà évoqué les deux régions du nord de la France où la part des allocataires CAF dans les communes de la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources » est encore plus forte qu'en Ile-de-France. Une autre région que l'Ile-de-France dépasse celle-ci dans la proportion d'allocataires CAF vivant dans une commune de classe 4 : « assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestation logement », c'est la Bretagne. Si l'Ile-de-France reste en tête pour la part des allocataires CAF vivant dans une commune de la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources », la région Rhône-Alpes en compte nettement plus que la moyenne.

Quelques régions, formant un ensemble contigu allant de l'Ouest à l'Est de la France en évitant les zones les plus au nord ou les plus au sud, se distinguent peu de la répartition nationale des allocataires CAF dans cette typologie des communes : le Centre, la Bourgogne, la Lorraine, la Franche-Comté, la région Poitou-Charentes.

Tableau n° 24 :

Répartition des allocataires CAF des 22 régions françaises
dans la typologie CRÉDOC des communes selon les données CNAF

Région	Effectifs allocataires CAF	Sur 100 allocataires CAF, combien résident dans une commune de type :								
		1	2	3	4	5	6	7	Non traité	Total
Total France métropolitaine	9 123 291	11,3	34,6	5,9	13,2	12,3	17,2	2,1	3,4	100,0
11 Ile-de-France	1 608 350	8,2	29,5	16,2	20,9	18,7	5,5	0,0	1,1	100,0
21 Champagne-Ardenne	208 285	13,3	32,8	1,3	5,5	10,1	27,4	1,3	8,3	100,0
22 Picardie	278 401	21,5	3,9	1,6	5,3	24,9	38,7	2,1	2,0	100,0
23 Haute-Normandie	298 349	17,2	18,9	3,5	7,8	16,0	34,8	0,5	1,3	100,0
24 Centre	356 616	16,4	40,0	6,0	15,0	13,3	3,4	2,5	3,4	100,0
25 Basse-Normandie	229 173	18,6	23,8	1,9	14,2	11,2	16,8	9,1	4,3	100,0
26 Bourgogne	237 429	13,1	34,2	3,9	15,2	10,3	9,1	6,8	7,4	100,0
31 Nord-Pas de Calais	686 127	10,4	2,9	1,4	3,1	22,8	57,9	0,3	1,2	100,0
41 Lorraine	359 340	16,0	38,6	2,1	9,9	14,9	14,1	1,4	2,9	100,0
42 Alsace	238 358	27,7	30,4	8,8	8,2	12,3	9,5	2,3	0,8	100,0
43 Franche-Comté	170 169	21,4	30,9	4,5	13,1	10,6	14,0	1,8	3,9	100,0
52 Pays de la Loire	518 138	26,5	39,8	3,7	16,8	7,0	2,3	2,1	1,8	100,0
53 Bretagne	445 120	17,5	44,3	6,1	22,4	2,1	2,9	2,7	2,0	100,0
54 Poitou-Charentes	249 966	7,4	42,0	2,7	16,7	8,9	15,0	3,2	4,1	100,0
72 Aquitaine	448 460	1,5	49,8	1,9	12,6	10,1	13,3	5,3	5,5	100,0
73 Midi-Pyrénées	393 190	2,5	57,3	3,2	12,0	5,3	3,6	5,5	10,6	100,0
74 Limousin	100 597	0,0	56,1	0,0	14,4	2,4	2,7	13,3	11,0	100,0
82 Rhône-Alpes	905 142	14,7	41,6	10,2	16,0	8,4	5,7	0,8	2,6	100,0
83 Auvergne	199 672	3,4	55,4	1,7	16,9	7,0	1,2	4,4	9,9	100,0
91 Languedoc-Roussillon	391047	0,2	26,0	0,7	5,0	7,8	53,0	2,4	4,8	100,0
93 Prov. Alpes-Côte Azur	758 587	0,3	50,1	0,5	7,5	9,3	28,2	0,8	3,1	100,0
94 Corse	42 775	0,0	6,9	0,0	0,0	0,0	72,4	1,4	19,3	100,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine

3. Une cartographie départementale de la typologie des communes selon des ratios de bénéficiaires de prestations « sociales » CAF

Les cartes suivantes donnent une image immédiate de la répartition spécifique de chaque type de communes sur le territoire français. Chaque carte montre la part dans chaque département des allocataires des CAF résidant dans un type de commune donné. Cette présentation permet de neutraliser l'effet des différences de nombre moyen d'allocataires entre types de communes.

Les départements à la couleur la plus claire ont une proportion d'allocataires résidant dans les communes d'un type donné nettement inférieure à ce qu'elle est au niveau de la moyenne nationale. Les départements légèrement plus foncés ont une proportion d'allocataires résidant dans des communes d'un type proche de la moyenne (plus exactement, la part des allocataires CAF résidant dans les communes d'un type donné dans ces départements est comprise entre 70 % et 130 % de la part que représente le type parmi l'ensemble des allocataires des CAF). Les départements assez foncés ont une proportion élevée d'allocataires dans le type étudié, puisque cette proportion est comprise entre 130 et moins de 200 % de ce qu'elle est au niveau France entière. Enfin, les départements très foncés sont ceux où le pourcentage des allocataires résidant dans le type de communes étudié par la carte est très élevé, au moins égal au double de ce qu'il est pour la France entière.

On trouvera en annexe un tableau donnant la répartition des allocataires CAF de chaque département français dans la typologie des communes, ce tableau ayant servi à construire les sept cartes suivantes.

La plupart des classes de communes ont une répartition bien nette sur le territoire français.

La classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » est localisée dans un ensemble allant de l'ouest à l'est de la France, en évitant la région parisienne.

Les départements qui comptent beaucoup d'allocataires dans des communes de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », sont en grande partie au sud d'une ligne qui irait de l'Ille-et-Vilaine aux Alpes, avec quelques exceptions dans l'Est de la France. Se mélangent des départements plutôt ruraux et des départements comptant de grands pôles universitaires.

Les départements comptant beaucoup d'allocataires de la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources », sont typiquement ceux de la grande couronne parisienne où s'ajoutent les Hauts-de-Seine et quelques départements au sud de Paris. Un autre pôle de départements très concernés par ce type est constitué de quatre départements contigus du Nord de la région Rhône-Alpes, auxquels s'ajoute l'Ille-et-Vilaine à l'Ouest.

La carte concernant la classe 4 : « Assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestation logement » montre des départements relativement dispersés, mais aucun ne se situe au nord d'une ligne Le Havre - Belfort, ni aucun sur le pourtour méditerranéen.

On reconnaît en partie le « croissant fertile » où la fécondité est traditionnellement élevée dans l'implantation des communes de la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources ». En effet, les départements comptant beaucoup d'allocataires des CAF dans une commune de ce type sont en partie ceux du nord-nord-est, où s'ajoutent la Picardie et d'autres départements du nord de l'Ile-de-France.

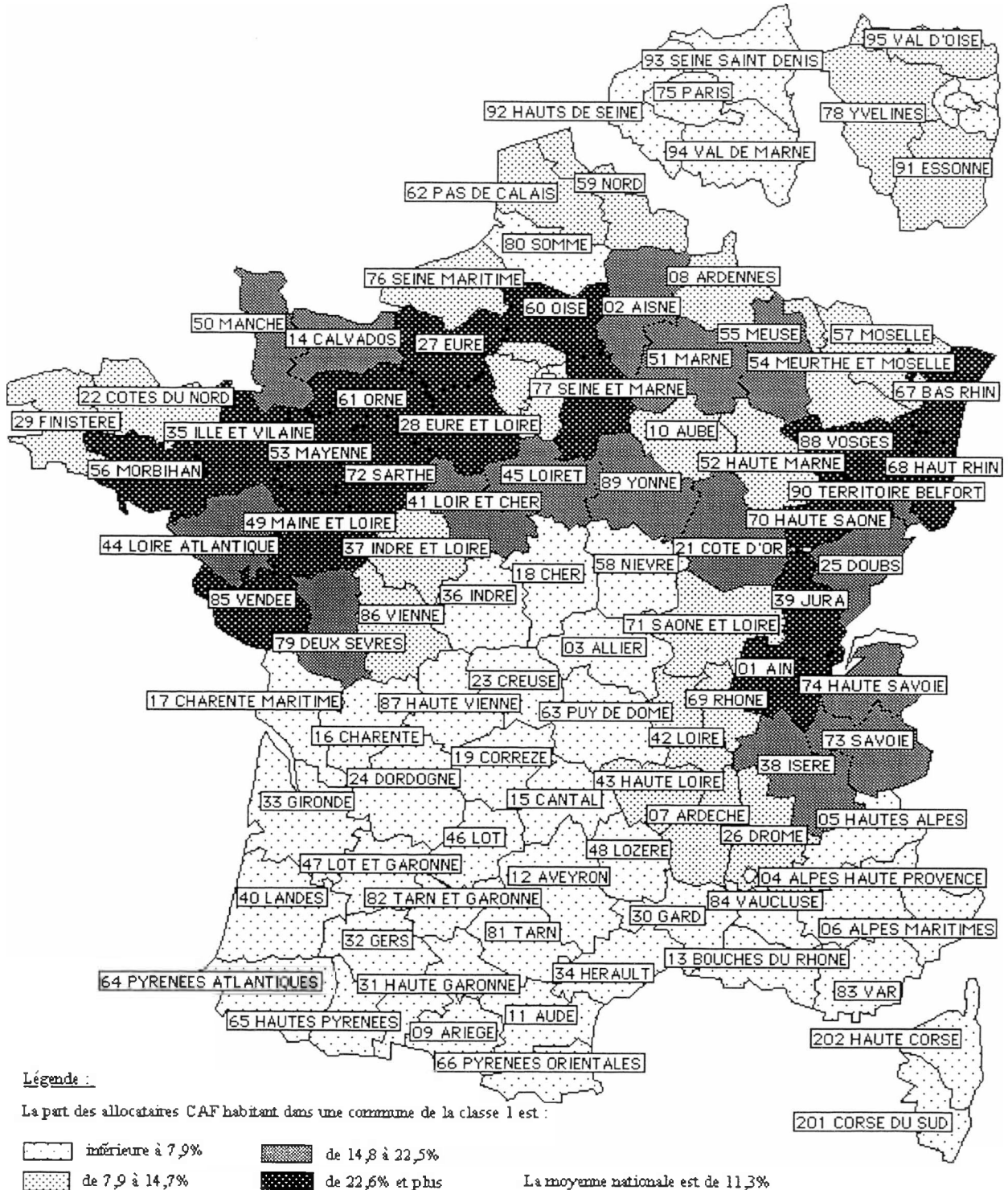
La localisation des départements comptant beaucoup d'allocataires CAF dans la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » comprend deux grands blocs à l'extrémité l'un de l'autre : soit les anciennes zones industrialisées du nord de la France (de la Seine-Maritime aux Ardennes, ainsi qu'une partie

de la Lorraine), soit l'ensemble des départements du Littoral méditerranéen, départements attirant pour la plupart d'entre eux une population nouvelle, où les taux de chômage sont très élevés.

Quant à la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH », les départements très concernés par ce type de communes (autrement dit les départements où la part des allocataires CAF résidant dans une commune de cette classe est élevée), forment une sorte de bloc massif occupant une grande partie du quart sud-ouest de la France, où s'ajoutent quelques départements très ruraux tels que la Lozère, l'extrême pointe de la Bretagne ou une partie de la Normandie.

Carte n° 1 :

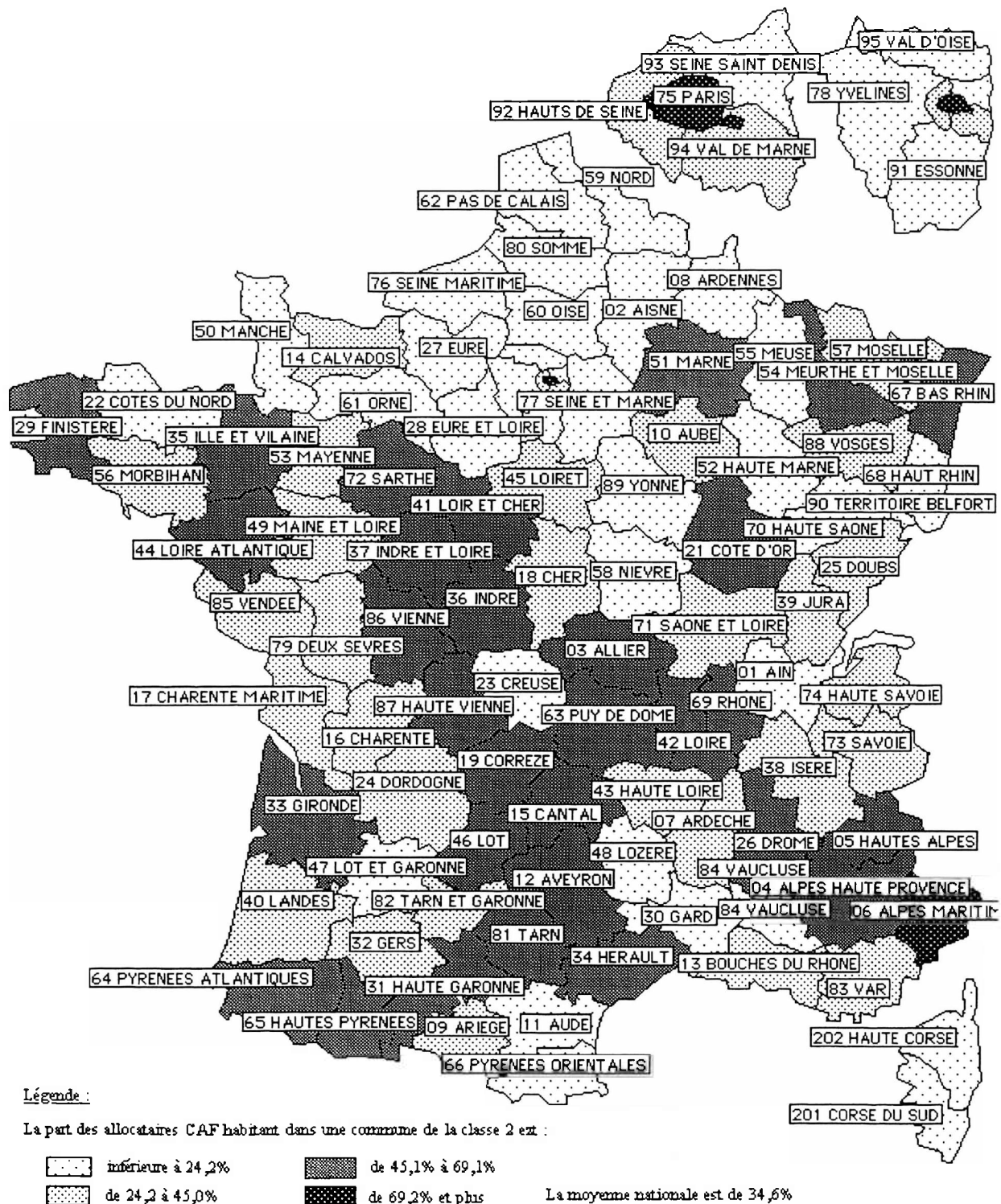
Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 1 :
 « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources », par département.



Données CNAF fin 1995 - Exploitation CREDOC-EPS
 Champ allocataires CAF de France métropolitaine.

Carte n° 2 :

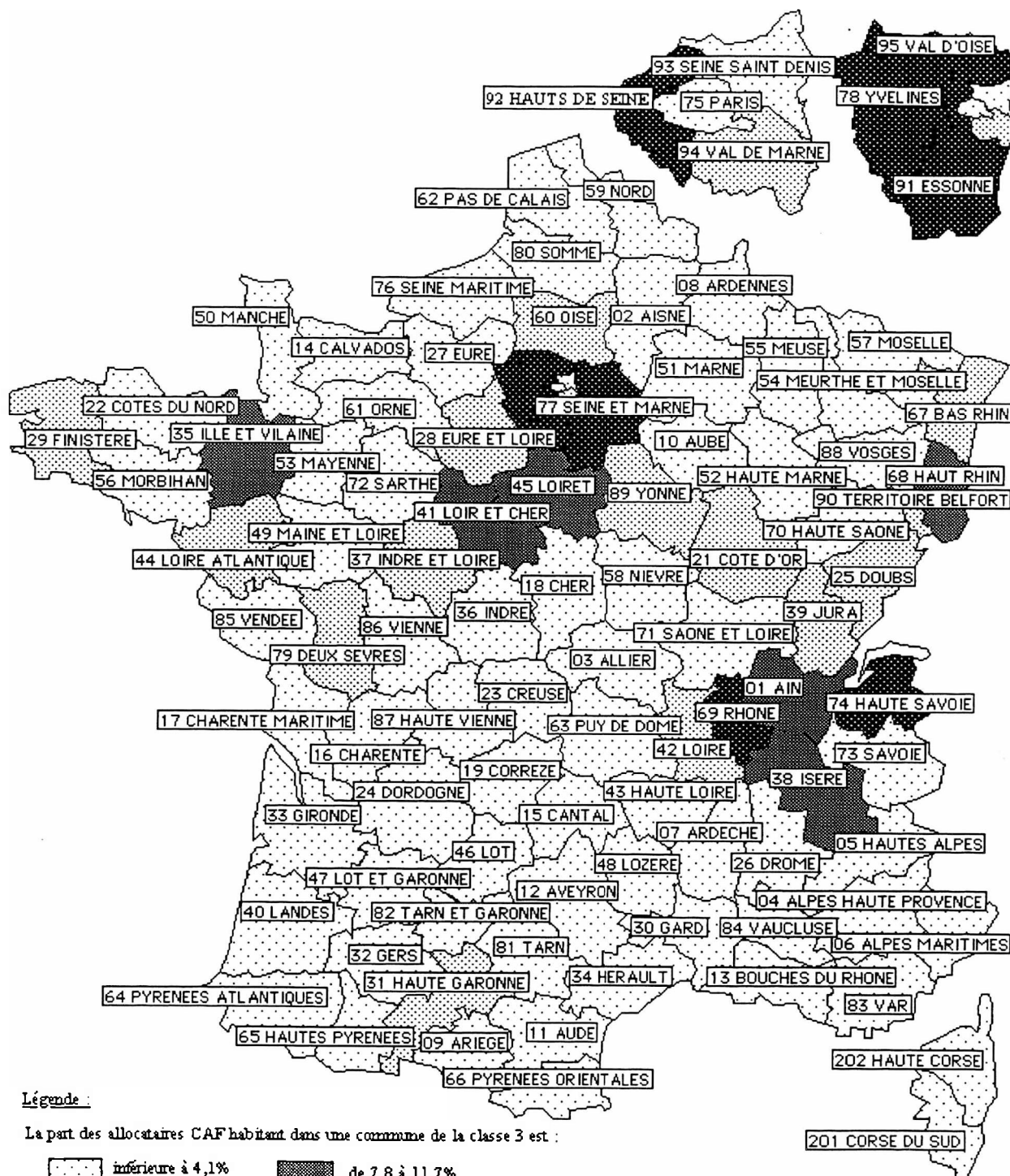
Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 2 :
 « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources », par département



Données CNAF fin 1995 - Exploitation CREDOC-EPS
 Champ allocataires CAF de France métropolitaine.

Carte n° 3 :

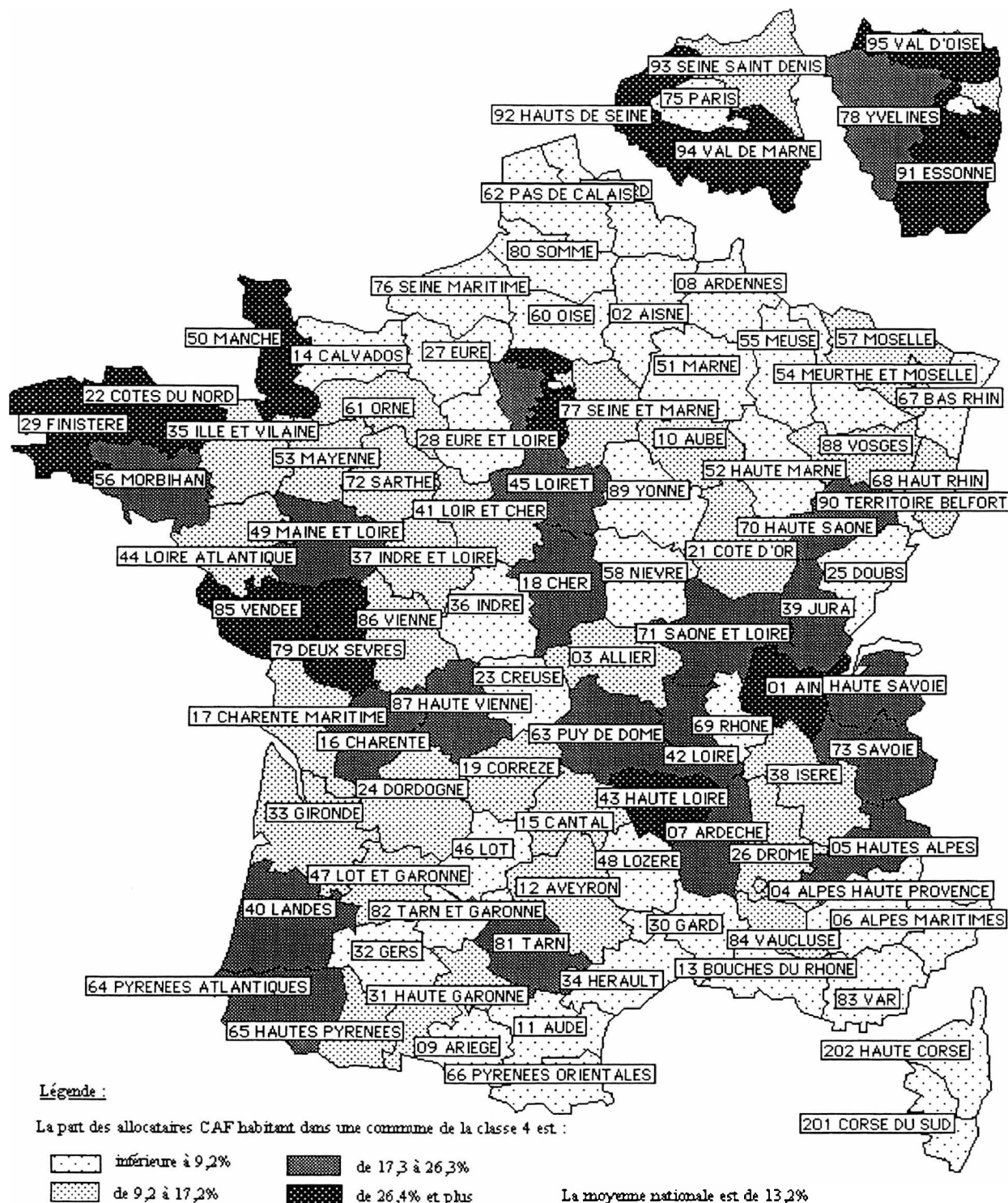
Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 3 :
 « peu de bénéficiaires de toutes les prestations familiales sous conditions de ressources »,
 par département



Données CNAF fin 1995 - Exploitation CREDOC-EPS
 Champ allocataires CAF de France métropolitaine.

Carte n° 4 :

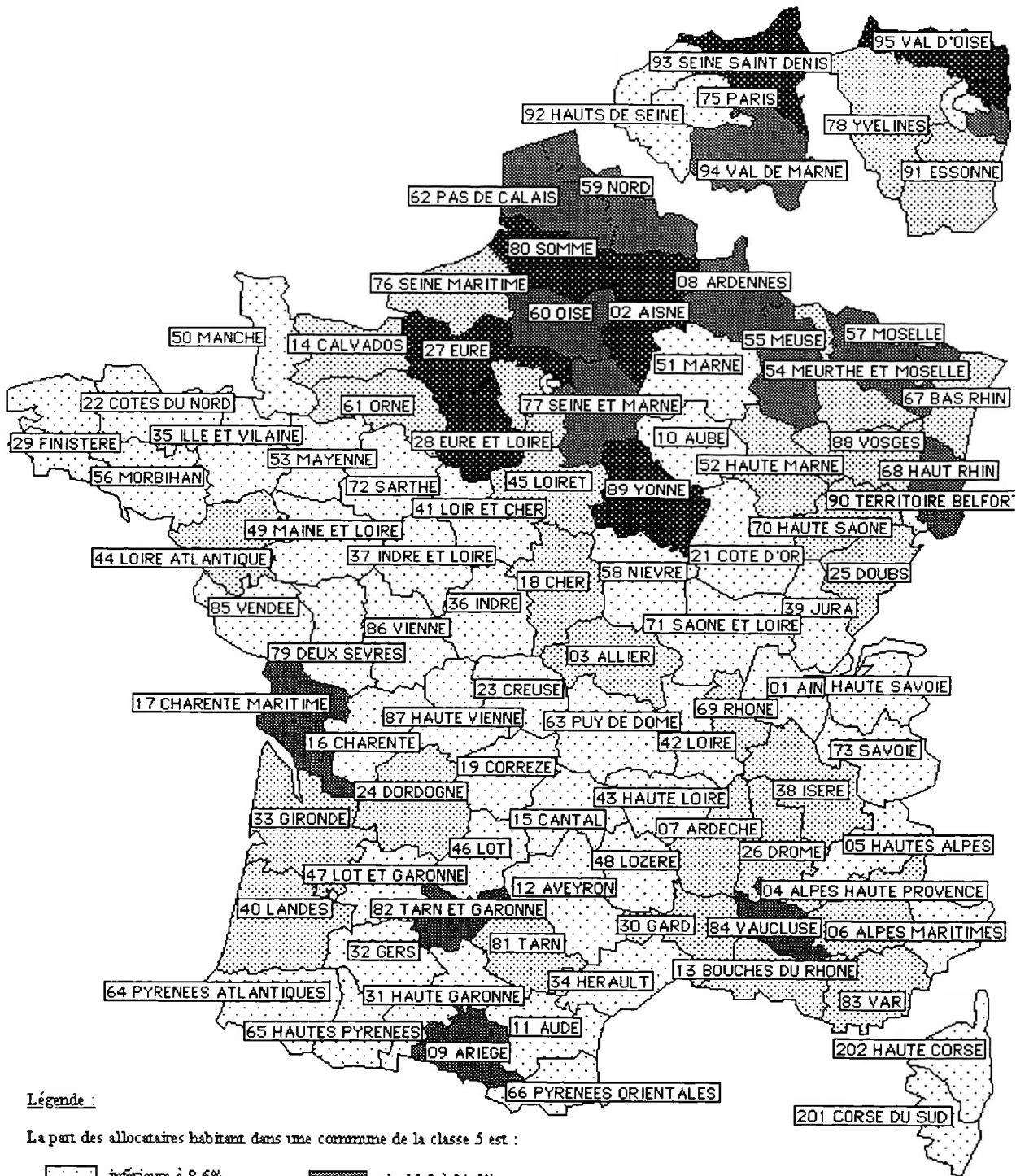
Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 4 :
 « assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement »
 par département



Données CNAF fin 1995 - Exploitation CREDOC-EPS
 Champ allocataires CAF de France métropolitaine.

Carte n° 5 :

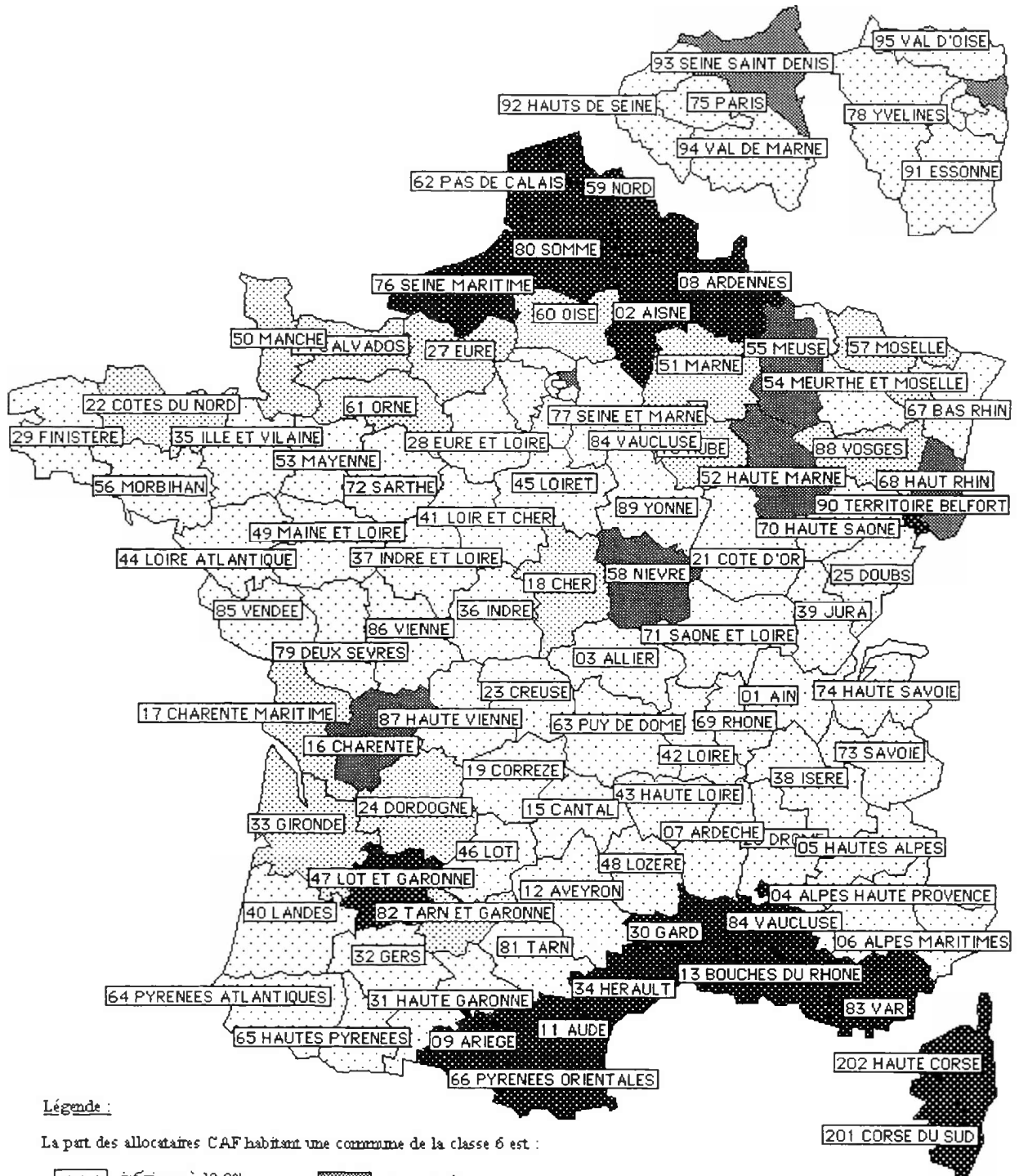
Part des allocataires CAF habitant dans une commune de la classe 5 :
 « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources »
 par département



Données CNAF fin 1995 - Exploitation CREDOC-EPS
 Champ allocataires CAF de France métropolitaine.

Carte n° 6 :

Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 6 :
 « forte proportion de bénéficiaires du RMI, de l'API, de prestations logement
 (hors minimum social) », par département



Données CNAF fin 1995 - Exploitation CREDOC-EPS
 Champ allocataires CAF de France métropolitaine.

Carte n° 7 :

Part des allocataires CAF habitant une commune de la classe 7 :
 « très forte proportion de titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) »
 par département



Données CNAF fin 1995 - Exploitation CREDOC-EPS
 Champ allocataires CAF de France métropolitaine.

Chapitre 5

La typologie CRÉDOC des communes basée sur les données CNAF et les autres approches territoriales

La typologie CRÉDOC des communes sur les spécificités de localisation du public de diverses politiques sociales à partir des données CNAF permet une lecture des différenciations du territoire français. Il existe d'autres typologies territoriales basées sur des corpus d'information et des problématiques différentes de celle à l'oeuvre ici. Ce chapitre se propose de présenter trois de ces typologies et d'étudier leur croisement avec la typologie CRÉDOC. Le croisement de ces typologies éclaire d'une autre façon les spécificités de chaque classe de communes dans la typologie CRÉDOC.

Des trois typologies présentées ici, aucune ne porte directement sur les politiques sociales, mais les thèmes abordés (structure socio-économique du territoire, géographie des structures familiales ou risques de chômage) ont un rapport indirect avec les spécificités territoriales des politiques sociales. Toutes trois aboutissent à une typologie exhaustive du territoire national.

Les deux premières typologies ont été produites par Nicole TABARD : la première porte sur la différenciation des zones selon une nomenclature privilégiant la catégorie sociale et le type d'établissement où s'exerce l'emploi des habitants en activité professionnelle ; la deuxième typologie, réalisée en collaboration avec Christophe LEFRANC, est construite à partir de la composition familiale des ménages. La troisième typologie a été élaborée par le Laboratoire d'Economie Sociale à la demande de la DARES (service du Ministère du Travail) et en prolongation de travaux antérieurs du Ministère du Travail. C'est une typologie des zones d'emploi selon les indicateurs de chômage et d'emploi.

Chacune de ces typologies présente des interférences avec le découpage du territoire proposé par le CRÉDOC à partir des données CNAF. Autrement dit, les grandes lignes de partage du territoire national d'après la localisation du public des politiques sociales renvoie à des oppositions de statut socio-économique, de formes familiales ou d'emploi et de chômage entre zones. A posteriori ces interférences confirment l'aspect robuste des analyses et la pertinence du découpage proposé par le CRÉDOC, qui va bien au-delà des seules politiques sociales.

1. Présentation de la typologie socio-économique du territoire

Une approche originale de la traduction spatiale des inégalités sociales en France a été conduite depuis 1971 sous la direction de Nicole TABARD. Ces travaux ont été initiés au CRÉDOC, dans l'idée d'optimiser les plans de sondage et de pouvoir traiter de façon originale l'effet de contexte dans les études sur la consommation. Les Recensements de la Population analysés sont ceux de 1968, 1975, 1982 et 1990. Depuis 1990, Nicole TABARD mène ses travaux en étroite relation avec la division "*Etudes sociales*" de l'INSEE. Ce programme de recherche permet de décrire la France selon les différences de statuts sociaux des habitants des zones géographiques.

La population de référence, les unités géographiques et la nomenclature sociale visant à décrire la population ont évolué depuis les premières applications. Toutefois, les travaux sur l'espace de Nicole TABARD reposent sur une problématique commune. Les analyses sont centrées sur une information homogène, qui est la répartition des habitants dans le système productif. La localisation des entreprises et des administrations publiques est considérée comme le principe générateur des différences entre zones géographiques. Ceci ne veut pas dire que d'autres oppositions dans l'espace ne sont pas traitées, comme les types de famille, l'âge des habitants, les formes de bâti. Mais ces informations n'interviennent pas au stade de la fabrication des typologies de lieux. Chaque zone géographique est classée uniquement en fonction du profil socioprofessionnel des habitants, par une analyse factorielle des correspondances suivie par une étape de classification ascendante hiérarchique. Cette méthode différencie ces travaux d'autres recherches basées sur différents critères. Pour citer d'autres travaux portant sur la France, Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT²⁹ ont analysé en 1991 les quartiers des grandes villes selon leur composition sociale et les structures familiales de leurs habitants, alors que la même année, Catherine RHEIN³⁰ parlait des types de cadres bâtis.

²⁹ Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT : "Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain", *Economie et Statistique*, n°245, INSEE, pp 33-47, 1991.

³⁰ Catherine RHEIN: "Ségrégation et mobilité différentielle", *Les annales de la Recherche Urbaine*, n°50, pp 65-72, 1991.

En Grande-Bretagne, en 1994, Brian ROBSON³¹ et ses collaborateurs utilisèrent divers indicateurs de pauvreté, alors qu'Anne E. GREEN³² prenait en considération à la fois des indicateurs de pauvreté et des indicateurs de richesse.

La démarche suivie par Nicole TABARD reste plus multidimensionnelle que simplement hiérarchique. Dans cette perspective, ce n'est pas la concentration d'une catégorie sociale qui décrit le mieux un type de zones, mais plutôt l'association entre différents groupes sociaux. Par exemple, les quartiers ouvriers seront classés différemment selon que les ouvriers habitent à proximité des contremaîtres, des techniciens, ou ont pour voisins des employés. Les nomenclatures qui servent à décrire la position sociale des habitants des zones géographiques reposent sur la nomenclature française des catégories sociales³³. Cette nomenclature est par construction multidimensionnelle, en dehors des oppositions statuts bas / statuts élevés, d'autres dimensions sont prises en compte : opposition entre salariés et indépendants, entre travail artisanal et travail industriel, particularité de certains secteurs d'activité tels que l'agriculture, les services publics ou le commerce, etc.

Dès ses premiers travaux sur l'espace, Nicole TABARD souhaitait décrire la position sociale des ménages en combinant catégorie sociale et secteur d'activité. Ceci n'a pu être mené qu'à partir du Recensement de la Population de 1982, où les informations traitées étaient non plus des tableaux préalablement agrégés par unité géographique mais des données individuelles. Il est possible grâce au traitement de données individuelles de créer une nomenclature ad hoc. Par exemple, dans les travaux les plus récents, parmi les ouvriers qualifiés de l'artisanat, ceux du bâtiment sont séparés des ouvriers bouchers ou boulangers. Parmi les contremaîtres, ceux de la métallurgie, du bâtiment ou des industries textiles sont séparés de ceux de l'industrie chimique ou de l'électronique.

³¹ Robert ROBSON, Michael BRADFORD et Rachel TYE : "The development of the local disadvantage index in 1991", *Bath Seminar paper*, Juin 1994.

³² Anne E. GREEN : *The geography of poverty and wealth*, Institute for Employment Research, University of Warwick, Coventry, 1994.

³³ Alain DESROSIERES, Alain GOY, et Laurent THEVENOT : "L'identité sociale dans le travail statistique, la nouvelle nomenclature des professions et catégories sociales", INSEE, *Economie et Statistique*, n°152, pp 55-81, 1983.

La source d'informations traitée par Nicole TABARD est le Recensement de la Population. Pour chaque habitant, on connaît la situation face à l'emploi, le métier et la branche d'activité pour ceux ayant un travail. Pour les villes de grande taille, une analyse infra-communale est possible, permettant de rendre compte des spécificités de chaque quartier. Le Recensement de la Population est pour le moment la seule source exhaustive disponible au niveau national qui permette de travailler à l'échelon du quartier. En effet, à chaque questionnaire est associé un numéro d'îlot, unité géographique qui correspond à l'idée du pâté de maison. Ces îlots sont ensuite regroupés pour les grandes communes en quartier.

Pour traiter le dernier Recensement de la Population, qui a eu lieu en 1990, Nicole TABARD³⁴ a divisé la France en 7 000 lieux, comptant entre 3 000 et 12 000 habitants. Ces lieux sont soit des quartiers de grandes villes, soit des communes entières si celles-ci comptent entre 5 000 et 12 000 habitants, soit encore des regroupements de communes appartenant à un même canton si la population communale n'atteint pas 5 000 habitants.

Le pourquoi d'une analyse basée sur les hommes actifs personnes de référence

Chaque ménage est caractérisé socialement par la « profession - branche d'activités » de l'homme personne de référence du ménage. Ce choix méthodologique peut paraître surprenant. Il est en cohérence avec une volonté de privilégier la localisation des emplois dans l'analyse. Ce parti pris méthodologique constitue une amélioration par rapport à des expériences de typologie antérieures à celle présentée ici. Certaines typologies antérieures ont été construites soit sur l'ensemble des adultes de 15 ans et plus, les hommes étant parfois traités séparément des femmes, soit sur l'ensemble des « chefs de ménage » qu'ils soient masculins ou féminins, et qu'ils soient actifs ou non, soit encore sur les couples.

³⁴ Nicole TABARD: *Représentation socio-économique du territoire*, document de travail INSEE n° F/9304, 1993.

et : Nicole TABARD: *Quartiers pauvres, quartiers riches, position dans la hiérarchie spatiale*, document de travail INSEE n° F/9311-2, Décembre 1993.

Si les retraités n'ont pas été gardés dans les variables actives de l'analyse, c'est parce que leur localisation n'est pas toujours héritée de celle de leurs lieux antérieurs d'activité. Les lieux où se rencontrent les retraités renvoient à d'autres phénomènes, d'abord parce que les entreprises où les retraités ont travaillé ont pu disparaître, ensuite de par la forte mobilité à la retraite de certaines catégories d'entre eux. On a pu constater lors des typologies antérieures faites sur tous les hommes d'au moins quinze ans que la présence simultanée de retraités (anciens patrons, cadres ou professions intermédiaires), de commerçants et de personnels de service (en particulier de salariés du secteur de l'hôtellerie) créaient un type de communes, à vocation touristique, localisées en grande partie au bord de la mer ou situées dans des villes d'eau³⁵. Les étudiants ont une localisation qui renvoie à la carte universitaire puis dans chaque agglomération universitaire à l'emplacement des lieux d'hébergement spécialisés.

Les typologies reposant sur l'ensemble des individus (et non sur l'ensemble des personnes de référence) sont influencées par la forte proportion dans certaines zones de jeunes vivant avec leurs parents, les jeunes actifs occupant davantage certaines catégories socioprofessionnelles (de type ouvriers ou employés). Les typologies construites sur le profil des chefs de ménage, quel que soit leur sexe, transportent également dans leurs résultats des systèmes d'opposition qui relèvent non pas tant de la localisation des entreprises que de la localisation spécifique de groupes démographiques. En effet, certaines catégories socioprofessionnelles de chefs de ménage sont occupées de façon plus fréquente que d'autres par des femmes chefs de ménage, soit chefs de famille monoparentale (c'est particulièrement le cas des métiers de type aide-soignante) soit encore femmes isolées (professeurs par exemple), et ces catégories ont des types de quartier qui leur sont spécifiques. Pour les familles monoparentales dont les femmes sont aides-soignantes, il peut s'agir d'immeubles HLM à proximité de centres hospitaliers.

Deux typologies basées sur le Recensement de la population de 1982 ont été réalisées sous la direction de Nicole TABARD en prenant en compte simultanément les positions des

³⁵ Isa ALDEGHI, Nicole TABARD : Ressemblance et diversité sociales des communes françaises, Rapport CRÉDOC hors collection, Octobre 1988.

hommes et des femmes dans les couples. L'une des typologies porte sur l'Essonne³⁶, l'autre sur l'ensemble de l'Île-de-France³⁷. Cette piste n'a pas été poursuivie, elle aboutit soit à des nomenclatures trop détaillées pour être mises en oeuvre à un niveau territorial, soit à des nomenclatures trop regroupées pour être pertinentes.

On peut davantage regretter au regard de la problématique privilégiant la localisation des emplois la non-prise en compte des femmes lors des travaux de Nicole TABARD sur la structure socio-économique de l'espace d'après le Recensement de la Population de 1990. La question de la localisation des femmes avait pu être traitée largement à partir du Recensement de la Population de 1982 grâce à un financement de la Caisse Nationale d'Allocations familiales qui avait alors stimulé un programme de recherche sur l'activité féminine³⁸. Ce ne sont pas tout-à-fait les mêmes oppositions qui structurent l'espace des hommes et celui des femmes. Chez les hommes, la dimension hiérarchique est dominante, chez les femmes l'opposition entre public et privé est importante. On a trouvé un lien systématique entre le taux de chômage des femmes et la part des femmes en inactivité. Autrement dit, l'absence des femmes du marché du travail semble s'expliquer davantage par le peu d'emplois féminins disponibles dans certains lieux que par le désir de rester à la maison. On a pu parler de chômage déguisé des femmes dans les lieux où l'offre d'emploi est faible. Autre résultat notable, les lieux caractérisés par une forte proportion de femmes au chômage et au foyer sont aussi des lieux où les femmes qui ont un emploi sont peu qualifiées. La réalisation séparée de typologies de lieux basée sur les emplois masculins et féminins permettait de croiser ensuite ces typologies et d'apporter un éclairage plus complet sur les oppositions entre lieux. A défaut de pouvoir traiter séparément les hommes et les femmes, il apparaît clairement que la position des hommes est un meilleur indicateur que celle des femmes, à la fois parce que l'inactivité féminine brouille la vision de la position sociale des femmes, (une femme inactive vivant avec un ouvrier agricole occupant une position sociale bien dissemblable de celle d'une femme de

³⁶ Frédéric CHATEAU : Espace et modes de vie - typologie de l'Essonne, Collection des rapports du CRÉDOC n°4965, Janvier 1987.

³⁷ Pascale BESSY : « Typologie socioprofessionnelle de l'Île-de-France - 22 types de communes », Paris INSEE, Direction Régionale de Paris, 1990.

³⁸ Isa ALDEGHI, Nicole TABARD : *L'emploi des femmes dans la dynamique spatiale*, Collection des rapports du CRÉDOC n°45, Septembre 1988.

cadre de l'industrie), et parce que les femmes occupent des positions moins diversifiées socialement que les hommes (les femmes sont fortement représentées dans les métiers de niveau employé ou professions intermédiaires, les hommes sont davantage qu'elles patrons de grandes entreprises, cadres du privé ou encore ouvriers).

Les analyses factorielles et la classification des zones géographiques reposent sur le profil socioprofessionnel, dans une nomenclature en 153 postes, des ménages résidants dont l'homme personne de référence est au travail ou au chômage. Cette nomenclature des positions sociales est la combinaison de la catégorie sociale et du secteur d'activité. Par exemple, parmi les ouvriers qualifiés de l'artisanat, ceux du bâtiment sont séparés des ouvriers bouchers ou boulangers. Parmi les contremaîtres, ceux de la métallurgie, du bâtiment ou des industries textiles sont séparés de ceux de l'industrie chimique ou de l'électronique. Les autres ménages (ceux de retraités, ou dont la personne de référence est une femme, etc.) sont introduits à titre illustratif dans l'analyse. On aboutit à une répartition des lieux en quatre grands types de quartiers et communes, qu'on ne peut tous détailler ici, mais qui se regroupent en quatre grands pôles. On trouvera en annexe la liste de ces types et leur regroupement.

Le pôle agriculture-artisanat (13 % des ménages français)

Dans ce pôle, le quart des hommes actifs ou chômeurs personnes de référence d'un ménage travaillent dans l'agriculture. Les artisans sont également nombreux. La proportion d'ouvriers est importante, sans atteindre toutefois les niveaux du pôle ouvrier. On voit apparaître ici l'un des résultats essentiels de ces analyses territoriales sur la France, c'est la proximité spatiale d'une partie des ouvriers et du monde rural. Les industries bien représentées sont celles du bois, de l'agro-alimentaire et du bâtiment. C'est dans ces communes, essentiellement rurales, qu'on rencontre le plus de ménages âgés. Ce pôle se divise en 7 types qui varient entre eux par la proportion précise d'actifs agricoles et d'ouvriers.

Le pôle ouvrier (36 % des ménages français)

Près de la moitié des hommes actifs personnes de référence sont ouvriers. Ces ouvriers occupent davantage des emplois industriels que les ouvriers du pôle agriculture-artisanat, ces derniers travaillant davantage dans des entreprises de plus petite taille. Les communes ouvrières ne sont pas toutes des communes rurales, loin s'en faut. Près du tiers de la population de ces communes résident dans l'espace rural. Les autres communes et quartiers ouvriers sont dans des unités urbaines de taille variée, seule l'agglomération parisienne est pratiquement absente de ce pôle. Les régions du Nord-Nord-Est de la France, correspondant à une industrialisation ancienne, sont surreprésentées dans ce pôle.

Si l'on excepte les communes rurales, les quartiers et communes du pôle ouvrier se caractérisent par une diminution du nombre d'habitants, malgré un excédent des naissances sur les décès. Ce sont des zones peu attractives, où les départs sont nettement plus nombreux que les arrivées.

Ce pôle se divise en douze types. Dans deux d'entre eux, les ouvriers voisinent avec une population agricole (toutefois moins nombreuse que dans le pôle agricole). Ces deux types sont ruraux, avec une forte proportion de propriétaires de maisons individuelles.

Dans les dix autres types du pôle ouvrier, les secteurs d'activité très représentés sont les branches en déclin de l'industrie : mines, textile, métallurgie ... Les familles nombreuses et les logements HLM sont fréquents. A l'intérieur de ces dix types, les différenciations entre quartiers se jouent selon le niveau de qualification ouvrière, la proportion relative des métiers de l'industrie et de l'artisanat, les branches d'activité et la présence d'autres catégories sociales que les ouvriers. Parfois, les ouvriers habitent près des retraités ouvriers, parfois leurs voisins sont des techniciens ou des contremaîtres, parfois encore des employés (en particulier de la Fonction publique ou des collectivités locales).

Le pôle des classes moyennes tertiaires et techniques (41 % des ménages français)

Employés, techniciens et professions intermédiaires de la santé, du travail social, de la gestion et de l'administration sont des habitants typiques de ce pôle. Les communes où sont situés ces lieux sont souvent des quartiers de grandes unités urbaines (à l'exception de Paris intra-muros).

Ce pôle se divise en neuf types. Cinq d'entre eux comptent beaucoup de salariés des classes moyennes aux fonctions administratives. Il s'agit alors de quartiers urbains, où les familles monoparentales sont nombreuses. Les quatre autres types hébergent beaucoup de salariés des classes moyennes de la production, des techniciens en particulier, et d'intermédiaires du commerce. Ce sont des communes à localisation périphérique, soit en limite d'agglomération, soit même périurbaines. La croissance y est forte depuis une vingtaine d'années et les personnes âgées peu nombreuses.

Le pôle tertiaire supérieur - haute technologie (10 % des ménages de France)

Dans ces quartiers et communes, les chefs d'entreprise, cadres et professions libérales forment 44 % des hommes actifs personnes de référence, contre de 7 à 20 % dans les trois autres pôles. Les services aux entreprises sont surreprésentés ici. Quand les actifs travaillent dans l'industrie, c'est souvent dans les secteurs de la haute technologie. Les quartiers de Paris, ainsi que la banlieue chic de la capitale forment la majeure partie des quartiers aisés de France. On rencontre ici beaucoup de ménages composés de femmes seules sans enfants, ainsi que de ménages étrangers, particularités bien connues de la capitale française.

On peut représenter dans un graphique à deux dimensions les principales oppositions à l'oeuvre dans l'analyse des quartiers et communes. On continue toujours à analyser les 7 000 unités géographiques définies plus haut selon leur profil socioprofessionnel. Les catégories -

branches d'activité distinguées sont les mêmes que celles qui ont abouti à la typologie, à une nuance près : on n'a pas tenu compte des actifs agricoles afin d'aller au-delà de la première opposition émergeant dans les analyses, celle entre communes agricoles et espaces non agricoles. On obtient par le graphique correspondant aux deux premiers axes factoriels de l'analyse de correspondance une visualisation des oppositions sociales définissant les différences entre communes et quartiers.

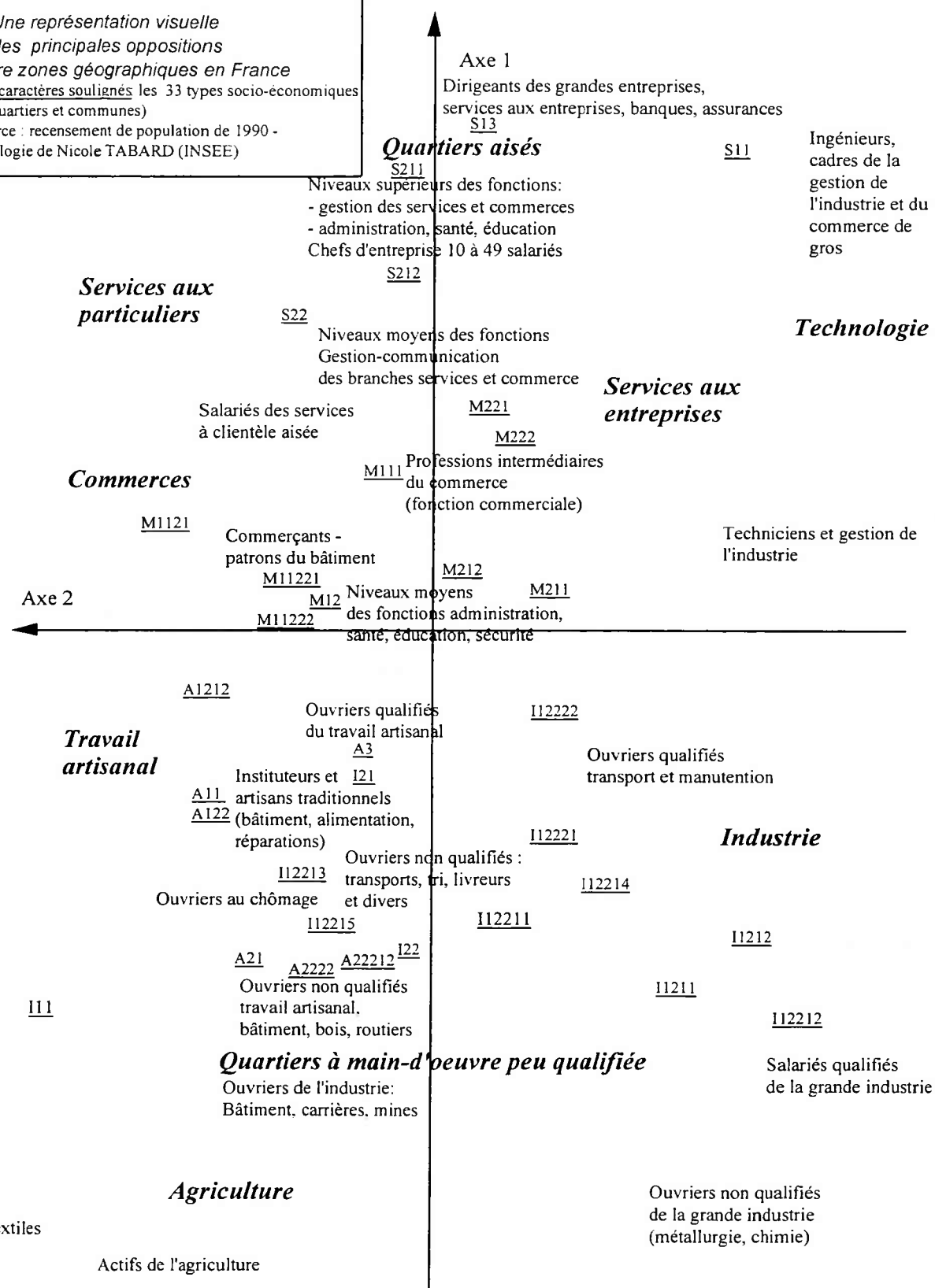
La principale opposition, entre le haut et le bas de la figure 1, est de niveau hiérarchique. Les chefs de grandes entreprises ou d'entreprises de services aux autres entreprises, les professions libérales non médicales et les ingénieurs des branches de pointe sont dans des quartiers bien différents de ceux qui hébergent les ouvriers de l'industrie, et particulièrement les moins qualifiés d'entre eux. Les ouvriers des métiers de l'artisanat sont davantage répandus sur l'ensemble du territoire que les ouvriers de l'industrie, ils vivent dans des quartiers où la ségrégation est moins forte et sont moins éloignés des catégories moyennes et supérieures. C'est toutefois dans les quartiers des ouvriers de type artisanal que le chômage est le plus élevé, et non dans les quartiers où dominant les ouvriers de l'industrie. Les employés et les professions intermédiaires occupent des quartiers intermédiaires entre les plus riches (en haut) et les plus pauvres (en bas du graphique).

Entre la partie gauche et la partie droite du graphique, se joue le deuxième principe de division dans l'espace, l'opposition entre services et commerces d'un côté, et industrie ou technologie de l'autre. Les quartiers où les habitants travaillent dans le secteur tertiaire se projettent à gauche du graphique, à l'exception des services aux entreprises. Selon le niveau hiérarchique, il peut s'agir de services aux personnes, de commerce ou d'emplois dans l'artisanat. Ces quartiers s'opposent aux zones de résidence des ouvriers de l'industrie (en bas à droite du graphique), ou aux zones où habitent les techniciens et ingénieurs des industries de pointe (en haut à droite).

On peut projeter sur ce graphique les trente-trois types présentés succinctement plus haut. On retrouve alors la proximité déjà évoquée entre agriculteurs et ouvriers de type artisanal.

Graphique n° 5 :

Une représentation visuelle des principales oppositions entre zones géographiques en France (En caractères soulignés les 33 types socio-économiques de quartiers et communes)
 Source : recensement de population de 1990 - typologie de Nicole TABARD (INSEE)



2. Croisement de la typologie socio-économique du territoire et de la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF

Le tableau suivant croise la typologie CRÉDOC basée sur les données de la CNAF avec la typologie socio-économique du territoire élaborée par Nicole TABARD. Dans cette dernière typologie, les unités territoriales analysées sont soit des quartiers pour les plus grandes communes, soit des communes pour les villes moyennes, soit des regroupements cantonaux pour les plus petites villes ou les villages. Dans la typologie CRÉDOC, les unités géographiques sont soit des communes si elles comptent au moins 400 allocataires soit des regroupements sur la base cantonale de communes. Afin de rapprocher les deux typologies, les communes divisées en quartiers par Nicole TABARD se retrouvent dans la classe qui regroupe le plus d'habitants, et les communes plus petites regroupées par canton dans les deux typologies se sont vues affecter le type correspondant au regroupement cantonal.

La population allocataire des CAF faisant partie des communes d'un type donné dans la typologie CRÉDOC basée sur les données de la CNAF est répartie dans la typologie territoriale socio-économique élaborée par Nicole TABARD³⁹. Chaque classe spécifique de la typologie CRÉDOC basée sur les données de la CNAF a une répartition bien singulière dans la typologie socio-économique, qui la différencie de celle observée pour l'ensemble des allocataires des CAF. Ce résultat montre un recouvrement partiel des deux typologies.

Les allocataires de la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » sont surreprésentés dans trois types socio-économiques de communes, le type A2 : « Agriculture - Industrie » où des agriculteurs voisinent avec des ouvriers qui sont souvent dans l'agro-alimentaire ou l'industrie du bois, le type I1 : « Très ouvrier, dominante industrie » et le type I2 : « Espace ouvrier associé à l'agriculture, forte croissance ».

³⁹ Nicole TABARD a retenu une typologie en plusieurs niveaux qui s'emboîtent. Le niveau le plus détaillé compte 33 postes et le plus regroupé quatre postes. Par commodité de lecture, c'est le niveau intermédiaire en 8 postes qui a été utilisé ici.

Les allocataires de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » se retrouvent très souvent dans des communes de type M1 : « Classes moyennes tertiaires, villes de province », qui sont souvent de grandes communes de province aux fonctions administratives prononcées. L'autre type surreprésenté dans l'hébergement des allocataires de cette classe est le type S2 : « Enseignement, information - communication, services au particuliers », qui est un groupe très urbain à la population souvent aisée.

Les allocataires de la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » sont très représentés dans le type S1, puisque ce type n'héberge que 2 % des allocataires des CAF de France métropolitaine mais 21 % des allocataires de cette classe. Ce type S1 « Bourgeoisie d'entreprise, haute technologie, agglomération de Paris », est sans conteste celui qui regroupe la plus forte proportion de chefs d'entreprise moyenne ou grande, de professions libérales et cadres d'entreprise. Un autre type de communes est souvent surreprésenté dans cette classe, c'est le type M2 : « Classes moyennes de la production, périurbain en extension ».

Les allocataires de la classe 4 : « Assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement », comme ceux de la classe précédente, sont surreprésentés dans les communes de type M2 : « Classes moyennes de la production, périurbain en extension », mais pas dans les communes les plus huppées des groupes S.

Les allocataires de la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources » sont répartis dans tous les types socio-économiques, à l'exception des plus aisés (types S1 et S2). Leur poids est plus élevé que la moyenne dans le type I1 : « Très ouvrier, dominante industrie », qui est celui qui compte la plus forte proportion d'ouvriers non agricoles.

Les allocataires de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » sont encore plus que les précédents dans les communes du type I1 : « Très ouvrier, dominante industrie », la moitié des allocataires des CAF de la classe 6 sont dans une commune de type I1, alors que ce n'est le cas que d'un quart des allocataires

CAF de France. Quand ils ne résident pas dans ces communes, les allocataires de la classe 6 sont souvent dans les communes de type M1 : « Classes moyennes tertiaires, villes de province ».

Les allocataires de la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH » sont, surreprésentés soit dans des types socio-économiques agricoles (type A1 : « Groupe très agricole, agriculture - artisanat » et type A2 : « Agriculture - Industrie ») soit dans un type ouvrier dans lequel les agriculteurs ne sont pas non plus absents, le type I2 : « Espace ouvrier associé à l'agriculture, forte croissance ».

Tableau n° 25 :

Répartition des allocataires de chaque type de communes CRÉDOC - données CNAF dans la typologie socio-économique de Nicole TABARD

n° de la typologie CREDOC Données CNAF	Non traité	A1	A2	A3	I1	I2	M1	M2	S1	S2	Total
Total	3,6	3,6	4,4	1,3	28,3	7,1	26,2	19,0	2,1	4,3	100,0
1	0,0	3,4	12,2	1,4	38,1	21,4	6,3	17,1	0,0	0,0	100,0
2	5,3	1,2	1,0	0,4	16,6	2,2	42,7	17,1	2,0	11,5	100,0
3	0,0	0,5	0,5	0,1	10,2	4,1	11,8	48,3	21,2	3,4	100,0
4	0,0	5,3	7,9	0,9	23,9	11,2	10,6	38,1	1,0	1,0	100,0
5	0,0	2,8	6,0	2,7	41,4	9,3	15,5	22,2	0,0	0,0	100,0
6	5,8	1,6	0,8	2,2	49,8	3,4	34,2	2,1	0,0	0,0	100,0
7	0,0	17,6	13,7	1,8	23,3	13,5	28,9	1,2	0,0	0,0	100,0
Non traité	23,7	31,9	12,0	2,9	10,5	6,6	7,2	4,6	0,3	0,3	100,0

Typologie CRÉDOC : Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Typologie Nicole TABARD : données du Recensement de la Population de 1990, INSEE

Champ : ensemble des allocataires CAF

3. Présentation de la typologie territoriale des structures familiales

En Juillet 1996, Nicole TABARD a publié avec Christophe LEFRANC⁴⁰ une typologie construite sur une méthode proche de sa typologie socio-économique du territoire, mais cette fois-ci basée sur la répartition par unité géographique des ménages dans une nomenclature décrivant les types de ménages. Les unités géographiques sont les mêmes que dans l'analyse précédente, quartiers pour les grandes villes, communes pour les villes moyennes et regroupement cantonal pour les communes plus petites. Cette fois-ci, c'est la diversité des formes familiales qui est la base de la qualification du territoire. Autre point commun entre les deux typologies, le Recensement de la Population de 1990 est le support de cette analyse. Même si le corpus d'information servant de base à cette typologie est résolument homogène et ne relève que du champ de la démographie, la démarche est là encore multidimensionnelle, dans le sens où ce n'est pas tant la proportion d'une catégorie donnée de ménages qui créera un type de communes que la présence simultanée de diverses formes familiales dans un même voisinage.

La nomenclature des formes familiales comprend 91 modalités différentes. Le difficile obstacle de la désignation d'une personne de référence du ménage qui sert de base à la description du ménage a été contourné ici. On reproche souvent le caractère arbitraire d'une telle désignation dans le cas de la coexistence de plusieurs générations. La présence de différentes générations est la base de plusieurs postes de la nomenclature, mais celle-ci n'opère pas de choix sur la personne de référence selon l'âge ou l'activité entre adultes présents.

Concrètement, le premier principe de création de la nomenclature est le nombre de générations cohabitantes. Parmi les personnes seules, des distinctions sont opérées selon le sexe et l'âge de la personne. Parmi les couples sans enfants, c'est l'âge de l'homme qui crée le

⁴⁰ Nicole TABARD, Christophe LEFRANC : *Géographie des structures familiales*, op. cit.

type de ménage. Dans les plus jeunes ménages de couples avec enfants, couples mariés et non mariés forment des configurations différentes pour la nomenclature. Parmi les parents isolés avec enfants, le sexe du parent, le nombre d'enfants et l'âge du parent isolé sont les critères pris en considération. Parmi les nombreux couples avec enfants, les critères pris en compte sont le nombre d'enfants, parfois l'âge du plus jeune enfant, l'âge de l'homme et pour les plus jeunes couples le fait d'être mariés ou non. Tous ces critères ne sont pas toujours utilisés simultanément, l'objectif étant d'obtenir des situations qui concernent plus de 100 000 ménages en France.

Trente-trois types de lieux sont distingués, qu'on peut regrouper en trois grands groupes, ou encore 7 sous-ensembles.

Premier groupe : jeunes vivant seuls et couples non mariés sans enfants (14 % des ménages)

On y rencontre beaucoup de personnes de moins de 35 ans, et de ménages composés de plusieurs personnes sans liens familiaux (tels que des étudiants se partageant un appartement). On y rencontre peu de couples, à l'exception des couples non mariés sans enfants. Ce type est très urbain, correspondant souvent à des quartiers centraux des grandes villes. Tous les quartiers de Paris se retrouvent dans ce groupe.

Ce groupe se compose de 8 types de lieux, qui se différencient surtout selon le sexe des personnes seules et leur âge.

Deuxième groupe : familles monoparentales ou femmes âgées seules (39 % des ménages)

Selon les types détaillés de ce groupe, qui en compte 8, les familles monoparentales sont parfois à proximité de familles nombreuses, parfois à proximité de couples à nombre d'enfants plus réduits souvent jeunes, parfois à proximité de femmes seules âgées ou de couples plus âgés.

Ce groupe désigne des lieux souvent urbains mais qui sont davantage situés à la périphérie des villes qu'en leur centre.

Troisième groupe : couples avec enfants ou ménages âgés (47 % des ménages)

C'est un groupe assez hétérogène, qui se subdivise en 13 types. Dans 8 de ces types, ce sont surtout les couples avec enfants qui dominent. Dans les 5 types de lieux restant, les hommes seuls âgés habitent à proximité de couples âgés. Certains types détaillés comptent plus de familles de plusieurs générations que les autres lieux. Plus que la surreprésentation de certaines formes familiales, c'est la faible fréquence de certaines catégories qui crée le point commun de ces types du groupe C. On y rencontre peu de jeunes vivant seuls, peu de femmes d'âge intermédiaire vivant seules, peu de familles monoparentales ou de couples non mariés avec enfants. Ce sont généralement des communes situées dans des zones rurales ou dans des petites agglomérations.

4. Croisement de la typologie du territoire selon les structures familiales et de la typologie CRÉDOC basée sur les données CNAF

La typologie des territoires selon leurs structures familiales⁴¹ a été croisée avec celle élaborée par le CRÉDOC à partir des données CNAF, avec des principes comparables à ceux utilisés dans le croisement de typologies précédent. Plus encore que pour la typologie socio-économique du territoire, le croisement avec la typologie issue des données CNAF montre de fortes correspondances entre les deux géographies du territoire.

Les allocataires de la classe 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » se retrouvent trois fois sur quatre dans une commune de type C1 : « Couples avec enfants », ces communes étant souvent dans des unités urbaines de moins de 20 000 habitants ou dans les banlieues d'agglomérations de plus grande taille. La répartition des allocataires de la classe 3 : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » est voisine de celle de la classe 1, puisque les deux tiers des allocataires de la classe 3 vivent dans une unité géographique de type C1 : « Couples avec enfants ».

Les allocataires CAF de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » sont surreprésentés dans les deux types où des jeunes vivant seuls voisinent avec des couples non mariés sans enfants, il peut s'agir du type A1 : « Très jeunes vivant seuls ou en couples mariés sans enfants, personnes sans lien de parenté », ou du type A2 : « Personnes seules de moins de 60 ans ». Le type A1 est très présent dans les villes universitaires de province, le type A2 comprend l'intégralité des quartiers de Paris ainsi que des quartiers de la banlieue parisienne ou de grandes communes de province. Les allocataires de la classe 2 sont également surreprésentés dans les unités géographiques de type B3 :

⁴¹ Comme pour la typologie socio-économique du territoire, trois niveaux, du plus regroupé au plus détaillé, sont disponibles. Le niveau intermédiaire en 7 postes a été retenu pour croiser avec notre typologie.

« femmes seules d'au moins 60 ans avec couples âgés et femmes élevant seules un enfant ». Le type B3 correspond souvent à des quartiers centraux d'agglomérations de province.

Les allocataires des classes 4 : « Assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestation logement », 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources » et 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » ont en commun d'être légèrement plus que les autres dans le type B2 : « Surreprésentation des familles monoparentales ». En outre, les allocataires de la classe 5 et de la classe 6 habitent plus qu'en moyenne des lieux de type B1, où les familles monoparentales sont à proximité de familles nombreuses. La classe 6 se singularise également par la résidence privilégiée de ses allocataires CAF dans le type B3, qui lui aussi compte beaucoup de familles monoparentales : « Femmes seules d'au moins 60 ans avec couples âgés et femmes élevant seules un enfant ».

Quant à la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH », ses allocataires se retrouvent pour près de la moitié d'entre eux dans un type qui n'héberge que 12 % des allocataires CAF au niveau France métropolitaine, le type C2 : « Hommes seuls et couples âgés ».

Tableau n° 26 :

Répartition des allocataires de chaque type de communes
dans la typologie des structures familiales de Nicole TABARD et Christophe LEFRANC

n° de la typologie CREDOC Données CNAF	Non traité	A1	A2	B1	B2	B3	C1	C2	Total
Total	3,6	8,2	9,1	5,3	21,2	13,2	27,6	11,6	100,0
1	0,0	0,0	0,1	2,2	6,6	0,0	77,5	13,6	100,0
2	5,3	22,0	22,2	2,2	13,5	25,4	4,4	5,1	100,0
3	0,0	0,0	3,0	0,9	26,1	1,4	67,1	1,4	100,0
4	0,0	0,1	3,0	5,6	31,5	2,2	37,3	20,4	100,0
5	0,0	0,0	0,7	14,2	32,7	3,2	35,6	13,5	100,0
6	5,8	3,5	3,3	10,5	33,0	19,6	17,1	7,3	100,0
7	0,0	0,0	7,5	0,0	16,8	11,5	19,7	44,5	100,0
Non traité	23,7	0,0	0,1	0,0	2,5	1,6	22,0	50,1	100,0

Typologie CRÉDOC : Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Typologie Nicole TABARD et Christophe LEFRANC : données du Recensement de la Population de 1990, INSEE

Champ : ensemble des allocataires CAF

5. Présentation de la typologie des zones d'emploi d'après les caractéristiques d'emploi et de chômage

Un autre outil de description du territoire est une typologie des zones d'emploi élaborée à la demande du Ministère du Travail par le Laboratoire d'Economie Sociale de l'Université de Paris-I⁴². Le territoire français est découpé en 348 zones d'emploi, dont la construction tient compte des déplacements domicile-travail. Ce zonage renvoie à la notion de bassin d'emploi. Le dernier découpage disponible en zones d'emploi date de 1994⁴³.

La typologie des zones d'emploi est construite par classification à partir de trente-six indicateurs. Ce travail se situe dans la prolongation des travaux du groupe « Outils de diagnostic et d'évaluation » (sur les sensibilités du territoire vis-à-vis du chômage et de l'emploi), qui regroupait des représentants de l'administration centrale et des services décentralisés du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Certains des indicateurs de la typologie reposent sur des données en structure, d'autres sur des données en évolution. En dehors de cette distinction, les indicateurs relèvent de quatre grands domaines :

- le marché de l'emploi : évolution de l'emploi entre le Recensement de la Population de 1982 et le Recensement de la Population de 1990, évolution des effectifs salariés de 1990 à 1993, part des effectifs dans certains secteurs ou types d'entreprises - les 5 plus grands secteurs, le secteur primaire, le secteur privé, les secteurs ayant perdu au moins 20 % de leurs

⁴² La typologie a été réalisée au Laboratoire d'Economie Sociale (LES) de l'Université de Paris I, par Yvette GRELET, Timothée ROBERT, Joachim TIMOTEO. La coordination à la DARES a été assurée par Olivier MAZEL. Deux publications portent sur ce travail :

Typologie des zones d'emploi sensibles aux risques du chômage, dossier Travail et emploi n°1, DARES, Ministère du Travail, 1997,

Yvette GRELET, Olivier MAZEL, Joaquim TIMOTEO : « Typologie des zones d'emploi sensibles aux risques du chômage », *Premières synthèses* n° 96-9-38-3, DARES, Ministère du Travail, septembre 1996.

⁴³ *L'Atlas des zones d'emploi*, Ministère du Travail, Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'Industrie, DATAR, INSEE, GIP-Reclus, diffusion Documentation française, INSEE, CRDP, 1994.

effectifs, les petits établissements, les grands établissements -, quelques caractéristiques de l'emploi - part des emplois précaires, part des emplois non qualifiés, part des emplois « à risque », c'est à dire des métiers ayant perdu au moins 30 % de leurs effectifs entre les deux derniers Recensements de la Population,

- **le chômage en général** : évolution entre 1990 et 1994 des demandeurs d'emploi en fin de mois, part des chômeurs de longue durée, part des chômeurs de 50 ans et plus, part des chômeurs non qualifiés, part des femmes parmi les chômeurs, taux de reprise d'emploi, taux de chômage en 1992, part des entrées en chômage,

- **le chômage et l'emploi des jeunes en particulier** : une première série d'indicateurs provient de l'étude du chômage des jeunes - taux de chômage, taux de reprise d'emploi, causes d'entrée au chômage, fin de contrat à durée déterminée ou intérim, part des primo-demandeurs, part des bas niveaux de diplôme ; une deuxième série d'indicateurs est calculée à partir de chiffres concernant l'emploi des jeunes - part des jeunes dans la population active, part des bas niveaux de formation parmi les jeunes actifs, part des secteurs employant au niveau national le plus de jeunes, part des contrats en alternance parmi l'emploi des jeunes,

- et quelques **autres caractéristiques des zones** : niveau de formation des actifs, intensité des navettes domicile-travail, solde migratoire et solde naturel entre 1982 et 1990.

Les principales sources sont les Recensements de la Population, les statistiques de l'ANPE, de l'UNEDIC et l'atlas des zones d'emploi.

Par rapport aux typologies réalisées sous la direction de Nicole TABARD, le corpus de base est bien plus hétérogène, puisqu'il juxtapose données en évolution et en structure, caractéristiques de la population active et du chômage, indicateurs portant sur l'ensemble des actifs et indicateurs portant sur des catégories particulières (jeunes, chômeurs âgés, femmes...). La démarche de choix des indicateurs ne relève pas d'une théorie élaborée sur ce qu'on entend par la « sensibilité aux risques du chômage ». L'opération se veut résolument pratique, elle vise à convoquer un grand nombre d'indicateurs disponibles par zone d'emploi et à synthétiser la très grande complexité des situations des zones les unes par rapport aux

autres par le moyen d'un classement de toutes les zones d'emploi dans une typologie nationale qui vise à rapprocher les zones relativement semblables au regard de ces indicateurs d'emploi et de chômage. La visée est résolument opérationnelle, elle cherche à rendre lisible la différenciation de l'espace économique, cette étape pouvant servir de support à la sélection de zones connaissant des difficultés accentuées et susceptibles de faire l'objet d'une politique renforcée de lutte contre le chômage.

Quatre analyses en composantes principales à partir de chaque famille d'indicateurs sont d'abord réalisées. Cette étape permet de synthétiser la place des zones d'emploi dans le domaine de chaque famille d'indicateurs. Puis l'étape suivante est celle d'une classification ascendante hiérarchique. La classification n'est pas construite directement sur les valeurs des 36 indicateurs pour chaque zone, mais sur les rangs occupés par chacune des 348 zones pour ces indicateurs.

Les 348 zones d'emploi sont réparties en quatre grands ensembles. Un niveau intermédiaire de la classification est en 9 classes. Il existe également un niveau plus détaillé où certaines classes sont éclatées en sous-classes. Les quatre ensembles de zones d'emploi sont les suivants :

Premier ensemble : Ces zones d'emploi ont un caractère urbain, l'emploi y est à dominante tertiaire, avec plus d'emplois publics qu'ailleurs. La qualification y est élevée. Les jeunes, longtemps scolarisés, sont moins touchés par le chômage. Les sorties du chômage y sont difficiles.

Deuxième ensemble : Ces zones d'emploi correspondent à un marché du travail dynamique, à dominante industrielle, elles sont plutôt moins touchés par le chômage qu'ailleurs. Dans une des classes de cet ensemble, la décroissance de l'emploi va de pair avec une diminution de la population, donc il n'y a pas d'aggravation du chômage. La deuxième classe de cet ensemble est située dans une zone frontalière est. La fluidité du marché du travail peut être attribuée au tourisme ou aux activités trans-frontalières. Le chômage y est accentué mais les possibilités de sorties sont fréquentes.

Troisième ensemble : ce sont des zones rurales, où s'observe l'association agriculture-artisanat - activités industrielles. Ces zones connaissent un déclin démographique, avec une faible croissance du chômage.

Quatrième ensemble : ce sont des zones industrielles en déclin, avec beaucoup de jeunes, assez peu qualifiés, qui connaissent de grandes difficultés d'accès à l'emploi. Ces zones connaissent un fort dynamisme démographique.

Après un descriptif approfondi de chaque classe, les auteurs de ce travail ont analysé la position des zones d'emploi de chacune des régions françaises dans cette typologie. Les contrastes régionaux sont très prononcés, et il est fréquent qu'une ou deux classes de la typologie regroupent la plupart des zones d'une région donnée.

6 - Croisement de la typologie des zones d'emploi d'après les caractéristiques d'emploi et de chômage et de la typologie CRÉDOC d'après les données CNAF

Le rapprochement de la typologie basée sur les données CAF avec les travaux du LES sur les zones concernées par les risques de chômage⁴⁴ est d'une interprétation plus délicate, les unités géographiques n'étant pas les mêmes. Les territoires analysés par le LES sont des zones d'emploi. La typologie du CRÉDOC repose, quant à elle, sur des données communales ou sur des regroupements cantonaux. Ces unités géographiques s'inscrivent toutefois dans des zones d'emploi, et il est possible de répartir la population des allocataires des CAF de chaque type de communes dans la typologie des zones d'emploi. Cette répartition montre que certaines classes de communes (dans la typologie CRÉDOC) se retrouvent dans des types de zones d'emploi bien particuliers.

Parmi les résultats les plus marquants, se retrouve la forte interférence entre la classe 3 selon la typologie CREDOC : « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources » et la classe 3 de la typologie des zones d'emploi : « Pôle francilien, emploi et chômage en croissance », où l'évolution de l'emploi est favorable mais s'accompagne aussi d'une montée du chômage, le taux de chômage en 1992 restant toutefois à un niveau plus faible que la moyenne nationale.

La classe 4 de la typologie du CRÉDOC à partir des données CNAF : « Assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement » a en commun avec la classe 3 de cette même typologie une surreprésentation de ses allocataires dans ce même type de zones d'emploi (« Pôle francilien, emploi et chômage en croissance »), mais l'écart avec la moyenne est moins marqué.

⁴⁴ « *Typologie des zones d'emploi sensibles aux risques du chômage* », op. cit. Réalisation de la typologie au Laboratoire d'Economie Sociale (LES) : Yvette GRELET, Timothée ROBERT, Joachim TIMOTEO, coordination DARES : Olivier MAZEL.

Les allocataires CAF de la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources » ont une localisation privilégiée dans les zones d'emploi de la classe 1 : « Villes de province, marché du travail attractif, chômage de longue durée », ces zones d'emploi, assez réparties dans l'ensemble du territoire national sauf sur la façade méditerranéenne, correspondent généralement à des grandes zones de province.

Les allocataires CAF de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) » sont très présents dans les zones d'emploi de la classe 8 de la typologie du LES : « Nord industriel, insertion et réinsertion difficile ». Dans ces zones, les pertes d'emploi sont très importantes tant entre 1982 et 1990 qu'entre 1990 et 1993. Une partie de la population quitte ces zones, qui se situent dans le nord de la France au sens large, de la Normandie à la Lorraine. Ils sont également surreprésentés dans la classe 2 de la typologie des zones d'emploi : « Façade méditerranéenne - marché du travail ouvert aux jeunes et aux plus qualifiés ». Ces zones, attractives, connaissent une croissance de l'emploi, mais une croissance encore plus forte de la population active, ce qui donne des taux de chômage les plus élevés pour 1992.

Les allocataires CAF de la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH » sont surreprésentés dans deux des classes de zones d'emploi qui ont toutes les deux un caractère rural, la classe 6 « Rural associé à d'autres activités - chômage de précarité » et la classe 7 : « zones rurales, chômage stagnant ». Ces deux classes de zones d'emploi comptent beaucoup d'emplois agricoles et d'emplois dans de petits établissements, ce sont des zones en déclin démographique où le niveau scolaire est faible.

Tableau n° 27 :

Répartition des allocataires de chaque type de communes
(typologie CRÉDOC - données CNAF)
dans la typologie des zones d'emploi sensibles au risques de chômage

n° de la typologie CRÉDOC (données CNAF)	Sur 100 allocataires CAF d'un type donné (typologie CRÉDOC - DONNÉES CNAF), combien résident dans une zone d'emploi de type :										
	Non traité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Total	0,8	36,6	9,4	16,4	5,0	4,2	4,9	4,7	14,2	3,9	100,0
1	0,0	33,2	0,7	9,8	12,1	12,7	1,9	2,4	15,3	12,0	100,0
2	0,0	53,4	11,9	14,9	2,9	2,4	4,2	5,1	4,1	1,0	100,0
3	0,0	35,8	3,6	46,0	1,3	4,9	0,8	1,0	3,1	3,3	100,0
4	0,0	31,7	4,9	27,3	8,8	6,0	5,3	6,8	7,2	1,9	100,0
5	0,0	22,1	6,5	23,4	5,1	4,2	5,5	2,2	21,9	9,1	100,0
6	0,0	25,0	18,7	5,4	1,5	0,3	6,0	1,9	38,1	2,9	100,0
7	0,0	23,7	4,6	0,0	10,3	4,3	18,5	20,9	14,6	3,0	100,0
Non traité	23,7	14,9	7,3	1,4	6,9	5,3	10,2	17,7	10,8	1,6	100,0

Typologie CRÉDOC : Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Typologie LES-DARES des zones d'emploi : données du Recensement de la Population de 1990, INSEE, de l'ANPE, de l'UNEDIC

Champ : ensemble des allocataires CAF

Conclusion

La typologie CRÉDOC des communes constitue donc une synthèse des spécificités de localisation des publics des allocations à caractère social gérées par les CAF. Après un rappel des principaux résultats de la typologie, la question de l'utilisation de ce type d'outils est abordée. Enfin, cette conclusion propose diverses voies d'amélioration de cet outil.

Les principales différences entre classes de la typologie

Rappelons que la typologie créée ici repose sur les ratios de bénéficiaires de cinq types de prestations à caractère social (dans le sens de l'amélioration du niveau de vie des ménages à plus faibles ressources) versées par les Caisses d'Allocations Familiales en 1995. Les unités géographiques analysées sont soit des communes si elles ont au moins 400 allocataires CAF, soit des regroupements de communes appartenant à un même canton si le nombre d'allocataires est inférieur au seuil de 400.

Les principales oppositions entre types de communes sont synthétisées dans leur répartition en sept classes. Une première opposition peut se résumer en termes de communes riches/communes pauvres. Les communes les plus riches sont sans conteste celles de la classe 3, qui comprend, comme son nom l'indique, « peu de bénéficiaires de toutes prestations sous conditions de ressources. Non seulement les allocataires CAF de ces communes ont des ressources plus importantes qu'ailleurs, mais l'ensemble de la population est plus aisée, comme le montre le fort taux de ménages concernés par l'impôt sur le revenu. Ces communes, de taille variable, sont localisées de façon privilégiée dans l'agglomération parisienne et en Rhône-Alpes.

Les deux classes correspondant à des types où les allocataires sont les moins fortunés sont deux classes qui comptent des proportions nettement plus fortes qu'en moyenne de bénéficiaires de minima sociaux, du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et de l'Allocation

Parent Isolé (API) dans le cas de la classe 6 : « forte proportion de RMI, d'API, de prestations logement (hors minimum social) », de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dans le cas de la classe 7 : « très forte proportion de titulaires de l'AAH ». En dehors de ces points communs, ces communes se distinguent sur d'autres critères. Alors que la classe 6 correspond souvent à des communes assez fortement urbanisées, à la localisation qui rappelle celle de l'implantation du chômage (zone d'industrialisation ancienne du nord de la France et littoral méditerranéen), avec un parc important de logements HLM, la classe 7 correspond à des communes soit rurales soit de faible niveau d'urbanisation, au nombre moyen d'allocataires nettement plus restreint, dans des régions à orientation plus agricole.

Une classe de communes apparaît très typée, sans qu'elle se situe dans cette logique d'opposition entre communes riches et communes pauvres, c'est la classe 2 : « beaucoup de bénéficiaires de prestations logement, peu de bénéficiaires de minima sociaux ou de prestations familiales sous conditions de ressources ». Ces communes comptent nettement plus d'étudiants bénéficiaires de prestations logement qu'ailleurs, mais aussi d'autres catégories de ménages sans enfants peu fortunés (puisqu'ils ont des droits ouverts à l'allocation de logement social). Une forte part des allocataires CAF résident dans de grandes agglomérations de province, ce qui explique sans doute la forte proportion de familles monoparentales dans l'ensemble de la population (en effet, les familles monoparentales se trouvent davantage dans les communes fortement urbanisées). Le parc de logements se caractérise par un poids important du secteur privé locatif.

Les trois classes restantes ont en commun une forte présence de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de ressources. Les classes 1 : « peu de minima sociaux et de prestations logement, mais beaucoup de prestations familiales sous conditions de ressources » et 4 : « Assez faible part des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations logement » se rapprocheraient de la classe la plus aisée, sans être aussi éloignées que cette dernière de la moyenne, du niveau de vie des allocataires. La classe 1 compte beaucoup de familles de trois enfants, et a une localisation souvent rurale, alors que la classe 4 comporte soit des communes rurales soit des communes de l'agglomération de Paris. Quant à la classe 5 : « surreprésentation de bénéficiaires de prestations familiales sous conditions de

ressources », elle ressemble davantage à la classe 6, où sont surreprésentés allocataires du RMI ou de l'API, pour ce qui est de la forte part des HLM, des familles très nombreuses, de l'ampleur de chômage.

Le rapprochement de cette typologie avec d'autres travaux portant sur la différenciation du territoire soit sur des critères de statut socio-économiques des habitants, soit sur des types démographiques, soit sur des caractéristiques d'emploi et de chômage, fait apparaître des zones de recoupement entre cette typologie et d'autres, et confirme le caractère plus ambitieux d'un tel outil, qui va bien au-delà d'oppositions en termes de territorialisation des politiques sociales.

Quels usages pour cet outil de lecture des spécificités territoriales de répartition du public des politiques sociales

La description des différences entre types de communes permet une avancée dans la connaissance des particularités françaises de l'analyse spatiale. Au-delà de cette mise à nu des lignes de force qui structurent le territoire français, un tel outil peut être mobilisé pour asseoir le mouvement déjà fortement entamé de décentralisation des politiques sociales. Où implanter un équipement ? Où mettre en oeuvre des politiques ciblées sur des publics donnés ? Comment réfléchir sur les critères objectifs d'une politique de discrimination positive à l'égard des zones concentrant des difficultés sociales accentuées ? Autant de questions auxquelles est confronté le « décideur » des politiques sociales, qu'il soit élu, responsable d'une administration publique ou semi-publique, ou encore investi dans une association d'entraide. Au CRÉDOC, le département d'Évaluation des Politiques Sociales est amené à travailler sur des évaluations au niveau départemental où de tels problèmes de la différenciation de l'espace et du découpage de zones homogènes sont posés par ses interlocuteurs locaux. Un tel outil permet non seulement un regroupement raisonné de zones ayant des profils communs à l'intérieur d'un département, mais aussi une vision de comparaison de ces espaces locaux dans un espace plus vaste, qui est à l'échelle de la France.

Un outil susceptible d'être approfondi et amélioré

Cette première expérience de lecture des différenciations territoriales infra-départementales de localisation des bénéficiaires de politiques sociales peut servir de point de départ d'une réflexion sur l'approfondissement et l'amélioration d'un tel outil.

Du côté de l'approfondissement, on pourrait appairer cet outil territorial avec des données plus précises sur la population des allocataires des CAF comme de l'ensemble des habitants. Les types de communes renvoient sans doute à des différences de composition sociale, de tranches d'âge dans la population, de structures familiales. C'est indirectement ce qu'indique le croisement avec d'autres typologies territoriales. Il est vraisemblable qu'au delà des écarts dans la taille des communes ou des agglomérations, les classes de communes correspondent à d'autres spécialisations urbaines : opposition entre centre et périphérie des agglomérations, fonction particulière des communes chefs-lieux de canton, d'arrondissements, capitales régionales ou à l'opposé zones rurales hors de l'influence urbaine. Le type de parc de logement mais aussi son ancienneté sont sans doute des critères discriminant les classes entre elles. On aimerait également en savoir plus sur les évolutions démographiques et migratoires des classes de communes, certaines sont sans doute plus attractives que d'autres, certaines en forte croissance, d'autres en diminution d'habitants... Autrement dit, la piste de travail de l'enrichissement de l'interprétation de la typologie par confrontation avec des données exogènes, en particulier le Recensement de la Population n'est pas achevée, loin s'en faut. On pourrait envisager de rapprocher cette typologie avec des données sur l'offre de politiques sociales (équipement, budget dépensé selon les politiques sociales, qu'elles soient légales ou extralégales).

Pour améliorer une telle typologie, il serait très souhaitable de pouvoir enrichir le champ des politiques sociales par la prise en compte d'autres prestations que celles versées par les CAF, on a particulièrement abordé les deux grands minima sociaux qui ne sont pas pris en compte ici, le Fonds National de Solidarité (Minimum Vieillesse) et l'Allocation de Solidarité

Spécifique (indemnisation des chômeurs au titre de la solidarité). Les effectifs de bénéficiaires de l'assurance chômage, et les effectifs de chômeurs non indemnisés par commune, seraient susceptible d'enrichir considérablement la réalisation d'un tel outil.

Les ratios utilisés ici sont ceux dont la construction était envisageable à partir des données transmises par la CNAF. Une étape préliminaire de travail sur une extraction du fichier individuel des allocataires des CAF (au 1/1000 par exemple) permettrait la mise au point d'une nomenclature exclusive des allocataires, où chaque allocataire ne figurerait qu'une fois. Une telle nomenclature gagnerait à isoler les allocataires percevant uniquement une prestation logement parce qu'ils sont étudiants, ou encore une prestation logement à l'exclusion des prestations familiales pour conditions de ressources. Elle permettrait également de faire apparaître plus clairement la catégorie des allocataires CAF qui ne sont concernés par aucune allocation sous conditions de ressources. Après la mise au point d'une telle nomenclature, il serait possible de faire tourner une fois le fichier des neuf millions et demi d'allocataires pour connaître la répartition par communes des différents types d'allocataires. La typologie des communes qui en découlerait, gagnerait sans doute en lisibilité et en opérationnalité.

ANNEXE

Tableau 28 (début) :

Répartition des allocataires CAF de chaque département selon la typologie de leur commune de résidence
(les départements sont classés par région de rattachement, puis par numéro)

Régions et Départements	Effectifs allocataires CAF	Sur 100 allocataires CAF, combien résident dans une commune de type :								
		1	2	3	4	5	6	7	Non traité	Total
Total France métropolitaine	9123291	11,3	34,6	5,9	13,2	12,3	17,2	2,1	3,4	100,0
Ile-de-France										
75 Paris	341858	0,0	96,4	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	100,0
77 Seine-et-Marne	160505	43,7	1,5	19,5	11,1	20,8	2,4	0,3	0,9	100,0
78 Yvelines	178701	12,0	0,0	51,0	20,0	15,7	0,0	0,0	1,3	100,0
91 Essonne	156242	10,6	2,1	34,0	34,4	14,8	3,2	0,0	0,9	100,0
92 Hauts-de-Seine	203060	0,0	44,3	17,6	31,6	2,0	3,9	0,0	0,6	100,0
93 Seine-Saint-Denis	228180	2,1	0,0	0,4	14,0	53,4	29,4	0,0	0,6	100,0
94 Val-de-Marne	177908	0,0	27,4	5,0	46,3	18,2	2,3	0,0	0,7	100,0
95 Val-d'Oise	161896	11,8	0,0	19,8	30,9	36,0	0,0	0,0	1,5	100,0
Champagne-Ardenne										
08 Ardennes	46548	8,0	1,7	0,0	1,6	23,9	54,5	0,0	10,4	100,0
10 Aube	44249	11,2	44,3	2,1	10,5	5,6	18,3	1,5	6,6	100,0
51 Marne	89629	16,8	47,8	2,0	4,2	4,7	18,5	1,0	5,0	100,0
52 Haute-Marne	27859	14,0	18,4	0,0	8,7	11,3	25,0	4,1	18,5	100,0
Picardie										
02 Aisne	80186	18,0	0,7	0,0	5,9	27,2	44,7	2,6	1,1	100,0
60 Oise	110057	36,4	7,3	4,2	6,2	19,6	22,2	2,4	1,7	100,0
80 Somme	88158	6,2	2,6	0,0	3,6	29,3	54,0	1,3	3,1	100,0
Haute-Normandie										
27 Eure	78376	32,8	9,3	3,3	5,7	27,2	19,6	0,8	1,4	100,0
76 Seine-Maritime	219973	11,7	22,3	3,6	8,5	12,0	40,2	0,4	1,3	100,0

Tableau n°28 (suite) :
Répartition des allocataires CAF de chaque département selon la typologie
de leur commune de résidence
(les départements sont classés par région de rattachement, puis par numéro)

Régions et Départements	Effectifs allocataires CAF	Sur 100 allocataires CAF, combien résident dans une commune de type :								Non traité	Total
		1	2	3	4	5	6	7			
Total France métropolitaine	9123291	11,3	34,6	5,9	13,2	12,3	17,2	2,1	3,4	100,0	
Centre											
18 Cher	44718	3,3	36,2	0,0	22,6	11,8	15,2	5,0	5,9	100,0	
28 Eure-et-Loir	56624	30,2	16,9	7,3	7,7	30,1	1,1	3,2	3,5	100,0	
36 Indre	31520	6,8	60,2	1,7	8,7	6,3	0,0	10,1	6,2	100,0	
37 Indre-et-Loir	91867	14,1	57,6	4,7	12,2	7,8	1,7	1,3	0,6	100,0	
41 Loir-et-Cher	41620	17,9	45,3	7,9	15,6	7,6	0,0	0,0	5,7	100,0	
45Loiret	90267	19,4	28,9	10,2	20,4	13,9	3,6	0,4	3,0	100,0	
Basse-Normandie											
14 Calvados	114196	18,1	36,4	2,2	7,5	12,6	16,8	4,4	2,0	100,0	
50 Manche	70856	17,1	16,4	2,2	28,0	7,3	13,8	8,2	7,0	100,0	
61 Orne	44121	22,6	2,9	0,9	9,3	13,9	21,7	22,7	6,0	100,0	
Bourgogne											
21 Côte-d'Or	79622	15,4	45,3	6,5	14,7	7,8	4,1	1,5	4,6	100,0	
58 Nièvre	31274	1,9	23,0	0,0	5,3	7,5	32,1	17,7	12,6	100,0	
71 Saône-et-Loire	81509	11,1	44,9	1,9	24,3	4,7	4,9	1,2	7,1	100,0	
89 Yonne	45024	20,7	3,0	5,5	6,5	26,6	9,4	18,8	9,5	100,0	
Nord - Pas de Calais											
59 Nord	457162	9,3	4,2	2,0	4,6	22,6	55,9	0,2	1,2	100,0	
62 Pas-de-Calais	228965	12,6	0,4	0,3	0,0	23,0	61,9	0,5	1,3	100,0	
Lorraine											
54 Meurthe-et-Moselle	126249	14,5	54,4	1,8	6,8	13,4	6,7	0,4	1,9	100,0	
55 Meuse	26450	17,3	0,0	0,0	0,0	20,8	30,8	14,9	16,2	100,0	
57 Moselle	147098	14,0	36,6	2,5	11,6	17,5	15,9	0,3	1,6	100,0	
88 Vosges	59543	23,7	27,2	2,7	16,3	9,2	18,2	0,0	2,7	100,0	
Alsace											
67 Bas-Rhin	147487	27,2	47,0	7,2	6,8	9,4	0,0	1,5	0,9	100,0	
68 Haut-Rhin	90871	28,5	3,6	11,3	10,4	16,9	25,0	3,5	0,7	100,0	

Tableau n°28 (suite) :
Répartition des allocataires CAF de chaque département selon la typologie
de leur commune de résidence
(les départements sont classés par région de rattachement, puis par numéro)

Régions et Départements	Effectifs allocataires CAF	Sur 100 allocataires CAF, combien résident dans une commune de type :								
		1	2	3	4	5	6	7	Non traité	Total
Total France métropolitaine	9123291	11,3	34,6	5,9	13,2	12,3	17,2	2,1	3,4	100,0
Franche-Comté										
25 Doubs	80215	19,6	41,3	5,2	8,7	11,7	10,5	1,7	1,3	100,0
39 Jura	35442	22,7	31,2	6,0	23,0	6,4	0,0	2,9	7,8	100,0
70 Haute-Saône	31468	28,2	24,0	0,0	18,7	14,4	6,6	2,1	6,0	100,0
90 Territoire de Belfort	23044	16,1	3,4	5,8	5,1	8,1	57,6	0,0	3,8	100,0
Pays de la Loire										
44 Loire-Atlantique	193441	21,3	46,1	6,1	12,2	10,6	0,6	1,4	1,7	100,0
49 Maine-et-Loire	125443	29,7	33,0	1,1	20,9	5,0	6,5	2,5	1,3	100,0
53 Mayenne	40802	35,1	38,7	3,1	14,6	1,0	0,0	2,4	5,2	100,0
72 Sarthe	82870	23,6	47,9	2,4	12,0	8,0	3,1	0,9	2,2	100,0
85 Vendée	75582	33,1	27,1	3,9	28,0	3,2	0,0	4,3	0,5	100,0
Bretagne										
22 Côtes-d'Armor	75582	9,1	20,3	0,8	36,0	7,9	17,0	4,3	4,7	100,0
29 Finistère	126994	9,9	50,2	5,6	27,2	0,4	0,0	4,9	1,9	100,0
35 Ille-et-Vilaine	148894	23,8	52,4	11,2	9,9	0,5	0,0	1,4	0,9	100,0
56 Morbihan	93650	24,6	42,8	3,0	25,1	2,3	0,0	0,5	1,9	100,0
Poitou-Charentes										
16 Charente	48279	1,2	24,5	1,0	22,9	6,2	32,1	6,4	5,8	100,0
17 Charente-Maritime	81789	4,5	43,8	1,0	10,3	16,3	17,0	4,6	2,5	100,0
79 Deux-Sèvres	50233	16,4	36,0	7,7	27,3	5,7	2,6	1,3	3,0	100,0
86 Vienne	69665	8,5	56,2	2,5	12,2	4,5	9,8	0,7	5,5	100,0
Aquitaine										
24 Dordogne	50491	0,0	40,9	0,0	10,3	12,5	14,6	11,3	10,5	100,0
33 Gironde	216753	0,3	55,2	2,5	9,6	13,0	15,9	1,4	2,1	100,0
40 Landes	39433	0,0	39,4	2,7	20,5	12,7	0,0	16,3	8,3	100,0
47 Lot-et-Garonne	43302	0,0	19,7	1,3	10,2	7,6	37,4	15,3	8,5	100,0
64 Pyrénées-Atlantiques	98481	6,3	59,9	1,4	18,1	2,7	1,6	2,1	8,0	100,0

Tableau n° 28 (suite) :
Répartition des allocataires CAF de chaque département selon la typologie
de leur commune de résidence
(les départements sont classés par région de rattachement, puis par numéro)

Régions et Départements	Effectifs allocataires CAF	Sur 100 allocataires CAF, combien résident dans une commune de type :								Non traité	Total
		1	2	3	4	5	6	7			
Total France métropolitaine	9123291	11,3	34,6	5,9	13,2	12,3	17,2	2,1	3,4	100,0	
Midi-Pyrénées											
65 Hautes-Pyrénées	34614	0,0	55,6	0,0	12,2	3,8	1,5	9,0	17,9	100,0	
81 Tarn	49145	3,4	49,1	0,0	17,6	9,8	1,7	8,7	9,6	100,0	
82 Tarn-et-Garonne	27474	0,0	39,6	0,0	5,6	19,8	14,2	9,9	10,8	100,0	
Limousin											
19 Corrèze	31423	0,0	54,4	0,0	14,4	2,6	8,6	8,7	11,4	100,0	
23 Creuse	14888	0,0	17,5	0,0	3,3	3,8	0,0	43,5	31,9	100,0	
87 Haute-Vienne	54286	0,0	67,7	0,0	17,5	2,0	0,0	7,7	5,0	100,0	
Rhône-Alpes											
01 Ain	69059	33,9	21,6	9,8	29,4	2,4	0,0	0,8	2,2	100,0	
07 Ardèche	40881	10,9	31,6	2,3	21,7	11,7	6,5	8,9	6,4	100,0	
26 Drôme	69896	9,7	49,2	1,1	13,6	10,2	11,2	1,6	3,5	100,0	
38 Isère	180400	17,5	44,3	10,9	13,3	10,3	0,5	0,7	2,5	100,0	
42 Loire	129302	10,4	48,0	5,1	18,2	4,6	11,8	0,6	1,4	100,0	
69 Rhône	275911	8,4	46,4	13,7	9,1	11,9	8,6	0,2	1,8	100,0	
73 Savoie	57703	21,9	40,1	2,1	25,4	4,9	0,0	0,0	5,6	100,0	
74 Haute-Savoie	81990	21,4	25,7	22,8	22,5	2,7	1,6	0,0	3,3	100,0	
Auvergne											
03 Allier	52959	1,1	60,6	0,9	10,1	10,6	2,2	10,5	4,1	100,0	
15 Cantal	19771	0,0	59,2	3,0	11,6	0,0	0,0	0,0	26,2	100,0	
43 Haute-Loire	29489	9,9	32,5	3,1	29,9	3,7	0,0	4,0	16,9	100,0	
63 Puy-de-Dôme	97453	3,4	58,9	1,5	17,7	7,5	1,2	2,2	7,6	100,0	
Languedoc-Roussillon											
11 Aude	44938	0,0	2,9	0,0	4,3	5,5	71,2	7,8	8,3	100,0	
30 Gard	101525	0,8	6,9	0,0	7,9	12,2	67,1	0,6	4,5	100,0	
34 Hérault	170939	0,0	46,9	1,7	4,4	7,9	35,4	0,6	3,1	100,0	
48 Lozère	9404	0,0	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	45,4	44,1	100,0	
66 Pyrénées-Orientales	64241	0,0	19,1	0,0	3,1	3,5	72,7	0,0	1,6	100,0	

Tableau n° 28 (fin) :

Répartition des allocataires CAF de chaque département selon la typologie de leur commune de résidence
(les départements sont classés par région de rattachement, puis par numéro)

Régions et Départements	Effectifs allocataires CAF	Sur 100 allocataires CAF, combien résident dans une commune de type :								
		1	2	3	4	5	6	7	Non traité	Total
Total France métropolitaine	9123291	11,3	34,6	5,9	13,2	12,3	17,2	2,1	3,4	100,0
Prov. Alp.- Côte Azur										
04 Alpes-de-Ht-Provence	19584	2,8	52,3	0,0	0,0	12,7	3,6	4,3	24,3	100,0
05 Hautes-Alpes	17354	4,2	47,5	2,8	22,2	0,0	0,0	3,0	20,4	100,0
06 Alpes-Maritimes	168789	0,0	82,7	0,3	6,2	5,2	1,4	0,3	3,9	100,0
13 Bouches-du-Rhône	334559	0,3	44,0	0,9	8,0	9,1	36,6	0,2	0,9	100,0
83 Var	137235	0,0	41,6	0,0	3,8	11,4	37,5	2,7	3,1	100,0
84 Vaucluse	81066	0,0	22,0	0,0	13,7	16,8	45,9	0,0	1,5	100,0
Corse										
2A Corse-du-Sud	20549	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	81,3	2,9	15,8	100,0
2B Haute-Corse	22226	0,0	13,2	0,0	0,0	0,0	64,2	0,0	22,6	100,0

Données CNAF fin 1995 - Exploitation CRÉDOC-EPS

Champ : Allocataires CAF de France métropolitaine

Tableau n° 29 :
Les 33 types socio-économiques de quartiers et communes
(Typologie Nicole TABARD à partir du Recensement de Population de 1990)

N°	Désignation du type	Poids
	Ensemble des ménages sur le territoire métropolitain	100,0 %
A	<i>Ensemble du pôle agricole</i>	13,1 %
A1	Sous-groupe A1 - très agricole, agriculture - artisanat	5,6 %
A11	Le plus agricole, grandes exploitations, dépeuplement.....	1,8 %
A1212	Agriculture associée à l'artisanat, avec commerce et activités tertiaires.....	1,7 %
A122	Très agricole, petites et moyennes exploitations.....	2,1 %
A2	Sous-groupe A2 - Agriculture - industrie (bois et agro-alimentaires)	7,5 %
A21	Agriculture et industries : bois, textile - habillement.....	0,8 %
A2212	Agriculture et industries : industries diverses.....	3,0 %
A2222	Agriculture et industries : agro-alimentaire.....	2,1 %
A3	Salariés agricoles, production dominante : vignobles.....	1,8 %
I	<i>Ensemble du pôle ouvrier</i>	36,3 %
I1	Sous-groupe I1 - Très ouvrier, dominante industrie	27,9 %
I11	Très ouvrier, industries textile - habillement, qualification ouvrière minimum, émigration.....	0,8 %
I1211	Industries diverses, dominantes : bâtiment, papier - presse - édition.....	2,2 %
I1212	Ouvriers qualifiés, techniciens, grands complexes industriels.....	1,4 %
I12211	Industriel : mines, entreprises nationales, émigration.....	0,5 %
I12212	Industriel, ouvriers qualifiés de l'industrie, métallurgie, travail des métaux, émigration accentuée.....	0,7 %
I12213	Très ouvrier, travail artisanal sans artisans, chômage, quartiers en difficultés, émigration accentuée.....	4,6 %
I12214	Très ouvrier, ouvriers qualifiés, métallurgie, émigration.....	4,6 %
I12215	Ouvrier, employés, commerçants, industrie textile, émigration.....	2,5 %
I12221	Chimie - pharmacie - fibres synthétiques.....	3,1 %
I12222	Encadrement de la production.....	7,2 %
I2	Sous-groupe I2 - Espace ouvrier associé à l'agriculture, forte croissance	8,4 %
I121	Activités agricoles / ouvrières / tertiaires, zones en transformation, localisation méridionale.....	3,7 %
I122	Zones périphériques ouvrières, localisation septentrionale.....	4,8 %
M	<i>Ensemble du pôle "Classes moyennes tertiaires et techniques"</i>	41,0 %
M1	Sous-groupe M1 - Classes moyennes tertiaires, villes de province	23,4 %
M111	Classes moyennes salariées de l'État et des collectivités locales, grandes villes de province.....	6,1 %
M1121	Commerce, hôtellerie, tourisme, croissance forte, migration de retraites.....	2,6 %
M11221	Employés, ouvriers du travail artisanal, agglomération parisienne (hors Paris).....	2,5 %
M11222	Catégories moyennes des collectivités locales, villes de province.....	7,6 %
M12	Classes moyennes, traces d'agriculture, périurbain en croissance accélérée.....	4,6 %
M2	Sous-groupe M2 - Classes moyennes de la production, périurbain en expansion	17,6 %
M211	Salariés qualifiés de la production, périurbain des grandes villes en croissance.....	5,9 %
M212	Transports : zones d'aéroports et centres ferroviaires.....	4,5 %
M221	Enseignement, techniciens de la recherche.....	1,3 %
M222	Technologie qualifiée, périurbain en croissance accélérée, grandes agglos, Ile-de-France.....	5,9 %
S	<i>Ensemble du pôle "tertiaire supérieur, haute technologie"</i>	9,6 %
S1	Sous-groupe S1 - Bourgeoisie d'entreprise, haute technologie, agglo. Paris	2,8 %
S11	Haute technologie, recherche industrielle, agglomération de Paris.....	1,6 %
S12	Patronat, états-majors, banques, services aux entreprises, agglomération de Paris.....	1,2 %
S2	Sous-groupe S2-Enseignement, information-communication, services particuliers	6,8 %
S211	Tertiaire supérieur, technologie, Paris-sud et agglomération de Paris.....	2,1 %
S212	Services aux particuliers, centres aisés de province.....	2,3 %
S22	Commerce, hôtellerie, artistes, chômage tertiaire, Paris et zones touristiques.....	2,4 %

Tableau n° 30 :

Les 33 types de structures familiales des quartiers et communes

(Typologie Nicole TABARD et Christophe LEFRANC à partir du Recensement de population de 1990)

N°	Désignation du type et % en nombre de ménages en France métropolitaine	100,0 %
A	Jeunes vivant seuls et couples non mariés avec enfants	14,2 %
A1	Très jeunes seuls ou en couples non mariés sans enfants, pers.sans lien parenté	2,6 %
A2	Personnes seules de moins de 60 ans	11,5 %
A21	Maximum de personnes seules d'âge moyen.....	3,3 %
A211	Hommes d'âge moyen vivant seuls et couples non mariés d'âge moyen sans enfant.....	1,5 %
A212	Femmes d'âge moyen vivant seules.....	1,8 %
A22	Voisinage de jeunes couples sans enfant et de jeunes vivant seuls.....	1,9 %
A23	Voisinage de femmes âgées vivant seules et de personnes seules plus jeunes.....	2,9 %
A231	Voisinage de femmes seules âgées et d'hommes et femmes très jeunes vivant seuls.....	2,0 %
A232	Femmes d'âge moyen et âgées vivant seules, le moins de jeunes couples avec enfant(s).....	1,0 %
A24	Profil moyen du groupe A avec moins de jeunes seuls.....	3,4 %
A241	Voisinage d'hommes seuls et de couples sans enfant, d'âge moyen.....	2,1 %
A242	Voisinage de femmes seules et de couples sans enfant, d'âge moyen.....	1,3 %
B	Familles monoparentales ou femmes seules âgées	38,9 %
B1	Familles monoparentales et familles nombreuses	5,5 %
B11	Familles monoparentales et jeunes couples avec au plus 2 enfants.....	3,0 %
B12	Familles monoparentales et couples avec au moins 4 enfants.....	2,5 %
B2	Surreprésentation des familles monoparentales	21,8 %
B21	Voisinage de personnes seules de moins de 60 ans, familles monoparentales et couples non mariés.....	7,1 %
B211	Voisinage de familles monoparentales, de personnes seules et de couples, tous jeunes.....	3,2 %
B212	Voisinage de familles monoparentales, de personnes seules et de couples, tous d'âge moyen.....	3,9 %
B22	Voisinage divers de familles monoparentales.....	9,2 %
B221	Voisinage de familles monoparentales et de très jeunes couples avec enfant(s).....	3,6 %
B222	Faible surrep. personnes âgées (couples sans enfant et femmes seules) et de familles monoparentales.....	3,4 %
B223	Voisinage de jeunes couples mariés avec enfant(s) et de parents >=60 ans vivant avec enfant(s).....	2,2 %
B23	Voisinage des couples de moins de 60 ans, sans enfant ou avec 1 ou 2 enfants.....	5,5 %
B3	Femmes seules >= 60 ans, couples âgés et femmes élevant seules 1 enfant	11,6 %
B31	Voisinage de femmes seules âgées et de jeunes hommes et femmes vivant seuls.....	4,0 %
B32	Surrep. de situations diverses de personnes âgées.....	3,9 %
B33	Couples âgés et femmes seules âgées.....	1,8 %
B34	Femmes seules âgées, hommes seuls et couples très âgés.....	1,9 %
C	Couples avec enfants ou ménages âgés	46,9 %
C1	Couples avec enfants	30,8 %
C11	Couples de 40 à 60 ans avec enfant(s).....	9,0 %
C111	Couples mariés d'âge moyen avec enfant(s).....	4,1 %
C112	Couples mariés d'âge moyen avec au plus 2 enfant(s).....	4,9 %
C12	Couples avec enfant(s) voisinant avec des parents âgés avec enfant(s).....	21,8 %
C121	Voisinage de jeunes couples avec 3 enfant(s) et ménages avec parents et enfant(s) adulte(s).....	2,5 %
C122	Couples avec 3 enfant(s).....	2,2 %
C123	Voisin. de couples mariés de 30 à 50 ans avec 2 enfant(s) et de couples sans enfant de 50 à 60 ans.....	6,3 %
C124	Beaucoup de couples avec au moins 3 enfant(s) et le moins de jeunes seuls.....	3,6 %
C125	Voisinage de couples avec 1 ou 2 enfants et de couples avec ascendant.....	2,2 %
C126	Surreprésentation de couples d'âge moyen <= 2 enfants et sous-représentation de jeunes seuls.....	4,9 %
C1	Hommes seuls âgés et couples âgés	16,2 %
C21	Voisinage de familles nombreuses et de personnes âgées.....	5,5 %
C22	Couples âgés sans enfants et hommes seuls âgés.....	8,8 %
C221	Couples âgés.....	2,3 %
C222	Voisinage de couples avec ascendant et de couples âgés.....	3,2 %
C223	Hommes âgés vivant seuls, surreprésentation des couples âgés.....	3,2 %
C23	Ménages de collatéraux ou rassemblant plusieurs générations adultes, hommes seuls âgés.....	1,9 %

BIBLIOGRAPHIE

Isa ALDEGHI : *Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion - profils, parcours antérieurs, rapports à l'emploi et à la famille*, rapport CRÉDOC n°173, novembre 1996.

Programme d'études de l'ANPE sur le marché du travail (année 1997), Direction Générale, Département des études et des statistiques, mars 1997.

Isa ALDEGHI, Nicole TABARD : *Ressemblance et diversité sociales des communes françaises*, Rapport CRÉDOC hors collection, Octobre 1988.

Isa ALDEGHI, Nicole TABARD : *L'emploi des femmes dans la dynamique spatiale*, rapport CRÉDOC n°45, Septembre 1988.

Jacqueline BERETTI, Alberto LOPEZ et Lucien JULLIAN : « Une typologie des quartiers de l'agglomération lyonnaise », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

Pascale BESSY : « Typologie socioprofessionnelle de l'Ile-de-France - 22 types de communes », Paris INSEE, Direction Régionale de Paris, 1990.

Michel CASTELLAN, Maryse MARPSAT, et Marie-Françoise GOLDBERGER : « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *INSEE première*, n°234, 1992.

Frédéric CHATEAU : Espace et modes de vie - typologie de l'Essonne, rapport CRÉDOC n°4965, Janvier 1987.

Philippe CHOFFEL : « La Mission "Villes" », *Courrier des statistiques*, n°67-68, INSEE, 1993.

Prestations familiales - Recettes, dépenses, bénéficiaires, année 1995, Direction de la Recherche, des Prévisions et des Statistiques, CNAF (document non daté, paru début 1997),

Prestations logement - 1993-1994, statistiques CAF et tous régimes - premiers résultats 1995, Direction de la Recherche, des Prévisions et des Statistiques, CNAF (document non daté).

« Etudes locales : collaborations CAF/INSEE », *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

Tableau de bord des politiques d'emploi - données départementales et nationales des politiques d'emploi et du marché du travail, n°46, DARES, Ministère du Travail et des Affaires Sociales, juin 1997.

Typologie des zones d'emploi sensibles aux risques du chômage, dossier Travail et emploi n°1, DARES, Ministère du Travail, 1997,

Alain DESROSIERES, Alain GOY, et Laurent THEVENOT : « L'identité sociale dans le travail statistique, la nouvelle nomenclature des professions et catégories sociales », INSEE, *Economie et Statistique*, n°152, p 55-81, 1983.

Anne E. GREEN : *The geography of poverty and wealth*, Institute for Employment Research, University of Warwick, Coventry, 1994.

Yvette GRELET, Olivier MAZEL, Joaquim TIMOTEO : « Typologie des zones d'emploi sensibles aux risques du chômage », *Premières synthèses* n° 96-9-38-3, DARES, Ministère du Travail, septembre 1996.

Michel KAGAN (coordination du dossier), Christel ALIAGA, Brigitte DIARD, Murielle MONROSE, Martine NEISS, Emmanuel WOITRAN : « Disparités géographiques de l'offre sociale », *Solidarité santé - études statistiques* n°4, SESI, Ministère du Travail et des Affaires Sociales, octobre - décembre 1996.

Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT : "Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain", *Economie et Statistique*, n°245, INSEE, pp 33-47, 1991.

Maryse MARPSAT : "Déchiffrer la ville", *Courrier des statistiques*, n°67-68, INSEE, p 27-35, 1993.

Maryse MARPSAT (1986) : "Les agglomérations multicommunales : évolution des définitions et de leur mise en oeuvre", *Courrier des statistiques*, n°39, INSEE, p 28-31.

Françoise MATHIEU : *Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 1996*, Bureau des Statistiques, Recherche, Prévision et Statistiques, CNAF, Avril 1997 .

Françoise MATHIEU : « Une carte de France de la pauvreté : les bénéficiaires de minima sociaux », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

L'Atlas des zones d'emploi, Ministère du Travail, Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'Industrie, DATAR, INSEE, GIP-Reclus, diffusion Documentation française, INSEE, CRDP, 1994.

Georges OLLIER : « Bouches-du-Rhône : les bas revenus plus fréquents dans les communes ouvrières et les plus urbaines », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

Vincent POUBELLE : « Près d'un million de personnes sont passées par le dispositif du RMI en trois ans », *Economie et Statistique* n°252, INSEE, mars 1992.

Danièle PRANGERE : *L'allocation vieillesse supplémentaire au premier janvier 1996*, Documents Statistiques n°271, SESI, Ministère du Travail et des Affaires sociales, novembre 1996.

Catherine RHEIN: "Ségrégation et mobilité différentielle", *Les annales de la Recherche Urbaine*, n°50, p 65-72, 1991.

Robert ROBSON, Michael BRADFORD et Rachel TYE : "The development of the local disadvantage index in 1991", *Bath Seminar paper*, Juin 1994.

Claude RONEZ et Jean-Claude STILLFRAUTH : « Les aides au logement - l'exemple de Charleville-Mézières », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

Nadir SIDHOUM présentation du fichier historique de l'ANPE dans les actes des journées nationales d'études sur l'intégration des chômeurs de longue durée organisées par l'Observatoire de la Précarité, de l'Insertion et de l'Intégration, Montpellier, 14 et 15 avril 1997.

Nicole TABARD, Christophe LEFRANC : *Géographie des structures familiales*, document de Travail n°F 9613, INSEE, 1996.

Nicole TABARD : *Représentation socio-économique du territoire*, document de travail INSEE n° F/9304, 1993.

Nicole TABARD : *Quartiers pauvres, quartiers riches, position dans la hiérarchie spatiale*, document de travail INSEE n° F/9311-2, Décembre 1993.

Nicole TABARD et Olivier JEAN : « A chaque aide au logement sa localisation », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

Nicole TABARD et Olivier JEAN : « 30 types de familles allocataires », in *Recherches et prévisions* n°29-30, septembre - décembre 1992, CNAF.

François VINOT : "Informations infra-communales en Rhône-Alpes, le cas des CAF", *Courrier des statistiques*, n°67-68, INSEE, p 41-44, 1993.

DICTIONNAIRE DES SIGLES

AAH	Allocation pour Adulte Handicapé
ACP	Analyse en Composantes Principales
ALS	Allocation de Logement Social
ALF	Allocation de Logement Familiale
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
API	Allocation Parent Isolé
APJE	Allocation Pour Jeune Enfant
APL	Aide Personnalisée au Logement
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CF	Complément Familial
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
COTOREP	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
HLM	Habitation Loyer Modéré
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MSA	Mutualité Sociale Agricole
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
SESI	Service des statistiques, des Etudes et des Systèmes d'Information du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Dépôt légal : Octobre 1997

ISSN : 1257-9807

ISBN : 2-84104-093-3

CAHIER DE RECHERCHE

Récemment parus :

**Les nouvelles logiques productives dans les PMI :
déterminants et impact sur les performances**

Philippe MOATI, Laurent POUQUET - n°98 (1997)

La consommation en 1997 : vers le cyber consommateur ?

Patrick BABAYOU - n°99 (1997)

**L'impensé rebelle : l'identification des facteurs
d'incertitude dans les enquêtes sur fichiers**

Patrick DUBÉCHOT, Marie-Odile SIMON - n°100 (1997)

**Traitement des questions ouvertes : comparaison d'une
postcodification et de méthodes lexicométrique et
d'analyse du discours**

Patrick BABAYOU - n°101 (1997)

**Une grille de mesure des motivations dans une enquête
grand public**

Franck BERTHUIT - n°102 (1997)

**Les méthodes d'analyse des emplois d'un champ
professionnel : l'intervention sociale**

Patrick DUBÉCHOT - n°103 (1997)

L'eau et les usages domestiques

Bruno MARESCA, Guy POQUET, Laurent POUQUET, Karine RAGOT
- n°104 (1997)

**Les effets d'âge et de génération dans la consommation
alimentaire**

Patrick BABAYOU, Jean-Luc VOLATIER - n°105 (1997)

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : 01 40 77 85 01

ISBN : 2-84104-093-3

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de V